Procès-verbal des débats de la réunion du Conseil Départemental du 20 octobre 2023

Décision Modificative nÁ2

LOT-ET-GARONNE
Le Département

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE (mise à jour 22 juin 2023)

	Développement social, démographie médicale, Insertion et habitat	**Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité**	**Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles**	**Ruralité, développement durable et environnement**	**Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur**	**Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative**	**Agriculture et forêt**	**Administration générale et ressources humaines**	**Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques**	**Solidarités territoriales**
PRESIDENT (E)	GONZATO-ROQUES Christine	BORIE Daniel	MASSET Michel	DHELIAS Danielle	LACOMBE Nicolas	BILIRIT Jacques	HOCQUELET Joël	DEZALOS Christian	DEZALOS Christian	BORDERIE Sophie
VICE-PRESIDENT (S-ES)	MESSINA-VENTADOUX Annie PICARD Alain	CALMETTE Marcel	TONIN Valérie BILIRIT Jacques	VO VAN Paul MAILLARD Clarisse	TONIN Valérie LAURENT Françoise	PAILLARES Marylène LAMY Laurence	CALMETTE Marcel DHELIAS Danielle	BOUYSSONNIE Thomas LAMY Laurence	MIRANDE Jean-Jacques CHOLLET Pierre	LACOMBE Nicolas CHOLLET Pierre
MEMBRES	BOUYSSONNIE Thomas HAURE-TROCHON Caroline KHERKHACH Baya CONSTANS Rémi GRENIER Marie-Laure DALLIES Vanessa	LACOMBE Nicolas MASSET Michel VO VAN Paul BORDERIE Jacques LEPERS Guillaume DEVILLIERS Arnaud DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice PICARD Alain PAILLARES Marylène GIRAUD Béatrice LEPERS Guillaume BORDERIE Jacques CASTILLO Julie	GARGOWITSCH Sophie LAMY Laurence MIRANDE Jean-Jacques MESSINA-VENTADOUX Annie DUCOS Laurence CHOLLET Pierre BOUSQUIER Philippe DEVILLIERS Arnaud	PAILLARES Marylène GRENIER Marie-Laure SUPPI Patricia GENOVESIO Cécile	BORIE Daniel MAILLOU Emilie DHELIAS Danielle SUPPI Patricia KHERKHACH Baya DUPUY Aymeric MAILLARD Clarisse DALLIES Vanessa	GARGOWITSCH Sophie PICARD Alain BOUSQUIER Philippe DUPUY Aymeric GENOVESIO Cécile DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice MIRANDE Jean-Jacques DUCOS Laurence GIRAUD Béatrice	CAMANI Pierre LAURENT Françoise CASTILLO Julie DEVILLIERS Arnaud DELBREL Christian	GARGOWITSCH Sophie DHELIAS Danielle BORIE Daniel MASSET Michel BILIRIT Jacques DEZALOS Christian CASTILLO Julie GENOVESIO Cécile DEVILLIERS Arnaud LEPERS Guillaume DELBREL Christian DALLIES Vanessa

DECISION MODIFICATIVE N°2 2023

ORDRE DU JOUR

	Administration générale et ressources humaines	p. 2
8017	Approbation des débats de la session du 23 juin 2023 consacrée à la Décision modificative n°1 de 2023 et de la session spéciale du 7 juillet 2023	
	Commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur	p. 30
5005	Point d'étape de la mise en oeuvre du plan gymnase	
	Commission Solidarités territoriales	p. 37
2	Agence technique départementale	
5005	*Point d'étape de la mise en oeuvre du plan gymnase*	
	Commission Développement social, démographie médicale, insertion et habitat	p. 40
1012	Aide exceptionnelle aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)	
1013	Dotation annuelle dépendance - Revalorisation de la valeur du point GIR	
1014	Modifications du réglement départemental d'aide sociale - partie revenu de solidarité active (rsa)	
1015	Dotation départementale complémentaire au fonds de solidarité pour le logement au titre de l'année 2023	
3010	*Politique départementale d'inclusion numérique et mise en oeuvre de la feuille de route "France Numérique Ensemble"*	
	Agriculture et forêt	p. 56
7004	Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de Lot-et-Garonne en matière de développement écononique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de la forêt, de l'agroalimentaire et de l'alimentation 2023-2028.	
7005	Délégation de service public en matière de santé animale et d'hygiène alimentaire. Présentation du rapport d'activité 2022 des laboratoires des Pyrénées et des Landes.	

Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative p. 59

6006 Ajustements et modifications des régimes d'aide culturels

6007 Renouvellement de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023/2025

6008 Proposition d'évolution du dispositif « Chèque asso 47 »

6009 Modifications de régimes en matière sportive et des modalités de soutien aux manifestations sportives

3012 Rapport annuel 2023 des représentants du Département aux Conseils d'Administration des sociétés d'économie mixtes locales (SEML) dont il est actionnaire

Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles p. 67

3010 Politique départementale d'inclusion numérique et mise en oeuvre de la feuille de route "France Numérique Ensemble"

3011 Délégation de service public (DSP) - Agropole
Rapport annuel du délégataire - exercice 2022

3012 Rapport annuel 2023 des représentants du Département aux Conseils d'Administration des sociétés d'économie mixtes locales (SEML) dont il est actionnaire

Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité p. 69

2004 Infrastructures et mobilité - Réseaux routier, navigable et cyclable

Administration générale et ressources humaines p. 71

8018 Décision de compléter la commission permanente suite à la vacance du siège de M. CAMANI

8019 Tableau des effectifs au 1er septembre 2023

8020 Rapport d'activité 2022 des services départementaux

8021 Remplacement des postes vacants des commissions spécialisées du Conseil départemental et modification de la représentation du Département dans certains organismes extérieurs ou instances suite à la démission de M. Pierre CAMANI

8022 Elections au 11ème poste de Vice-président et de 1er membre de la commission permanente vacants

Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques p. 74

9017 M57 - Amortissement des immobilisations

9018 Pertes sur créances irrécouvrables - provisions

9019 Décision modificative n°2 (DM2) 2023 du budget principal et du budget annexe du foyer départemental de l'enfance balade (feb)

9020 Modification de la composition de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public

MOTION p. 78

DIAPORAMA p. 80

LEXIQUE p. 93

PROCES-VERBAL

DES DEBATS

SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
20 OCTOBRE 2023

PROCES-VERBAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2023

Une session du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 20 octobre 2023, à 9h30, sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Laurent DELRUE, Directeur Général des Services.

Élus présents :
MM. Ludovic BIASOTTO, Jacques BORDERIE, Daniel BORIE, Philippe BOUSQUIER, Thomas BOUYSSONNIE *(jusqu'à 12h24)*, Marcel CALMETTE, Laurent CAPELLE, Mme Julie CASTILLO, MM. Pierre CHOLLET, Rémi CONSTANS, Mme Vanessa DALLIES, MM. Christian DELBREL, Arnaud DEVILLIERS *(jusqu'à 13h24)*, Christian DEZALOS, Mme Danielle DHELIAS, MM. Gilbert DUFOURG, Aymeric DUPUY, Mmes Cécile GENOVESIO, Béatrice GIRAUD, Christine GONZATO-ROQUES, Caroline HAURE-TROCHON, M. Joël HOCQUELET, Mme Baya KHERKHACH, M. Nicolas LACOMBE, Mmes Laurence LAMY, Françoise LAURENT, Béatrice LAVIT, M. Guillaume LEPERS, Mmes Clarisse MAILLARD, Emilie MAILLOU, Annie MESSINA-VENTADOUX, M. Jean-Jacques MIRANDE, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mmes Patricia SUPPI, Valérie TONIN, M. Paul VO VAN.

Pouvoirs (4) : de M. Jacques BILIRIT à Mme Sophie BORDERIE ; de Mme Sophie GARGOWITSCH à M. BORIE, de Mme Laurence DUCOS à M. Philippe BOUSQUIER et Mme Marie-Laure GRENIER à M. Jacques BORDERIE.

À partir de 12h24 pouvoir de M. Thomas BOUYSSONNIE à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX
À partir de 13h24 pouvoir de M. Arnaud DEVILLIERS à M. Pierre CHOLLET.

Le QUORUM (22 élus présents) est constaté, la Présidente ouvre la séance à 9h38.

Mme la Présidente. – Bonjour à tous, mes chers collègues, je constate que le quorum est atteint. Il nous faut désigner un secrétaire de séance, je propose, si vous en êtes d'accord, de le proposer à Madame DALLIES. Est-ce que vous êtes d'accord pour être la secrétaire de séance ? Je vous remercie

Mme Vanessa DALLIES est désignée secrétaire de séance.

Mme la Présidente. – Est-ce qu'il y a des motions déposées par les groupes ? J'ai cru comprendre qu'il y en avait une.

M. DEZALOS. – Oui, une motion. Un soutien aux viticulteurs après l'épisode Mildiou qu'ils ont subi cette année.

Mme la Présidente. – Est-ce qu'il est possible de la distribuer à l'ensemble des Conseillers départementaux pour qu'ils puissent en prendre connaissance, s'il vous plaît ?

M. DEZALOS : C'est distribué.

Des envois complémentaires et rectificatifs ont été effectués, ils concernent les rapports suivants :

- Le n°8018, Décision de compléter la commission permanente ;

- Le n°8022, Election au poste de onzième vice-président et de premier membre de la commission permanente.

Je reviendrai sur ces rapports dans un instant.

- Le rapport n°8021, Remplacement des postes vacants dans les commissions spécialisées, et modification de la représentation du Département dans les organismes extérieurs qui est modifié.

Sur ce rapport, vous trouverez sur table une version corrigée, afin de rectifier un oubli. En effet, il convient également d'intégrer M. BIASOTTO dans la commission Solidarités Territoriales où siégeait son prédécesseur.

- Et le rapport n°9020, Modification de la composition de la commission d'appels d'offres et de la commission de Délégation du Service Public.

L'ensemble de ces rapports découle des changements au sein de notre Assemblée, suite aux démissions de M. Pierre CAMANI et Michel MASSET.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

Mme la Présidente. – Je vous propose d'adopter le premier rapport, le rapport n°8017. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

RAPPORT N°8017 : APPROBATION DES DEBATS DE LA SESSION DU 23 JUIN 2023 CONSACREE A LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2023 ET DE LA SESSION SPECIALE DU 7 JUILLET 2023

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité

Mme la Présidente. – Comme vous le savez, M. Pierre CAMANI et Michel MASSET ont démissionné de leur mandat de Conseiller Départemental, et j'ai le plaisir d'accueillir dans cette Assemblée, leurs successeurs, à savoir M. Laurent CAPELLE et M. Ludovic BIASOTTO.

Les groupes ont été informés que pour des raisons de procédure, nous devons examiner les rapports qui découlent de ces démissions. Nous devons donc compléter la commission permanente, puis procéder à l'élection des postes vacants, de onzième vice-président et de premier membre de la commission permanente, vacants suite à ces démissions.

Mme la Présidente. – Je vous propose d'adopter le rapport n°8018. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Donc l'Assemblée décide donc de compléter la Commission permanente et de procéder à l'élection au poste du onzième vice-président et premier membre de la Commission permanente.

RAPPORT N°8018 : DECISION DE COMPLETER LA COMMISSION PERMANENTE SUITE A LA VACANCE DES SIEGES DE M. CAMANI ET M. MASSET

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE).

Absente non représentée : Mme Vanesse DALLIES

DECISION : ADOPTE à l'unanimité

Mme la Présidente. – Je constate qu'il est 9h41 ! Nous allons procéder maintenant à l'examen du rapport n°8022.

Interruption de la séance suite à une intervention de l'intersyndicale depuis la tribune publique (inaudible).

Mme la Présidente. – En application des dispositions des deuxièmes et troisièmes alinéas de l'article L3122-5 du Code général des collectivités territoriales, les membres de la commission permanente, autres que le Président, sont élus au scrutin de liste, chaque Conseiller départemental pouvant présenter une liste de candidats qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Afin de respecter la parité, l'écart entre le nombre des candidats à l'élection de vice-président, ne peut être supérieur à 1.

Pour rappel, la commission permanente étant composée de 12 vice-présidents, les postes vacants ne peuvent donc être pourvus que par un Conseiller départemental du même sexe que les démissionnaires.

J'ai proposé à M. BIASOTTO de succéder à M. MASSET, en tant que onzième vice-président, en lui accordant la même délégation que celle de son prédécesseur, à savoir le Développement économique, le Tourisme et les Politiques contractuelles.

J'ai proposé à M. CAPELLE d'intégrer le poste vacant de premier membre de la commission permanente, avec la délégation que détenait son prédécesseur au numérique.

Pour autant, je précise, comme le prévoient les textes, que les éventuelles candidatures alternatives, doivent m'être déposées dans l'heure qui suit la décision du Conseil départemental, de compléter la commission permanente, soit jusqu'à 10h41.

Si à l'expiration de ce délai, la seule candidature de M. BIASOTTO est enregistrée pour le poste de 11ème vice-président, et la seule candidature de M. CAPELLE est enregistrée pour le poste de 1er membre, ils pourvoiront immédiatement les postes.

Dans le cas de candidatures multiples, il sera alors nécessaire de procéder au renouvellement intégral de la commission permanente, dans les conditions de l'article L.3122-5 du CGCT.

Je vous propose de reprendre le cours traditionnel de nos débats.

Mes chers collègues, mesdames et messieurs,

C'est un plaisir de vous retrouver pour notre séance consacrée pour l'essentiel à notre décision modificative budgétaire numéro 2.

Avant d'ouvrir officiellement notre séance, je souhaitais revenir un bref instant sur l'actualité internationale, marquée vous le savez par la poursuite de la guerre en Ukraine, la réactivation du conflit rentre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et par l'embrasement du Proche Orient entre Israël et la Palestine après les terribles attentats menés par le Hamas contre Israël. Ces conflits, à l'histoire longue et complexe, ne doivent pas nous faire oublier notre boussole : celle de la défense acharnée des droits des peuples, du respect des droits humains et des populations civiles, de la recherche constante de la paix, et de la condamnation sans ambiguïté du terrorisme.

Plus près de nous, à Arras, nous avons tous été saisis d'effroi par l'assassinat, il y a une semaine, du professeur Dominique Bernard aux abords de son établissement scolaire. Ce crime nous rappelle cruellement l'assassinat, il y a trois ans de Samuel Paty.

Dominique Bernard a été assassiné parce qu'il faisait son métier : dispenser un savoir à des jeunes gens pour aiguiser leur esprit critique, pour leur permettre de devenir des adultes libres, responsables et tolérants.

À travers lui, c'est l'école républicaine, laïque et émancipatrice qui a été visée.

À travers lui, c'est notre modèle républicain qui a été lâchement attaqué.

À travers son assassinat, c'est notre nation tout entière qui est endeuillée.

Dominique Bernard est une nouvelle victime de l'islamisme et de son idéologie de mort. Son nom s'ajoute à la très longue liste des victimes de ces fanatiques, qui ont également frappé la Belgique il y a quelques jours.

Aujourd'hui, je veux avant toute chose avoir une pensée pour l'ensemble de ses proches, sa famille, avoir une pensée pour ses collègues et ses élèves du lycée Gambetta d'Arras, avoir un message de solidarité à l'égard de tous les enseignants de notre pays, attaqués à travers Dominique Bernard dans leurs missions les plus essentielles.

L'horreur absolue de ce crime suppose une réaction d'unité de tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs universelles de notre République.

A la mémoire de Dominique BERNARD, et à celle de Samuel PATY, je vous propose de nous lever pour observer une minute de silence.

(*il est procédé à une minute de silence*)

Je vous remercie.

Suite à ce drame qui nous concerne tous, parce qu'il touche au sanctuaire de l'école, je tenais à vous informer que nous avons vérifié que les établissements dont nous avons la responsabilité, c'est-à-dire les collèges, soient bien tous à jour de leur plan particulier de mise en sûreté, le PPMS, qui doit permettre en cas d'incident la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels.

Parallèlement, nous avons immédiatement opéré des vérifications auprès des cinq collèges faisant actuellement l'objet de chantiers importants, pour nous assurer que le déroulement de ces chantiers ne provoque pas de porosité facilitant des intrusions indésirables dans les établissements.

Enfin, les collèges de Casseneuil et de Miramont de Guyenne, dont le diagnostic effectué par nos soins laissait apparaître un besoin de compléter les dispositifs de sécurisation, seront visités dans les prochains jours par la SEM 47 afin d'engager les travaux nécessaires dans un très bref délai.

Pour être complète, nous rencontrerons prochainement l'ensemble des chefs d'établissements afin d'évaluer avec eux et compléter si nécessaire les dispositifs de sécurité des locaux que nous leur mettons à disposition.

Mes chers collègues,

Nous avons le plaisir d'accueillir Ludovic BIASOTTO qui remplace Michel MASSET suite à son élection comme sénateur.

Par ailleurs, à l'occasion de notre dernière commission permanente, Pierre CAMANI nous a fait part de sa volonté de passer le relai à son suppléant Laurent CAPELLE pour représenter le canton des Coteaux de Guyenne au sein de notre assemblée. Nous accueillons donc aujourd'hui Laurent CAPELLE, auquel je souhaite aussi la bienvenue parmi nous.

Cette décision honore Pierre Camani.

Vous le savez mieux que quiconque, le mandat de conseiller départemental, est une forme de sacerdoce, qui implique un engagement de tous les instants, au détriment parfois de sa vie personnelle ou professionnelle. L'heure est venue aujourd'hui pour Pierre CAMANI de faire un pas de côté, de prendre un peu de hauteur, de se consacrer à ses proches, et, comme le disait Voltaire, de cultiver son jardin, au sens propre comme au sens figuré. Je souhaitais saluer devant vous son engagement, celui d'un élu entièrement dévoué au Lot-et-Garonne et à l'action guidée par des valeurs humanistes inébranlables. Tout au long des mandats qui lui ont été confiés, dans sa commune de Puymiclan, ici au département comme conseiller général puis comme Président d'une institution qu'il aura marqué de son empreinte, à Paris comme sénateur, Pierre CAMANI aura été le défenseur acharné de notre territoire. Comme Président du Conseil Départemental, il aura été l'architecte persévérant de ce renouveau dont le Lot-et-Garonne profite aujourd'hui.

Notre département perd avec lui un indéniable serviteur, même si, j'en suis certaine, il restera un observateur attentif de la politique départementale, et que nous pourrons toujours compter sur son appui, ses conseils, son expérience.

Je conserve pour ma part l'ami bienveillant et éclairé de tous les combats politiques que j'ai menés, de tous les espoirs que nous avons partagés, et de tous les élans qu'il a si souvent suscités.

Merci pour tout Pierre. Merci pour ce que tu es. Merci pour ce que tu as fait pour le Lot-et-Garonne. Je t'invite à me rejoindre.

(Applaudissements.)

Mes chers collègues,

Une fois n'est pas coutume, j'ouvrirais cette seconde décision modificative budgétaire de l'année par quelques citations…

« Il est temps d'arrêter de faire croire aux acteurs du territoire et plus globalement aux Lot-et-Garonnais que le Département va mal financièrement. Il va très bien. Presque trop bien. […] Lors des diverses assemblées, nous vous avons déjà dit que les recettes des DMTO n'allaient cesser de s'accroître et continuer à dégager des marges financières conséquentes pour le Département […] Nous disons de façon très claire que cette gestion prudentielle équivaut à hypothéquer l'avenir ». Fermez les guillemets.

Je vous épargne le suspense insoutenable. Ceci est un verbatim des propos du groupe 100% Lot-et-Garonne au travers de son représentant au moment de notre DOB, qui avait d'ailleurs été soutenu en ce sens par un autre membre de ce même groupe, nous assénant avec beaucoup de certitude : « vous vous trompez sur les DMTO, ils vont être dynamiques. »

Et je me souviens même que, ce faisant, notre opposition nous donnait rendez-vous pour vérifier à l'occasion d'une prochaine session la justesse de son augure.

Eh bien voilà, nous sommes aujourd'hui à un moment de vérité, mes chers collègues.

Alors, la réalité de la situation, je vous la livre sans filtre, telle qu'elle se présente à nous aujourd'hui.

À l'occasion de notre dernière commission permanente, je rappelais notre inquiétude relative à la baisse de recettes de DMTO que nous constatons. Après une diminution de 30,4% en août 2023 par rapport à août 2022, en septembre 2023, les produits DMTO ont diminué de 31,1% en comparaison à 2022. Globalement, depuis le début de l'année, la diminution par rapport à 2022 est de 18,6%, et cette baisse s'accélère.

Tous les Départements sont affectés par cette situation.

À l'occasion de sa dernière commission exécutive, Départements de France, association qui regroupe vous le savez les conseils départementaux de toute sensibilité politique, a adopté une résolution tirant la sonnette d'alarme au moment où s'ouvrent les discussions parlementaires sur le projet de Loi de finances.

Dans cette résolution, Départements de France souligne le retour et l'effet de ciseaux sur les budgets départementaux, lié à l'érosion très importante des recettes de DMTO et à l'augmentation des dépenses contraintes, qu'il s'agisse des dépenses de personnel, ou de celles liées à l'APA, la PCH ou l'ASE.

Départements de France rappelle aussi que l'impact de cet effet ciseaux est d'autant plus fort que les Départements ne disposent plus de la possibilité d'actionner un levier fiscal pour faire face aux difficultés, depuis la réforme qui a abouti à la perte du foncier bâti et à son remplacement par une fraction de TVA.

Cette recette, soit dit en passant, montre également des signes d'essoufflement. À ce jour, on évalue cette perte à hauteur de 2,4 M d'€.

Cette situation, nous la constatons en Lot-et-Garonne. C'est l'objet de notre décision modificative, qui constate par exemple une augmentation de nos charges à caractère général, des charges de personnel, ou une hausse des dépenses d'aide à domicile.

Elle démontre également que l'épargne de précaution que nous avions constituée, et qui était alors tant décriée, nous est aujourd'hui fort utile pour aider les EHPAD en difficulté, soutenir les SAAD ou accompagner les bénéficiaires de la PCH, c'est-à-dire bénéficier aux Lot-et-Garonnaises et Lot-et-Garonnais les plus fragiles.

Je le redis, chaque euro est et sera mobilisé le moment venu de la manière la plus utile et la plus profitable aux Lot-et-Garonnais. Je n'irais pas jusqu'à dire que « la prudence paie », mais tout au moins que nos choix de gestion nous permettent aujourd'hui d'investir et de continuer à protéger les Lot-et-Garonnais au moment où ils en ont plus que jamais besoin.

Aussi, cette session nous fournira l'occasion de conforter un certain nombre de dispositifs de soutien, d'accompagnement et de protection au bénéfice des Lot-et-Garonnais pour leur permettre de faire face aux difficultés du moment et préparer l'avenir. C'est précisément aux Lot-et-Garonnais que je m'adresse en ce jour de session publique de notre assemblée. Car, je mesure chaque jour, au fil de mes nombreux déplacements aux quatre coins du département, que les attentes et les besoins sont nombreux devant les fractures qui se creusent dans notre pays. Aux Lot-et-Garonnaises et aux Lot-et-Garonnais, je veux dire que le Département est toujours là, présent à leurs côtés, plus que jamais, pour les protéger et les aider à surmonter les fragilités de notre monde, pour construire leur avenir et celui de leurs enfants, pour donner à nos aînés toute l'attention et le soutien qu'ils méritent.

Nous poursuivons ainsi la mise en œuvre de notre plan « Bien vieillir » par la mobilisation d'une aide exceptionnelle aux EHPAD, pour leur permettre de faire face à une situation financière dégradée sous l'effet du contexte inflationniste et de la baisse d'activité consécutive à la crise sanitaire. Ce soutien aux EHPAD, il se traduit également par une proposition de revalorisation du point GIR, dont nous débattrons.

Je crois en effet fermement qu'une société de progrès se juge à la manière dont elle traite ses anciens. Notre plan « Bien vieillir » à l'ambition de répondre aux besoins des Lot-et-Garonnais, en permettant aux personnes qui le

souhaitent de continuer à vivre chez elles, et à celles qui ne le peuvent plus de trouver les conditions d'hébergement en établissement les plus dignes et les plus accessibles.

Nous ne dévierons pas de cet objectif, mais je tiens à rappeler que nous ne sommes pas les seuls décisionnaires en matière de politique du grand âge, et qu'il faudra que l'ensemble des institutions qui prennent part à cette politique assument leurs responsabilités, comme il faudra que chaque établissement consente aux efforts de gestion que la situation impose.

Je m'attarde quelques instants sur la situation de l'EHPAD de Sos qui, je vous le rappelle, a fait l'objet de lourdes fautes de gestion, avec un coût de travaux d'extension sous-évalué et une utilisation détournée de l'emprunt contracté, en violation de toutes les règles de la comptabilité publique. Il y aurait également de nombreuses créances non recouvrées auprès des usagers, pour plusieurs centaines de milliers d'euros. Cet EHPAD fait aujourd'hui l'objet d'un plan de sauvetage permettant la poursuite d'activité de l'établissement.

Ce plan de sauvetage, s'il existe, c'est à notre initiative, avec l'appui technique et financier d'Habitalys et de la SEM47. Je crois que nous pouvons nous satisfaire qu'une solution ait été trouvée. Je vous tiendrai bien entendu informés du développement de ce dossier.

Soutenir et protéger les Lot-et-Garonnais, c'est aussi offrir à nos jeunes les conditions d'enseignement les plus propices à leur réussite et les accompagner sur la voie de l'autonomie et de l'épanouissement.

La mise en œuvre de notre plan gymnase, qui est une extension de notre plan collèges, entre dans cet objectif, et vise à mettre à niveau les salles de sports utilisées par les collèges publics.

Parallèlement, toujours dans l'idée de concourir à l'épanouissement de nos jeunes, je vous proposerai de vous prononcer sur une évolution du dispositif Chèque Asso 47, qui vise à favoriser leur pratique culturelle, sportive ou de loisirs, tout en promouvant le formidable tissu associatif de notre département. L'évolution de ce dispositif nous permettra, si vous la validez, de doubler le nombre de bénéficiaires potentiels du Chèque Asso.

Soutenir et protéger les Lot-et-Garonnais, c'est aussi veiller à ce qu'aucun d'entre eux ne reste en dehors du chemin. C'est l'objet de notre politique d'inclusion numérique dont nous débattrons. Parler d'inclusion dans ce domaine aujourd'hui, ce n'est pas uniquement aborder la question des freins à la pratique numérique. C'est d'abord et surtout parler de la finalité du numérique, de la capacité réelle de chacun à en faire un outil d'amélioration de son quotidien et in fine d'égalité entre nos concitoyens.

Soutenir et protéger les Lot-et-Garonnais, c'est encore œuvrer à leur sécurité et garantir la présence du service public sur tous les territoires du Lot-et-Garonne.

Je tenais, à ce stade de mon intervention, à vous faire part de ma satisfaction suite à l'annonce par le Président de la République de l'implantation de trois nouvelles brigades de gendarmerie en Lot-et-Garonne. C'est une excellente nouvelle pour notre territoire !

Assurer la présence de la force publique partout, dans les territoires ruraux comme dans les villes est une nécessité. C'est pour cela que le Département a investi depuis plusieurs années déjà, au-delà de ses compétences obligatoires, dans ce domaine de la sécurité.

C'est dans ce sens que nous avons rénové ou reconstruit la trentaine de gendarmeries existantes sur notre département dans le cadre d'un BEA (bail emphytéotique administratif) d'ampleur.

C'est également pour cela encore que nous avons créé les conditions de réalisation des 3 nouvelles casernes de gendarmerie (Tonneins, Laplume, Fumel), à travers des garanties d'emprunts et la maîtrise d'œuvre assurée par notre bailleur départemental Habitalys, pour rendre possible le renforcement des moyens et forces de gendarmerie.

C'est enfin aussi pour ces mêmes raisons que nous avons été les précurseurs dans le financement des Intervenantes sociales en gendarmerie.

Cette annonce est un bon signal envoyé aux territoires ruraux.

Soutenir et protéger les Lot-et-Garonnais, c'est enfin œuvrer à la solidarité territoriale.

Nous le faisons en matière d'attractivité médicale, avec le lancement d'un nouveau dispositif à vocation départementale qui vise à accompagner soit les médecins généralistes dans leur projet d'installation en Lot-et-Garonne, soit les internes dans leur projet de stage. Il s'agit à la fois, à travers une équipe dédiée et en lien étroit avec un large réseau de partenaires institutionnels et économiques, d'accompagner leur projet professionnel comme leur projet personnel et familial. La Conférence des territoires, que j'ai récemment réunie à cet effet, a accueilli très favorablement l'initiative.

Nous le faisons aussi en assistant les communes et intercommunalités du département pour la réalisation de leurs projets. Je vous proposerai ainsi la création d'une Agence Technique Départementale, qui nous permettra de renforcer l'offre d'ingénierie que nous mettons à disposition de ces collectivités.

Au-delà du soutien financier que nous dispensons aux communes et intercommunalités au travers du FACIL, nous constatons en effet que, dans un territoire rural comme le nôtre où nombre de communes sont dépourvues de ressources humaines propres, cette offre d'ingénierie peut s'avérer extrêmement précieuse pour conseiller et assister les élus locaux dans la conduite de leurs projets.

Avec cette agence, nous réaffirmons ainsi notre rôle de premier partenaire des communes du département.

Je vous remercie.

Monsieur DEZALOS, je vous donne la parole afin que vous nous présentiez les grandes lignes de cette Décision Modificative n° 2, les groupes interviendront à la suite de cette présentation.

M. DEZALOS. – Merci Madame la Présidente, présentation du rapport de la Décision Modificative n°2.

Projection d'un diaporama (p.81)

Vous le savez, la dernière décision modificative de l'exercice budgétaire prépare la clôture de l'exercice en cours, sans modifier les grands équilibres de ce que nous avons voté au Budget Primitif, c'était au mois de mars, le 24 mars, je crois, vote du budget primitif corrigé par une décision modificative n°1 au mois de juin. Les grands équilibres ne sont pas bouleversés par cette décision modificative n°2, mais cependant, il y a un certain nombre d'ajustements en dépenses et en recettes.

Le slide suivant qui vous indique que cette décision modificative n°2 s'équilibre à la fois pour le Budget Principal à hauteur de 3,8 M€, et s'agissant du Budget Annexe, du Foyer de l'Enfance de Balade, à hauteur de 540 000 €.

Pour le Budget principal, cela se décompose en section de fonctionnement pour 2 853 769 €, et pour l'investissement, l'équilibre s'établit à 963 260 €.

Pour la section de fonctionnement, par conséquent, il faut dire d'abord que ces dépenses de fonctionnement augmentent et qu'elles seront financées en partie, et même principalement, par l'épargne de précaution. La Présidente l'a évoqué.

Le Département est confronté, comme les autres collectivités, à une hausse des charges qui résulte de multiples facteurs qui s'imposent à nous : l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, la revalorisation de nos prestations sociales, les hausses salariales, etc.

De ce fait, en décision modificative n°2, pour les dépenses de fonctionnement, les crédits sont revus à la hausse pour la majorité des chapitres, à l'exception d'un seul, le chapitre 017 qui est consacré au RSA, dont les prévisions de dépenses sont revues légèrement à la baisse.

En effet, principalement en raison du dynamisme sur le marché du travail, les versements mensuels au titre du RSA ont progressivement diminué depuis le mois de janvier. Nous avions versé 5,2 M€ en janvier 2023, contre

4,7 M€ au mois d'août, avec un total cumulé de près de 40 M€. En l'absence de revalorisation d'ici la fin de l'année 2023, les prévisions diminuent de 1,5 M€.

Il faut noter cependant, qu'une revalorisation de l'allocation interviendra au mois d'avril 2024.

Je rappelle que nous avions inscrit au Budget Primitif de 2023, une somme, une dépense de 63 M€. Donc, légère diminution de 1,5 M€ sur ce poste de dépenses.

Parmi les charges qui augmentent, les besoins supplémentaires liés à la rémunération du personnel s'élèvent à 1,3 M€, dont 0,43 M€ lié aux mesures gouvernementales de hausse du point d'indice, 170 000 € liés à des créations de postes et 650 000 € pour l'impact en année pleine, de postes créés en 2021 et 2022 et pourvus au cours de l'année.

Les dépenses prévues au chapitre 016 qui concernent l'APA, augmentent de 220 000 €. Et celles du chapitre 65, c'est important, autres charges de gestion courante, ce chapitre 65, vous le savez, englobe une grande partie des dépenses d'aides sociales. Et ce poste va augmenter de 4,5 M€. Cela comprend l'aide apportée aux EHPAD en difficulté, nous allons en reparler, à hauteur de 2,2 M€, l'augmentation des aides aux bénéficiaires du Fonds de Soutien au Logement pour 320 000 €, le Soutien à la Formation des Infirmières Pratiques Avancées, la constatation de créances éteintes également, et un apport supplémentaire au Budget annexe du FEB, Foyer de l'Enfance de Balade, pour 540 000 €. Diverses mesures d'accompagnement social également.

Ce surcroît de dépenses d'aides sociales est financé, largement, par un prélèvement sur l'épargne de précaution. Madame la Présidente l'a évoqué. Je vous rappelle que nous avions voté au Budget Primitif, un poste d'épargne de précaution de 10 M€, que nous avons, au mois de juin dernier, lors de la DM1, imputé sur cette épargne de précaution, plus de 6 millions de dépenses. Notamment une contribution supplémentaire et exceptionnelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours, nous avions déjà consacré 1 M€ supplémentaire pour les EHPAD, 1 M€ également pour les collèges et d'autres dépenses. Le total disponible sur cette épargne de précaution s'établit à 3,8 M€.

Et là-dessus, nous imputons la subvention exceptionnelle pour les EHPAD en difficulté, dont nous avons parlé, de 1,2 M€, la subvention exceptionnelle au Foyer de l'Enfance de Balade de 540 000 €, un complément pour le paiement de la Prestation de Compensation du Handicap, 560 000 €, et les compléments divers que je ne détaille pas davantage. Ce qui veut dire que sur cette épargne de précaution, à l'issue de notre Décision Modificative n°2, il resterait 63 961 €.

Les recettes de fonctionnement sont ajustées suite à des notifications de recettes, mais les perspectives futures sont pessimistes. Certaines recettes fiscales sont revues à la hausse à hauteur de 1,4 M€, dont il y a 600 000 € au titre de la dotation de compensation péréquée, un surcroît de recettes au titre de la taxe sur la consommation finale d'énergie électrique, la taxe d'aménagement également légèrement à la hausse.

Le DM2 tient compte des augmentations des recouvrements sur indus et également de quelques redevances. Les prévisions de recettes concernant les participations perçues au titre des AIS sont également ajustées, suite aux dernières notifications reçues.

En outre, il est procédé à des reprises de provisions pour couvrir des charges équivalentes liées aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes – on en parlera tout à l'heure, il y a un rapport à ce sujet – dont celles détenues auprès de la société SACBA. Vous savez, cette société de construction de bâtiments agricoles à Tonneins, et là nous avions fait une avance qui n'a pu être en totalité recouvrée. Donc nous actionnerons la reprise de provisions pour cela.

L'augmentation des prévisions de recettes ne doit pas se traduire comme une augmentation tendancielle des ressources du Département. D'une part, elles permettent globalement de couvrir des charges équivalentes sur l'exercice 2023, et d'autre part, je crois qu'il faut dire que l'exercice 2023 se caractérise déjà comme l'exercice de rupture, avec la dynamique des recettes connue depuis 2020.

Donc, j'aborde de nouveau la question des DMTO. À ce jour, de janvier à septembre 2023, les recettes de Droit de Mutation au Titre Onéreux du Département, ont diminué de pratiquement 20 % par rapport à 2022 sur la même

période. Soit près de 9,5 M€ de recettes en moins. Les mois d'août et de septembre enregistrent chacun une baisse de plus de 30 %. Si la baisse se poursuit dans cette proportion, la prévision du Budget Primitif qui était – je le rappelle – de 45 M€, devrait tout de même être atteinte. Pour rappel, les DMTO s'élevaient à 63,5 M€ en 2022.

Cette diminution s'explique notamment par la hausse des taux d'intérêt qui ont freiné le nombre de transactions immobilières, vous le savez. En 2024, un effet prix est redouté sur le marché de l'immobilier, ce qui pourrait amplifier la baisse. À l'échelle nationale, la diminution des DMTO perçues par les Départements est estimée à 30 %. C'est-à-dire légèrement plus que ce que nous constatons aujourd'hui en Lot-et-Garonne. Ceci entrainera mécaniquement une diminution des ressources de péréquation.

S'agissant de la TVA, et plus précisément de la fraction de TVA sur le foncier bâti, c'est-à-dire la consommation qui nous est versée depuis la disparition du levier fiscal sur le foncier bâti. Nous avons inscrit au Budget Primitif un peu plus de 114 M€, sur la base d'une estimation de croissance de 5,1 % qui nous était notifiée par l'État. Finalement, d'après le projet de la loi de Finances pour 2024, la prévision de croissance de la TVA 2023 est ajustée à 3,7 M€. Soit une diminution totale de 2,56 M€ pour le Département. Donc, nous prenons acte de cette diminution.

Ce mécanisme s'applique également à la fraction de TVA applicable à la CVAE, Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, ce qui aboutit à une diminution de 400 000 €, soit une recette de 16,93 M€ contre une prévision de 17,32 M€.

La balance de la section de fonctionnement – c'est un peu touffu –, il faut retenir dans le volet de gauche concernant les dépenses et dans la colonne « Total 2023 », que nous aurons, à l'issue de cette DM2, et si vous en êtes d'accord, un total de dépenses réelles qui s'établit à un peu plus de 401 M€, il faut y ajouter des dépenses d'ordre, que vous voyez en dessous, pour un peu plus de 100 M€. Ce qui nous donne un total de dépenses de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023, fondé évidemment sur les crédits inscrits, nous verrons après au CFU, l'exécution de ce Budget, mais nous sommes là à un peu plus de 500 M€. Avec les opérations d'ordre – je le reprécise – pour les dépenses. Total équivalent pour les recettes, bien entendu, mais la répartition entre recettes réelles et recettes d'ordre est un petit peu différente.

Nous passons à l'investissement, et plus précisément, aux dépenses d'investissement. Nous avons sur les dépenses et les recettes, d'ailleurs en équilibre à 963 260 M€. Les dépenses d'équipement diminuent de 690 000 €, la prévision est revue à la baisse, afin de tenir compte du calendrier de réalisation des opérations, parfois décalées dans le temps. C'est vrai, en particulier dans le domaine des infrastructures, des routes. Nous avons vu cela dans le détail avec la directrice de cette Direction Générale Adjointe, tout récemment. La commission des Finances en particulier. De ce fait, une majeure partie des crédits gérés en autorisation de programme ne sont pas annulés, mais reportés sur l'exercice à venir. Je crois qu'il faut avoir cela en tête, ce sont des reports. Par conséquent, ces opérations seront bien réalisées, mais un peu plus tard.

Ces reports portent, par exemple, sur les études concernant le collège de Casseneuil, sur le versement du solde de la subvention accordée pour le très haut débit à hauteur de 1,6 M€ ; ce versement est décalé, il l'est aussi sur un certain nombre de travaux routiers, à hauteur d'un peu plus de 3 M€.

À l'inverse, des augmentations : 1,5 millions seront consacrés aux routes, avec le lancement du Plan Routes et Déplacements du Quotidien, des interventions sur les collèges, notamment sur le gros entretien et les réparations, des travaux imprévus et urgents, pour le programme de déploiement numérique, la rénovation des cuisines, des locaux, des salles de classes, etc, je vous passe les détails ; il y a également, 200 000 € pour l'acquisition du château de Lauzun par la collectivité, souvent de subventions, et également une somme de 40 000 € pour le Fonds d'acquisition d'Arts Contemporains.

Dans le cadre d'une gestion active de la dette, et face au risque croissant lié à la hausse des taux d'intérêt, sachez que le Département a remboursé par anticipation deux emprunts qui étaient indexés sur le Livret d'Epargne Populaire, dont les taux étaient passés pratiquement de 1 à 2 % jusqu'à 6 %. Nous avons donc jugé utile de rembourser par anticipation, donc de payer les pénalités. Mais au total, c'est une opération qui est profitable à notre collectivité. Ceci pour un total d'un peu plus de 1,8 M€.

Vous avez sans doute regardé dans les détails, ce qui figure dans le slide.

Nous passons aux recettes. S'agissant des recettes d'investissement, les subventions que nous recevons sont prévues en augmentation pour 1,16 M€. Je ne vous donne pas ce détail. Sachez qu'il y a un montant de subventions accru pour le Département, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements. Ceci permettra de financer les opérations de rénovation thermique, notamment dans un certain nombre de collèges et d'établissements.

Sachez que la balance de la section d'investissement s'établit, même exercice, dépenses à gauche, recettes à droite, total de 2023, avec des dépenses réelles à hauteur de 136 M€, des dépenses d'ordre de 17 M€, soit un total, avec le solde d'exécution négatif reporté, de 178 M€. En recettes, une somme équivalente avec une répartition légèrement différente.

Je termine cette présentation à grands traits, de la Décision Modificative n°2, en évoquant les modifications apportées au Budget annexe du Foyer de l'Enfance de Balade. Les ajustements concernent la section d'exploitation qui est l'équivalent de la section de fonctionnement, mais nous sommes sur une nomenclature budgétaire légèrement différente. Nous notons une somme inscrite pour un montant de 540 000 € supplémentaires, à la fois en dépenses et en recettes. Ces nouvelles dépenses ont été financées par le redéploiement des crédits déjà prévus au Budget, ainsi que par de nouvelles recettes, pour financer les dépenses du groupe 1 qui portent sur des frais supplémentaires de dépenses des familles d'alimentation, de fournitures médicales, ainsi des dépenses liées aux activités et aux sorties des résidents qui sont en nombre plus important qu'en début d'année. Tout ceci étant financé par la subvention d'équilibre qui est apportée par le Département.

Sachant de la section d'investissement, il n'y a absolument aucune modification par rapport à ce qui a été voté au Budget Primitif.

Voilà, Madame la Présidente, cette présentation rapide de la DM2.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur DEZALOS. Avant de donner la parole aux différents groupes, je voudrais réagir évidemment à l'intervention des organisations syndicales lors de cette session.

Bien entendu que je suis sensible au dialogue social, comme tous les élus d'ailleurs qui participent aux différentes instances paritaires.

Évidemment que les organisations sont invitées aux instances, mais c'est vrai que depuis plus d'un mois, elles refusent de siéger parce qu'il y a un point de désaccord sur un dossier.

Monsieur DEZALOS est prévu qu'il les reçoit après les vacances de la Toussaint.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur CHOLLET.

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les vice-présidents, chers Collègues, chers internautes.

Tout d'abord, accueillir vraiment j'allais dire, les bras ouverts, les deux nouveaux Conseillers départementaux, Messieurs BIASOTTO et CAPELLE, en leur disant que l'on va essayer de leur démontrer que l'opposition 100 % Lot-et-Garonne, est une force de proposition.

Je voudrais juste leur dire qu'ils ont un challenge de haut niveau à relever, parce que succéder à Pierre CAMANI et Michel MASSET, je vous souhaite bon courage !

Merci d'avoir précisé, ce que vous venez de dire, Madame la Présidente, par rapport à l'intervention des représentants des Syndicats. Parce que la méthode n'a pas lieu d'être. Soit vous êtes prévenue, et vous savez qui doit intervenir à ce moment-là, la moindre des choses est de nous dire en début de séance que les représentants des syndicats vont intervenir, soit vous n'êtes pas prévenue, et ils n'ont pas à prendre la parole, c'est vous qui la donnez.

Je voudrais juste rappeler les règles classiques de la République Française !

Et personne, qui que ce soit, qui ne soit pas élu, n'a pas la possibilité de prendre la parole dans notre hémicycle. Vous avez le droit même de l'éjecter, si vous le désirez ! Sur la règle, il y a des choses qu'il faut un peu rappeler.

Le groupe 100% Lot-et-Garonne souhaite commencer par affirmer son soutien à toute la communauté éducative associée au terrible drame survenu vendredi dernier. Nous exprimons tout notre soutien aux proches de Dominique Bernard.

Vendredi 13 octobre, un établissement scolaire a été frappé une fois encore par la barbarie du terrorisme islamiste. Dominique Bernard, enseignant depuis plus de 20 ans à la cité scolaire Gambetta-Carnot à Arras a été tué. Presque trois ans jour pour jour après l'assassinat de Samuel Paty. La peur ne cesse de grandir auprès du corps enseignant, 58% d'entre eux ont déclaré anonymement s'autocensurer par peur de représailles.

La France a actionné le plus haut niveau d'alerte « urgence attentat » du dispositif Vigipirate, actant un déploiement de 7 000 soldats. Le gouvernement doit pouvoir se saisir pleinement de ses pouvoirs régaliens afin d'assurer une sécurité pour tous, pour tous ses concitoyens et notamment à l'intérieur des établissements scolaires.

Une des dernières circulaires transmises aux Préfets ordonne ces derniers à accélérer toute procédure qui pourrait entrainer l'expulsion de personnes radicalisées. De même, 179 procédures disciplinaires, c'était 179 il y a deux jours, hier soir c'était 500 en fait, contre les élèves qui ont perturbé la minute de silence à la mémoire de ces deux professeurs. Des dizaines d'interventions d'élèves faisant l'apologie du terrorisme également ont été accompagnés d'une saisine du Procureur de la République.

La communauté éducative se retrouve sous une pression intolérable, sur l'ensemble du territoire français, y compris en Lot-et-Garonne, par le poids écrasant de l'actualité internationale, où les conflits géopolitiques se succèdent les uns aux autres (Ukraine, Arménie, conflit israélo-palestinien), engendrant des tensions ainsi qu'un climat propice à la violence décuplée par les mécanismes ravageurs des réseaux sociaux.

Samedi 7 octobre, des centaines de combattants du Hamas sont parvenus à franchir la barrière frontalière entre la bande de Gaza et Israël, dans des attaques simultanées d'une ampleur et d'une sauvagerie sans précédent, tuant des centaines de personnes, dont beaucoup de civils, d'enfants et de vieillards.

Nous condamnons de la manière la plus ferme tous les actes atroces entrepris par le Hamas, mouvement terroriste, que nous distinguons du peuple palestinien.

À ce jour, nous comptons 28 victimes françaises décédées et nous sommes inquiets, bien sûr, pour les 7 otages comprenant adultes et enfants. Nous espérons leur libération au plus vite, nos pensées vont également aux blessés, aux victimes civiles touchées par les bombardements israéliens et palestiniens.

Ni suspicions ni divisions ne doivent exister au sein de notre Nation. Nous réprouvons tout parti politique déclarant que le Hamas n'est pas un mouvement terroriste, nous dénonçons ces propos inacceptables selon lesquels les actions menées actuellement par le Hamas contre le peuple israélien, éloignant l'espoir d'une paix durable, seraient légitimes.

Nous devons prendre nos responsabilités en n'accordant aucune crédibilité aux attaques terroristes, quelles qu'elles soient, afin d'éviter l'escalade de la violence nationale ou mondiale.

« La France est exposée à un rebond du conflit » selon le chercheur et politologue Hugo Micheron. En effet, la France répertorie plus d'une centaine d'actes antisémites seulement sur le territoire seulement 5 jours après l'attaque organisée par le Hamas en Israël, allant d'insultes jusqu'à des personnes arrêtées en possession d'armes blanches proches d'écoles ou de synagogues.

Ces attaques perpétrées sur le sol israélo-palestinien rendent le monde entier comme réceptacle de cette violence. La situation géopolitique peut continuer à se détériorer, jusqu'à un embrasement catastrophique : il ne

faut pas croire que tout cela n'a aucun retentissement sur notre Lot-et-Garonne, sur nos villes sur nos quartiers, où le discours de haine de la France circule depuis trop longtemps. Attention à ne pas cantonner cette violence à un conflit lointain de la France.

Malheureusement certains partis politiques tels que LFI et quelques politiciens de la NUPES jouent la carte de l'ambiguïté en ne déclarant pas le Hamas comme un mouvement terroriste, créant des fractures au sein de notre pays, c'est inacceptable ! Les grands décideurs, dont vous faites partie, Madame la Présidente, ont un devoir de clarification de leur identité politique auprès de leurs administrés.

Nous, élus, nous devons maintenir un discours clair, tourné vers la paix, que ce soit à travers des interviews ou sur nos réseaux sociaux.

Les réseaux sociaux qui comme vous le savez peuvent s'avérer des outils polarisateurs amplifiant la cyber-violence diffusée et influençant les comportements de tous, y compris des plus jeunes.

Nous n'avons eu aucun retour de votre part concernant la possibilité d'ouvrir les portes du Département à nos collégiens, professeurs, parents et associations lors de la journée du 9 novembre : date nationale de la lutte contre le harcèlement et cyber harcèlement. D'un côté nos professeurs se font égorger, d'un autre côté nos enfants s'entretuent entre eux avec des mécanismes de violence intolérables.

Le Département de la Haute-Garonne, lui a su se saisir de cette problématique pour protéger ses collégiens. L'État s'est saisi de ce sujet, mais vous devez prendre vos responsabilités en apportant des solutions.

800 000 à 1 000 000 d'élèves français, c'est 1 sur dix, ça fait 3 par classe de 30, sont victimes de harcèlement ! On ne peut pas prendre connaissance de ces chiffres sans éviter qu'un drame arrive dans notre département.

Le harcèlement scolaire constitue aujourd'hui un phénomène délétère pour de nombreux élèves et préoccupe chaque jour un peu plus la communauté éducative en raison de ses effets sur les résultats scolaires et le climat dans les établissements, qui avec la violence actuelle est catastrophique également

L'objectif du plan départemental de Haute-Garonne contre le harcèlement scolaire, contient 35 actions : développer les actions de prévention, en complémentarité des dispositifs de l'éducation nationale, mais surtout offrir aux jeunes et à leur famille un accompagnement spécifique qu'il soit psychologique ou juridique.

« Celui qui a autorité sur moi doit augmenter mes connaissances, mon bonheur, mon travail, ma sécurité, il a une fonction de croissance. La véritable autorité est celle qui grandit l'autre. » nous disait Michel Serres.

Notre école, celle de Jules Ferry, rendue gratuite en 1881, puis obligatoire et laïque en 1882, est le sanctuaire de la connaissance que nous devons préserver et au sein duquel la sécurité doit être assurée pour tous, élèves comme enseignants et personnels.

Notre groupe 100% Lot-et-Garonne vous demande d'impliquer le Conseil Départemental 47 dans le processus de sécurisation de nos collèges, présent dans notre programme lors de la dernière campagne électorale, que nous avions appelé « Plan Sécurité Collège » avec la réalisation d'un audit sécurité pour chacun des collège avec sa topographie particulière, la mise en place de dispositifs de contrôle d'accès, de vidéo-surveillance, l'instauration de médiateurs scolaires ou le lien avec eux qui existent dans certaines agglomérations, la connexion avec ceux des villes et agglos et l'aide à la prévention du harcèlement scolaire physique et moral, ou encore une formation des collégiens aux usages numériques et à leurs dangers.

Madame la Présidente, vous avez la charge et l'autorité de mener une véritable stratégie forte en collaboration étroite avec l'État et toutes les collectivités locales concernées ainsi que l'éducation nationale pour sécuriser nos collèges lot-et-garonnais.

En ce qui concerne notre décision modificative (DM2) de ce jour, cette dernière comporte des nouveaux volets financiers notamment l'aide exceptionnelle aux EHPAD. Le rapport 1012 fait état de la situation individuelle financière de chaque EHPAD que vous avez répartie en trois catégories.

Là encore, un rapport incomplet, nous vous demandons plus de transparence Madame la Présidente. Ma collègue Julie Castillo complètera sur les incompréhensions liées à ce rapport.

Pourrions-nous avoir, avant d'étudier les rapports, l'audit associé à cette clé de répartition entre les EHPAD publics ainsi que la liste de ceux qui réalisent d'importants efforts de gestion, ceux qui doivent être confortés et ceux qui seraient structurellement en difficulté. D'ailleurs, nous tenons à vous remercier, Madame la Présidente, de nous avoir transmis l'étude menée par le cabinet Mazars, vous vous rappelez c'était pour les SAAD, seulement hier soir,1 mois après notre demande. Il faut être plus vigilant dans le respect de votre opposition qui doit être informée de tous les documents qui sont gérés dans le Département.

Cécile GENOVESIO et Patricia SUPPI auront l'occasion de revenir sur ce sujet de manque de transparence de la part de la majorité départementale, également concernant l'audit effectué pour la rénovation de nos gymnases, transmis seulement la veille de notre session.

Le rapport 5005 concernant le point d'étape de la mise en œuvre du Plan Gymnase : ce rapport concerne la rénovation de 3 gymnases par an pendant 3 ans à hauteur d'une enveloppe de 6M€, or il fait état que 16 gymnases ont un besoin impérieux de travaux. Comment comptez-vous choisir quel gymnase doit bénéficier de cette aide, au détriment des autres ? Avec quelle méthode de répartition qui va faire que 7 gymnases ne bénéficieront pas de ce régime d'aide pendant ces 3 ans.

Au sein de ce rapport, un élément nous a interpellé concernant la tarification pour l'utilisation de ces gymnases. Vous êtes ouverte à la concertation. Nous vous rappelons que cette dépense est une dépense obligatoire des Départements, qui vous incombe donc, et de plus vous avez augmenté le tarif utilisation horaire du gymnase de la cité scolaire pour Aiguillon. Nous vous prions de traiter l'ensemble des communes sur le même postulat, sans créer des inégalités au sein de notre département.

Nous apprécions que vous preniez en compte le cri d'alerte des EHPAD publics avec cette dotation exceptionnelle de 2,1 M€ et que vous avez décidé aussi de réévaluer le point GIR à 7,30, étant anciennement à 6,94 après 7 ans sans augmentation. Vous avez critiqué beaucoup de directeurs mais vous avez un peu oublié de dire que ce GIR n'a pas été augmenté depuis longtemps. Peu de département ont, comme vous, effectué cela, c'est-à-dire une augmentation très tardive.

En ce qui concerne la gestion financière de notre département, nous avons pu constater que nous avons des créances irrécouvrables à hauteur de 606 000 € composés de 310 créances, en 18 ans dont 15 ans exercés sous votre majorité.

Sur les DMTO, nous avions prévu, en accord avec la Cour des Comptes, une baisse de 10%. Vous, vous aviez prévu 28%, on est pour l'instant à 18%. Donc, pour l'instant, on est plus près de la réalité que vous, 8 contre 10. M. DEZALOS, il faut dire les choses comme il faut et pas rester sur des chiffres mensuels.

Nous avons étudié l'équilibre en dépenses et en recettes : nous sommes rassurés, mais nous sommes attentifs à l'utilisation de l'épargne de précaution, vous vous en rappelez les fameux 10 M€. Donc 6 M€ ont été utilisé dès la DM1 pour le SDIS, pour la première tranche d'investissement du plan EHPAD ainsi que les nouvelles charges liées à l'avenant 54 des SAAD.

Pour cette session, vous avez ventilé 3,8 M€ pour la subvention exceptionnelle des EHPAD en difficulté, PCH, accueil bénévole, et complément aux coûts d'hébergement portant l'épargne de précaution à 94 000€ environ. Votre majorité départementale, et notamment votre Président M. DEZALOS, nous a accusés de vouloir « cramer la caisse », mais vous avez souhaité dépenser l'ensemble de l'épargne de précaution, c'est bien vous qui avez « cramé la caisse ». Si vous souhaitez, par la suite, dépenser quelques deniers publics, pensez également aux collectivités qui auraient besoin d'aides financières plus élevées que celles que le FACIL propose actuellement.

Juste un mot que le FACIL avant de conclure. Nous avons conscience que seulement 116 000 € de l'enveloppe FACIL a été utilisée, mais il s'agirait de contextualiser ce montant. Le régime a été créé fin décembre 2022, dépôt des dossiers fin février 2023 puis validation juin 2023, donc nous estimons qu'en seulement 3 mois c'est normal que l'ensemble des projets n'ont pas démarré.

De plus, il est bon de rappeler que vous cantonnez chaque commune à un seul projet tant que celui-ci n'est pas terminé. Auparavant, les autres régimes permettaient aux communes d'avoir plusieurs projets en cours. Si vous avez un projet qui nécessite deux ans et demi de travaux, le maire ne pourra pas alors bénéficier d'autres éléments du FACIL. Nous espérons une réévaluation du FACIL avant le DOB prochain comme vous vous y êtes engagée.

Je conclurai rapidement sur un espoir de retour à la paix, nationale ainsi que mondiale, à laquelle chacun de nous, et notamment nous les élus, chacun de nous doit œuvrer au retour de la paix à son niveau.

Nous espérons également, Madame la Présidente, que vous entendrez nos demandes, ceci pour la sécurité de la communauté éducative, notamment dans les collèges dont vous avez la responsabilité.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur CHOLLET. Monsieur DELBREL.

M DELBREL - « Madame la Présidente, mes chers collègues, mes très chers Ludovic et Laurent, mes très très chers et regrettés, Pierre et Michel. Chers internautes.

Nous ne reviendrons pas sur ce qui vient d'être dit, et par la Présidente et par le leader de 100% Lot-et-Garonne, sinon pour souscrire totalement à leurs propos et pour condamner de toutes nos forces ces actes de terrorisme d'une atrocité jamais égalée, ces ignobles massacres, ces assassinats perpétués en masse par le Hamas en terre israélienne. Horreur absolue, barbarie insupportable, les mots nous manquent…

Et comment aussi ne pas avoir une pensée émue pour toute la communauté éducative, après l'assassinat, vendredi dernier à Arras, du professeur de français au collège-lycée Gambetta, Dominique Bernard. L'école frappée en plein cœur, c'est la République qu'on assassine. Nos pensées vont évidemment aussi vers la famille et les proches du professeur, dont les obsèques ont lieu hier dans le nord de la France.

Dans ce climat de guerre, de conflits et de tension extrême, nous allons, comme souvent ici, tenter d'apporter, une touche de légèreté, durant cette session automnale, articulée autour d'une nouvelle décision modificative, - deuxième du nom - sans grand impact financier, il faut bien, une nouvelle fois, le reconnaitre.

Cette session fera pourtant date. Comment ne pas saluer, à notre tour, l'arrivée des deux petits bleus au sein de notre vénérable assemblée départementale. Nous voudrions avec Clarisse, souhaiter la bienvenue à Ludovic BIASOTTO et à Laurent CAPELLE, qui remplacent au pied levé, respectivement, Michel MASSET et Pierre CAMANI.

L'ancien maire de Damazan, pour celles et ceux qui rentreraient de vacances, est devenu fin septembre, Sénateur du Lot-et-Garonne. Selon quelques indiscrétions parisiennes, vérifiées par nos soins, il serait déjà promu grand chef de la cantine du palais du Luxembourg. Ce ne sont pour l'heure que des ragoûts, pardon des ragots, mais son coup de fourchette aurait, dit-on, impressionné jusqu'à l'inébranlable Président Gérard LARCHER, en personne, pourtant passé maître dans « lard » de la table (lard en un seul mot, bien sûr).

Une entrée gastronomique réussie. Fracassante même ! Bravo Michel et encore toutes nos félicitations à toi et à Béatrice. Plus sérieusement pour votre magnifique campagne de terrain – Plus belle LAVIT !

Quant à Pierre CAMANI, certaines et certains - pas forcément ici, ne vous sentez pas toujours visés dès lors que j'ouvre mon clapet - certaines et certains, disais-je, feraient bien de s'inspirer de sa sagesse, de son honnêteté et de sa trajectoire. Vous le savez, il a décidé courageusement de plier les gaules et de s'inscrire dans un honorable processus de transmission plutôt que de prolonger le plaisir qui n'en était peut-être plus un. Mille respects à cet homme qui aura par son intégrité et son dévouement, son humanisme et son engagement, sa vision et ses convictions, marqué l'histoire politique de notre Département. Personne n'osera, ici, lui jeter la pierre…

Question départ, aussi, une pensée amicale pour Gérard DAULHAC, qui a fait valoir ses droits à la retraite, et qui vit, là, sa dernière session, si mes informations sont bonnes… C'est un ancien journaliste qui vous le dit ! La quille, Gégé !

Voilà pour l'heure tant attendue, et parfois redoutée, du bizutage pour les petits nouveaux. Rassurez-vous, ça va bien se passer ! Mais ça peut aussi se gâter, à tout moment…

Déjà, premier mauvais point : ils n'ont pas mis la cravate ! Le dress-code n'a pas été respecté, en ce jour de dépucelage. C'est une faute majuscule, une erreur politique ; ça démarre mal…

Que dire, sinon, de ces deux nouveaux entrants à Saint-Jacques ? Qui sont vraiment Ludovic BIASOTTO et Laurent CAPELLE ? J'ai mené ma propre enquête. Une investigation très cash !

On ne peut pas dire que Wikipédia m'ait beaucoup aidé dans mes recherches. De là à dire que leur notoriété n'a pas encore dépassé les frontières cadastrales de Lavardac ou de Jusix, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas encore dit.

Pour être honnête avec vous, parler de Ludovic, « Ludo » pour les intimes, c'est plutôt facile, tant nos trajectoires se sont souvent croisées ces derniers temps. Ici lors d'un conseil d'administration de la Mission Locale, là pour un conseil de discipline au Centre de Gestion. Là encore lors de diverses manifestations organisées à Lavardac ou à Pont-du-Casse, comme chacun sait, deux des plus belles communes du 47. Après la bastide de Villeneuve.

Sa pudeur et sa timidité légendaires m'obligent, ce matin, à parler en son nom. Il m'a gentiment demandé de le faire. Merci « Ludo » pour le cadeau !

Comment dire, sans froisser personne, sans heurter quiconque, Ludovic BIASOTTO n'est pas tout à fait comme les autres. Moi perso, ça ne me dérange pas. Et puis, que je sache, il n'y en avait pas encore dans notre assemblée. Certains d'entre vous vont, peut-être, se sentir gênés, voire embarrassés, mais Ludovic BIASOTTO, je dois vous l'avouer ici, est…CRS à Bon-Encontre. Oui il est membre de la Compagnie Républicaine de Sécurité n° 24, ça vous en bouche un coin. Pas cuisiniste, comme certains le pensaient, mais bien CRS.
On peut le rassurer, il n'aura pas à sortir sa batterie de matraques, dans l'hémicycle, comme aux plus belles heures parisiennes des samedis « Gilets jaunes ». Ici, tu verras, Ludovic, c'est beaucoup plus cool. En tous cas, moi je me sens déjà plus en sécurité. Bienvenu à Saint-Jacques ! Tu peux maintenant sortir de ta coquille…

Pour Laurent CAPELLE, ça va être beaucoup plus simple encore. Nous sommes de vieux potes. On se connaît depuis, le temps passe décidément très vite, on se connaît depuis… 30 minutes. J'ai fait sa connaissance tout à l'heure, à son entrée dans l'hémicycle. Un chouette type, ça se voit à l'œil nu. J'ai le pif pour les repérer.

Vous savez quoi, dans sa poignée de main, j'ai ressenti la chaleur du viticulteur qu'il fût pendant dix ans, mais aussi la froideur du contrôleur fiscal qu'il devint par la suite à Bordeaux – ça calme ! – et enfin la rigidité arithmétique de l'employé modèle de la Direction Départementale des Finances Publiques. Il était chargé de mission recouvrement pour les hôpitaux du Lot-et-Garonne. Ça fout les jetons !

Perso, je serais VP aux Finances, mon cher Christian, je commencerais à baliser. Il va te faire passer des nuits blanches. Rappelle-toi, Daniel PREVOT, le contrôleur fiscal du « Diner de cons »… Laurent CAPELLE c'est du même acabit. En pire. Il ne lâchera rien ! Ça se sent ! Bienvenu quand même…

Sachez Monsieur CAPELLE (il est préférable de le vouvoyer) que je fais, moi aussi, partie de la très redoutable et redoutée, commission des finances. J'ai toujours rêvé de graisser la patte à un contrôleur fiscal. Soyez sympa avec moi. J'adore Jusix, en plus... Mais c'est où Jusix ?

Un CRS et un contrôleur fiscal, il fallait le faire ! Je ne sais pas qui s'est occupé du casting, mais il peut postuler à Khoh Lanta. Et ma sentence est irrévocable…

Question *bouffe*, vous l'avez compris, c'est cordon bleu pour Michel MASSET et cordons de la bourse pour Laurent CAPELLE. Gare à l'indigestion !

Bon, passons aux choses plus sérieuses. Avec Clarisse, nous voudrions vous dire ici, notre fierté en tant que conseillers départementaux du canton Agen 1 d'avoir, d'un coup de baguette magique présidentielle, récupéré deux brigades de gendarmerie sur notre territoire, une fixe à Pont-du-Casse (la classe) et une mobile à

Foulayronnes. Je n'oublie pas non plus, une mobile à Clairac. C'est une très bonne nouvelle pour notre Département et tout notre territoire. Croyez-nous, pour s'offrir tout ce « bleu » sur le Nord Agenais, il a fallu sortir le bleu de chauffe et même le casque à pointe. Tout le monde nous donnait perdants. Certains nous avaient même disqualifié, éliminés. La victoire aujourd'hui n'en est que plus belle. Surtout, on ne va pas s'en cacher, pour Pont-du-Casse.

Permettez-moi aussi de profiter de cette Assemblée, et du temps de parole qui m'est accordé, surtout face au silence assourdissant et troublant de l'Agglo d'Agen, pour remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné, d'une façon ou d'une autre, dans cette compétition en terrain miné. D'abord ma DGS, les services et les élus qui m'accompagnent au quotidien, on ne les remercie jamais assez…
Les institutionnels ensuite. En premier lieu, le Conseil départemental et sa Présidente, pour avoir en temps voulu, après le premier tour de table en Préfecture, tout début janvier, soutenu mordicus le projet cassipontin, écrit à l'appui. De même que Gilbert GUERIN le président départemental des maires ruraux ainsi que certains parlementaires -ils ou plutôt elles se reconnaîtront -. Avec une mention toute particulière à notre Sénatrice, Christine BONFANTI-DOSSAT qui m'a « cornaqué » dans cette histoire et surtout ouvert les portes de Beauvau, pour aller défendre mon bout de gras à Paris. C'était le jour de mes 60 ans.

Je sais que ça en a fait sourire plus d'un, quand j'ai déclaré à la presse, sur le coup de l'émotion sans doute, que ce 2 octobre 2023 était le plus beau jour de ma vie d'élu. Je persiste et je signe.

Vous savez, les élus que nous sommes sont constamment en première ligne, à portée d'engueulade comme on dit. On prend des coups, à longueur de journée. Mais on est aussi et d'abord élu pour porter des projets, pour les faire aboutir, parfois contre vents et marées. Je savoure encore ce succès.

Mais, je dois vous l'avouer, le plus beau jour de ma vie d'élu est à venir. Car ce 2 octobre 2023, décidément, mon fils ainé, dans le ciel de New York, demandait la main à ma future belle fille. Le mariage, que j'aurais l'honneur de célébrer évidemment, est programmé durant l'été 2025. Vous serez tous invités bien sûr. Vous savez maintenant presque tout de la vie trépidante de la famille Delbrel…

Et si on parlait un peu, quand même, de la DM2 ? Et quand bien même son impact financier reste, au final, mesuré, cette session renferme, en elle, suffisamment d'informations importantes, de nouvelles aides, de nouveaux dispositifs et de coups de pouce nécessaires pour que l'on s'y attarde gaiement.

La mise en œuvre du fameux plan gymnase, appelé des vœux de notre voisin Arnaud DE VILLIERS, se précise. Comme quoi la persévérance du maire de Penne d'Agenais a payé. Plus sérieusement, ce plan utile et ambitieux va vraiment dans le bon sens. Tout comme la création de la nouvelle Agence Technique Départementale, nouvelle boite à outils à vocation d'accompagnement, face aux besoins croissants des communes et à la nécessité de professionnaliser toujours plus l'ingénierie.

On ne peut aussi que saluer l'aide exceptionnelle attribuée aux EHPAD (plus de 2 M€) à laquelle va venir se greffer la revalorisation du point GIR.

Réjouissons-nous, enfin, de l'évolution, nous semble-t-il, positive du dispositif « chèque Asso 47 ». Wait and See ! Vive la paix !

Merci de votre attention…

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur DELBREL. Monsieur DUFOURG pour Les 47.

M. DUFOURG. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, internautes, bienvenue à Monsieur BIASOTTO Ludovic et à Monsieur CAPELLE Laurent.

Je connais très bien Ludovic puisqu'il a passé une partie de sa jeunesse à Fauillet. Il m'a félicité lorsque j'ai été Maire et élu au Conseil Départemental, donc c'est à mon tour aujourd'hui de le faire et de lui souhaiter la bienvenue parmi nous. Il a fait ses armes à Lavardac, c'est un homme qui aime le terrain, les gens ainsi que tous ses amis autour de lui, et qui est reconnaissant.

Monsieur CAPELLE est de même. Étant collègue Maire, on se rencontre toutes les semaines à Val de Garonne depuis quelques années, et lui aussi fait maintenant partie des nôtres. Bienvenue à toi ! C'est toujours avec cordialité que tu gères les gros dossiers de VGA, puisque tu t'occupes des finances. C'est une place que je ne prendrais pas, soyez tranquilles, mais qui est compliquée.

Bonne continuation à nos anciens, mais pas anciens puisque Monsieur MASSET il a pris du grade et nous regarde de plus haut. Malgré cela, il ne faut pas se fâcher avec lui parce qu'il a des atouts dans sa poche. Alors maintenant on lui fait confiance, je sais qu'il va bien représenter le territoire, le Département et nos communes. On aura toujours la joie de l'accueillir dans nos communes et de le voir partout surement sur nos terres, dans nos campagnes et nos villes. Bonne chance, Michel !

Quant à Pierre CAMANI, le vieux routier du Département parce qu'il est passé par toutes les phases. Ce que j'apprécie, chez quelqu'un c'est qu'éventuellement on peut démarrer, je l'ai dit souvent, et je l'ai déjà dit à la venue du Président de la République, c'est que Pierre CAMANI a démarré dans l'administration, il a été Maire, il a été adjoint, il a été Conseiller Départemental, Président du Conseil Départemental et Sénateur. C'est un vrai exploit. Pour en faire autant, nous autres, on est encore loin derrière, mais on a commencé plus tard aussi. Je lui souhaite une très bonne retraite, parce qu'il est encore très en forme, on se rencontrera certainement dans nos marchés fermiers et aux fêtes locales et à Puymiclan certainement aussi.

En tout premier lieu, une pensée pour tout notre corps enseignant de France en cette semaine de deuil et de mémoire.

Tout le monde l'a dit, nous, les élus, tous ces événements catastrophiques ne nous font pas rire, nous sommes en train de surveiller nos communes et les alentours de nos campagnes, de façon à que si nous voyions une faille, de nous occuper de la situation. Mais souvent, celle-ci est très grave puisque tout va très vite.

En ce qui concerne la venue du Président de la République, cela a été une reconnaissance pour notre territoire, nos gendarmes et gendarmerie de Tonneins.

Mais il y a eu une faille là aussi, c'est qu'en tant que Conseiller départemental, madame la Présidente nous a représenté, ce qui est bien et normal, M. le Maire de Tonneins, aussi, ce qui est bien et normal. Certains autres Maires ont eu la chance de le rencontrer en catimini. Et en ce qui nous concerne les Conseillers Départementaux du canton, ils n'ont pas été invités. Alors j'ai un petit doute du pourquoi mais peut-être pas parce qu'aucun maire du canton n'a été invité.

Je parle au nom de mes collègues, vous tous, puisqu'à la veille de sa venue on m'a demandé de lui parler de certaines choses éventuellement puisque nous avions la possibilité de le rencontrer, mais n'avons pas été retenus avec Vanessa. J'en fait part comme ça, cela ne me froisse pas du tout non plus, certainement qu'il était pressé. En fait je le connais le Président de la République puisqu'il est dans mon bureau tous les jours et en fait il aurait bien aimé me connaitre aussi, il aurait certainement changé d'avis.

Un sujet important et primordial aurait dû être abordé par rapport à sa venue. Tout d'abord, la désertification médicale. Mais rien ne s'est passé. Nous espérons que ce sujet sera traité comme il se doit à l'Élysée.

La population nous demande toujours où on est en. Je sais qu'à toutes les réunions, que ce soit Val de Garonne, le Département ou autre, nous sommes auprès des soignants, des infirmiers et des médecins, à notre niveau, on est toujours en train de les rassurer. Mais les résultats vont très lentement.

Donc le Président de la République, il n'y a que lui seul et son gouvernement qui peuvent vraiment accéder à cette situation, et peut être pas, parceque ça ne se fait pas ou très lentement et les idées viennent encore de qui ? viennent encore des petits élus de terrain, du Département, de la Région certainement, tout ça du local.

Dans notre Département, le pouvoir d'achat ne cesse d'évoluer, comme ailleurs bien sûr. Malgré la baisse des denrées directes aux producteurs, ainsi que l'électricité, le gaz et autre.

Rien n'est rassurant pour les années à venir, nous devons rester prudents et vigilants sur les budgets futurs.

Dans les conflits actuels aux portes de nos frontières, la situation est encore plus présente. Restons soudés !

Je vous remercie.

Je ne me suis pas présenté au départ, Monsieur DUFOURG, Les 47, et Vanessa DALLIES, ma binôme à mes côtés, nous représentons un grand groupe par rapport à l'agriculture et tous les citoyens de ce Lot-et-Garonne. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur DUFOURG. Monsieur DEZALOS.

M. DEZALOS. – Madame la Présidente, mes chers collègues,

Quelques mots d'accueil à mon tour, au nom du groupe La Majorité Départementale, pour accueillir nos deux nouveaux collègues : Ludovic BIASOTTO et Laurent CAPELLE, qui rejoignent les rangs de la Majorité Départementale au sein du Conseil départemental. Bienvenue à toi, Ludovic, bienvenue à toi, Laurent, nous ne doutons pas que vous serez à la hauteur du très beau mandat électif qui vous est confié aujourd'hui au service des Lot-et-Garonnais.

Quelques mots pour saluer publiquement au nom du groupe, le geste de Pierre CAMANI qui a, une nouvelle fois, fait le choix de la transmission, cette fois-ci, en faveur de son suppléant, comme il l'avait fait précédemment pour la présidence de l'Assemblée.

Ce geste est à l'image de Pierre, un homme viscéralement attaché à notre Département et soucieux d'assurer la continuité ainsi que de préparer l'avenir.

Quelques mots Également bien sûr pour saluer chaleureusement la brillante élection de Michel MASSET comme Sénateur de Lot-et-Garonne. Je crois qu'il est dans les hauteurs désormais !

C'est vraiment la reconnaissance de l'engagement et du travail obstiné d'un homme de terrain, tout entier dévoué à notre territoire. Nous comptons tous sur toi, Michel, pour représenter efficacement le Lot-et-Garonne à Paris !

Ce succès électoral, Michel le partage avec sa suppléante, notre collègue, Béatrice LAVIT, dont la contribution a été décisive dans cette élection à la Chambre Haute. Bravo, Béatrice !

Toujours au sujet des élections sénatoriales. Je veux aussi saluer trois autres collègues qui ont participé à ces élections. Arnaud DEVILLIERS, Marie-Laure GRENIER, Paul VO VAN, ont en effet été candidats ou suppléants à ces élections

Dans notre système démocratique, les élections sont un moment et une pièce essentielle et centrale. Par conséquent, participer à des élections doit être respecté et encouragé.

Arnaud, Marie-Laure, Paul ainsi que Michel et Béatrice ont participé et méritent tous notre considération.

Un mot enfin pour saluer notre ami Gérard DAULHAC qui part aujourd'hui, je crois, qui termine son service ici. Un mot d'amitié et de reconnaissance au nom des élus du groupe de La Majorité, reconnaissance à l'égard de l'engagement professionnel que l'on connaît, ainsi que pour la qualité des relations qu'il a toujours entretenues avec tous les élus. Qu'il soit remercié et bonne retraite Gérard !

Alors, nous débattons aujourd'hui de la DM2, du budget annuel de notre collectivité, qui prépare la clôture de l'exercice budgétaire. Soit sept mois après le BP, la Présidente a rappelé les critiques que nous avait adressées l'opposition, quant à notre approche des finances départementales. Mais nous sommes tous que le rappel de propos tenus antérieurement par tel ou tel, peut être cruel.

En disant cela, soyons honnêtes, cela peut concerner tous les bancs de notre Assemblée ! D'ailleurs, j'ai remarqué tout à l'heure qu'il y avait quelque chose qui m'était plus ou moins destiné !

Mais cet exercice a peut-être le mérite de nous inviter à plus d'humilité ou de précautions.

Comme nos collaborateurs sont parfois aussi de redoutables archivistes, j'ai moi aussi quelques morceaux choisis qui, comme disait Georges BRASSENS dans une chanson « pourraient nous faire rire un peu ! » Je m'abstiendrai toutefois de les rappeler.

Sur le fond, la volatilité de nos ressources conjuguées désormais en l'absence de tout levier fiscal, nous oblige à une gestion de long terme afin de ne pas obérer nos capacités futures.

Les chiffres sont têtus et la réalité tout autant, quand l'opposition nous promettait des DMTO qui n'allaient cesser de s'accroître lors du DOB nous sommes aujourd'hui à – 18,6 %.

Savoir si l'on est plus près des 10 % de baisse, on ne va pas ouvrir le débat une nouvelle fois là-dessus, mais c'est bien parce que nous n'avons pas cédé à l'euphorie des bons chiffres des derniers millésimes, que nous pouvons aujourd'hui venir devant les Lot-et-Garonnais, non pas pour faire des coupes sombres, mais au contraire, pour réaliser ce qu'ils attendent de nous, les accompagner dans leur projet et les protéger. C'est ce qu'a rappelé tout à l'heure, Madame la Présidente.

Dans un contexte qui n'a jamais été aussi incertain, dans une actualité hautement anxiogène, les Lot-et-Garonnais peuvent compter sur notre Majorité pour être au plus près d'eux.

Nous sommes au plus près d'eux quand nous proposons de venir en soutien des EHPAD en difficulté.

Nous sommes au plus près d'eux quand nous abondons le Fonds de Solidarité Logement.

Nous sommes au plus près d'eux quand nous prévoyons de doubler le nombre de bénéficiaires potentiels du Chèque Asso.

Nous sommes au plus près d'eux quand nous lançons la rénovation des gymnases.

Nous sommes au plus près d'eux quand nous soutenons plus fortement les communes dans leurs projets, via le FACIL, ou encore, quand nous proposons la création d'une Agence Technique Départementale.

L'approche budgétaire qui rend possible ces avancées, notre Majorité Départementale la revendique, car elle nous permet d'être un interlocuteur fiable pour nos partenaires, un interlocuteur qui tient parole, un interlocuteur fidèle à ses engagements. Sans préjuger bien sûr, de ce que l'avenir peut réserver et que personne ne peut décrypter à l'avance.

J'ai assisté hier, et je n'étais pas seul, à la présentation par la CCI, la Banque de France et la BGFI, des éléments de la conjoncture économique locale. Et au cours de cette présentation publique, le Président de la CCI, saluant la présence du Conseil départemental, a parlé de la commande publique, a souligné l'importance de la commande publique pour l'économie de notre Département, pour les entreprises du Département. C'est donc ce que nous sommes ou pas en capacité de faire a, évidemment, une utilité de service public pour les Lot-et-Garonnais, mais pour les entreprises et l'économie générale du Département, il a une importance capitale.

Permettez-moi de conclure avec un petit retour en arrière, qui nous est proposé par le rapport d'activité des services.

Il permet de constater de façon formelle et objective, la proximité de nos politiques publiques et le lien direct de notre collectivité avec les Lot-et-Garonnais, mais c'est aussi le travail des agents de notre collectivité. Il convient de le saluer.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur DEZALOS. Monsieur LACOMBE.

M. LACOMBE. – Merci, Présidente. Quelques éléments de réponse sur les sujets qui ont été évoqués concernant la sécurité et le harcèlement dans les collèges, par Pierre CHOLLET.

Concernant les aspects de sécurité. Après les attentats de 2015, un audit avait été réalisé sur l'ensemble des collèges et les travaux qui ressortaient de cet audit avaient été mis en œuvre dans la totalité des collèges du Département. Depuis 2015, tous les collèges peuvent faire face aux difficultés qui peuvent se poser, puisque tous les travaux avaient été réalisés au regard de l'audit, qui serait strictement le même si on le refaisait aujourd'hui. Compte tenu de la nature des dangers contre lesquels on veut se protéger.

Cependant, on s'est assuré après les événements de la semaine dernière, que la totalité des PPMS des collèges était conforme sur les aspects matériels. Le Département avait pris toute sa part sur les compétences qui étaient les siennes, concernant les aspects matériels du PPMS et la Présidente a proposé aux principaux de collèges de les rencontrer. La date n'est pas encore fixée, pour voir les ajustements qui pourraient être mis en place, pour que l'on soit plus complet sur les dispositifs.

Je vous proposerai qu'un représentant de chaque groupe puisse assister à cette réunion, puisque vous souhaitez de la transparence et de la bienveillance avec l'opposition. Nous vous ferons part sur ce sujet-là comme sur tous les autres. Lorsque la Présidente rencontrera les principaux, un représentant par groupe sera invité.

Concernant le harcèlement. Certes, la Convention Educative ou le Conseil Départemental des Jeunes ont un certain nombre d'actions qui sont utiles, mais probablement pas suffisantes. Suite aux événements intervenus ces derniers mois, je pense au suicide de plusieurs lycéens ou collégiens, l'État a mis en place le dispositif PHARE, qui est le Plan de Lutte contre le Harcèlement à l'Ecole, qui concerne, depuis la rentrée 2023, la totalité des établissements scolaires puisqu'au départ c'étaient uniquement les écoles et les collèges et il a été élargi aux lycées.

Il s'agit d'un dispositif très fort qui repose sur 8 piliers, avec 400 référents académiques, avec un numéro d'appel et surtout, tous les chefs d'établissements et directeurs d'écoles qui sont formés sur la mise en œuvre de ce dispositif.

Il y a 15 jours, avec Gérard DAULHAC, Philippe TRAN et Sylvie GOUTOULY, j'ai rencontré l'Inspecteur d'Académie. Je lui ai proposé que le Département travaille sur ces sujets avec l'institution, puisque dès lors que celle-ci met en place un dispositif qui est réellement offensif sur le sujet, l'idée n'est pas de créer une opération de communication ou quelque chose qui ne serait pas très productif, mais de travailler avec lui, nous Département, sur ce sujet-là. Ce qu'il a évidemment accepté.

Mais il faut quand même percevoir que depuis les événements de la fin de l'année scolaire dernière et du début de celle-ci, un total changement de paradigme au sein de l'institution Education Nationale, qui avant avait tendance à non pas minorer les faits de harcèlement auparavant, mais les traiter d'une façon dont on a vu quelques excès, avec des lettres de recteur adressées et pas du tout satisfaisantes. Aujourd'hui, le principe de base est qu'un fait de harcèlement signalé, d'une façon ou d'une autre, est considéré comme vrai, et à partir de là il faut démontrer soit qu'il est vrai soit qu'il ne l'est pas. Mais on ne part pas du fait que c'est peut-être faux et prouver l'inverse. On part du fait que tout fait signalé est vrai, donc il y a un réel changement d'approche au sein de l'institution Education Nationale sur ces questions-là. Nous nous inscrirons dans ce dispositif, dès lors que le Département peut y avoir une place.

M. BORDERIE. – Si je peux juste rebondir sur les paroles de Nicolas à propos du harcèlement.

Le Ministre nous a dit que désormais, ce devait être l'harceleur qui devait être expulsé et non plus l'harcelé, comme cela était la coutume jusqu'à cette année. Merci.

M. LACOMBE. – C'est effectivement le cas. Je crois qu'il y a déjà eu des cas des élèves exclus d'un établissement pour aller dans un autre, dès lors qu'ils étaient reconnus comme harceleurs. Cela fait partie du dispositif PHARE que j'évoquais. Plan de Lutte contre le Harcèlement à l'Ecole.

Mme MAILLARD. – Merci, Nicolas, pour ces annonces. En tout cas, j'espère qu'effectivement qu'il y aura une protection mise en place.

Ce qui m'inquiète un peu, c'est le côté inquiétude psychologique des élèves. Ce matin, j'entendais sur les ondes que l'on allait dans des lycées et collèges mettre des cours en visio. Je ne voudrais pas que l'on retombe dans ces cours à distance, parce que les élèves étaient inquiets de retourner dans les établissements.

Il faut absolument tout faire et tout mettre en œuvre pour éviter ce recours aux visios. On sait les dégâts que ça a fait pendant la période Covid sur nos jeunes. Cela m'a interpellé. Il y a une sécurité physique, mais j'aimerais qu'il y ait aussi un soutien psychologique des enfants, aussi bien dans les collèges que les lycées. C'est important.

Mme GONZATO-ROQUES. – Bonjour à toutes et tous, bonjour, Madame la Présidente.

Simplement pour dire que l'école est le lieu où peuvent se vivre les pires choses – et on prend toutes nos responsabilités –, mais elle est aussi celui où peut se vivre le meilleur. C'est ce que l'on a vu lors du dernier événement Réussite 47, avec le discours de Patrice LEMOINE qui insistait beaucoup, et Madame la Présidente aussi, sur le fait que l'école reste dans notre démocratie, le lieu où se construit l'égalité des chances, et sur lesquelles s'appuie aussi l'égalité des places.

Je crois qu'il faut reconnaître que finalement, notre école est un lieu précieux. C'est pour cela qu'il faut que toutes les garanties d'une qualité d'enseignement et de vie soient assurées.

Mme KHERKHACH. – Merci, Madame la Présidente, chers collègues,

Pour être dans la continuité de ces enjeux de sécurisation des collèges, via le dispositif Phare, dont vient de nous parler Nicolas LACOMBE, qui nous a été présenté de manière très détaillée au sein des derniers Conseils d'administration des Collèges auxquels nous avons pu assister, dire que les inquiétudes fort légitimes du personnel de la communauté éducative, des parents, des collégiens, doivent être entendues, accompagnées, et que cet impératif de sécurité doit être aussi partagé par tous. Le Département bien sûr, les villes et les agglomérations ont aussi à jouer.

En rappelant que les phénomènes de harcèlement et de cyber-harcèlement se poursuivent après l'école, après 16h30, et que bien souvent, des phénomènes sont aussi concordants sur la voie publique.

C'est la raison pour laquelle nous devons être associés.

Merci de rappeler cette volonté de partenariat au sein des réunions auxquelles vous assisterez, même si nous le faisons à notre niveau, au sein des Conseils d'administration auxquels nous siégeons.

Mme SUPPI. – Pour compléter les propos sur la sécurité qui nous concerne tous, comme le rappelait le ministre, il concerne également l'État, l'Education Nationale, les Collectivités et les principaux de Collèges.

En Conseil d'administration, comme l'a dit ma collègue, c'est vrai que nous avons évoqué ce sujet du harcèlement, qui est quand même très complexe à déceler. C'est bien qu'il existe ce projet Phare et qu'il y ait aussi des actions au sein des établissements, puisque le harcèlement débute à l'école élémentaire.

Pour avoir parlé avec plusieurs associations telles l'O.S. à Villeneuve, l'Association Charnière avec qui nous travaillons sur le cyber-harcèlement, il faudrait faire un plan axé sur les CE2, CM1, CM2, ainsi qu'un focus sur les 5ème et 3ème avant et après le lycée.

C'est important qu'un suivi soit effectué tout au long du cursus de l'élève, de l'école élémentaire au lycée.

Je voudrais juste revenir par rapport à la session dernière, sur la parole libre. Je voudrai que la parole soit libre dans cet hémicycle. Cela ne signifie pas le mépris. Merci.

Mme la Présidente. – On ne va pas revenir sur la dernière CP.

Madame MESSINA-VENTADOUX reviendra davantage sur le sujet quand on étudiera le rapport sur les EHPAD.

Quand vous dites qu'il manque de transparence, notamment sur les critères. J'ose espérer que derrière votre propos, il n'y ait pas une suspicion. En tout cas, je fais confiance en notre administration qui nous guide au quotidien dans les politiques publiques que nous tenons à mettre en place.

Sachez que l'étude et l'analyse qui ont été faites sont basées sur des chiffres officiels donnés par les différents directeurs d'établissements, via le Compte administratif, et des données croisées avec les données financières que détient la DGFIP.

Évidemment que l'analyse faite et les résultats qui sont tombés reposent sur des chiffres officiels.

Aujourd'hui, et c'est officiel, parce que je l'ai partagé et échangé, et le partage avec Monsieur JONON, le déficit de tous les EHPAD sur le Département est de 7 M€. Ce n'est pas une paille !

Autant vous dire aussi que lorsque le 13 octobre, j'ai rencontré l'ensemble des directeurs des EHPAD publics du Département, en présence de Monsieur JONON, lorsque nous avons parlé d'une classification en fonction des raisons des difficultés, qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles, certains avaient un petit sourire, d'autres regardaient leurs chaussures.

Parce que force est de constater qu'il y a des différences dans la gestion de certains établissements, la preuve est criante aujourd'hui, la presse s'en est emparée, mais peut-être que cela va faire un effet d'électrochocs, avec l'EHPAD de SOS, mais dans ce que l'on a proposé comme soutien aux établissements, c'est plutôt la prime à la bonne gestion.

Mais cela repose sur des chiffres qui sont très clairs. Et honnêtement, des interventions ont eu lieu lors de cette réunion avec les directeurs d'EHPAD, en présence de Monsieur JONON, il n'est pas non plus question d'opposer les directeurs, quand ce sont des difficultés structurelles conjoncturelles. Ce que nous pouvons comprendre, nous-mêmes au sein de nos collectivités nous pouvons rencontrer des difficultés liées à la conjoncture. Mais dans certains établissements, il y a aussi des problèmes de gestion.

Cela a été partagé, il y a eu un discours de vérité, en toute transparence avec les directeurs. Ce qui est convenu, et je vous l'avais annoncé, est que deux fois par an, avec Monsieur JONON, nous rencontrions les directeurs d'EHPAD pour voir où ils en sont, s'ils sont en difficulté ou pas.

A été demandé par le Ministère, que soit mise en place une commission partenariale, pilotée par l'ARS, mais où seront présents le Département, l'URSSAF, la DGFIP. Cette commission se réunira et travaillera avec des établissements publics en difficulté mais pas que, donc l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux, pour que la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui puisse être évitée. À savoir 7 M€ cumulés de déficit.

L'urgence n'est pas de savoir quels critères ont été utilisés, mais de maintenir un service public de qualité et d'éviter qu'il y ait des EHPAD qui ferment. Voilà l'urgence aujourd'hui.

Je vous propose d'y revenir tout à l'heure, quand nous verrons le rapport sur les EHPAD.

Mme CASTILLO. – Je suis tout à fait d'accord pour y revenir lors de l'examen des rapports, mais d'ores et déjà, vous osez espérer qu'il n'y ait pas de suspicion. Je peux vous assurer que non, ce n'était pas du tout le sens du propos.

Mais à l'inverse – et l'on y reviendra tout à l'heure – j'ose espérer qu'il n'y a pas de tentative de culpabilisation, juste parce que l'on demande quelques précisions qui, à mon sens, étaient légitimes. Mais je pense que je détaillerai tout à l'heure.

C'est un peu le ressenti, Madame la Présidente, que j'ai eu lors de la commission des Finances.

Mme la Présidente. – Loin de moi l'idée de culpabiliser qui que ce soit, je pense qu'aujourd'hui, le discours de vérité doit être posé, qu'il y a des difficultés dans les EHPAD, et je pense que nous tous qui sommes ici dans l'Assemblée, souhaitons que les EHPAD publics puissent continuer à accueillir nos aînés dans les bonnes conditions, et c'est vraiment l'objectif de ce plan.

Qu'il y ait des difficultés structurelles et conjoncturelles quelquefois cumulées, c'est une réalité partagée aussi par l'ARS, et ce n'est pas propre au Département. Aujourd'hui, je pense que c'est le modèle économique des EHPAD qui est à revoir.

Cela fait maintenant plus de cinq ans que l'on attend la loi Grand Âge. J'ose espérer qu'elle va arriver. Mais permettez-moi d'avoir des doutes !

Mais on y reviendra tout à l'heure plus précisément, si vous le souhaitez.

M. LEPERS – On ne reviendra pas sur les EHPAD, ce n'était pas l'objet de mon intervention.

Juste, parce que vous aimez bien les chiffres, on n'avait jamais dit que les DMTO allaient exploser ! On avait même dit que ça allait se tasser aux alentours de moins 10, moins 12, vous balanciez moins 30, et on se retrouve avec un mixe entre les deux qui est plutôt de notre côté de la prévision que du vôtre, parce que je crois qu'il y a moins 18. Mais juste parce que dans votre discours vous avez dit « ils ont dit que ça allait exploser encore, en augmentation ». Non non, on a dit qu'il fallait quand même être prudent parce que ça baisserait parce qu'on était sur une euphorie mais pas de là à être à moins 30. C'était juste pour préciser, parce que vous aimez bien les chiffres M. DEZALOS. Je me permets cette précision

Et je voudrai juste revenir, parce que vous avez balayé assez vite le sujet. On a quand même été interpellés ce matin par nos agents, ça fait un petit peu bizarre et contrairement à Pierre CHOLLET, je ne remets en cause des fois quand il y a un mal-être, il faut peut-être savoir l'exprimer et prendre des postures qui bouleversent un peu. Moi ça me perturbe un peu parce que vous balayez assez vite le sujet en disant qu'il n'y a pas de problème, tout va bien, il n'y a qu'un dossier qui pose problème. Moi je n'ai pas senti dans le discours, alors je ne suis pas à la commission RH, et nous sommes cantonnés dans notre maison de l'opposition, au fond là-bas, pour que l'on ne soit surtout pas trop présent dans les couloirs, donc on ne sait pas trop ce qui se passe à l'intérieur, mais on sent dans le regard et dans le discours, un mal être qui n'a pas l'air d'être que d'un dossier qu'on pourrait expédier comme ça avec un petit rendez-vous avec M. DEZALOS. Il y a peut-être de la confidentialité, et je le comprendrai et le respecte tout à fait, mais ce mal être va au-delà d'un unique dossier, en tout cas c'est ce qu'on a ressenti. Le discours était quand même assez fort et m'a un peu perturbé, on parle quand même de nos agents, ce sont les nôtres aussi, ce ne sont pas uniquement les agents de la majorité, mais ce sont les agents de tous les élus. J'aimerai bien comprendre ce qu'il se passe au niveau RH parce que pour moi ce n'est pas si clair que ça.

Mme la Présidente. – On peut y revenir, il y a eu manifestation, on peut imaginer qu'il peut y avoir des points de désaccord. Mais je le redis et vous confirme que des élus de votre groupe participent aux instances paritaires, et sont parfaitement au courant du dossier, du point d'un seul dossier, sur lequel il y a un désaccord avec les organisations syndicales, qui boycottent, depuis maintenant plus d'un mois, toutes les instances.

Monsieur DEZALOS, si vous voulez revenir sur le sujet, je vous donne la parole.

M. DEZALOS. – Soyons clairs sur le point de friction, il y a une part de malentendu vraisemblablement dans cette affaire, mais quels sont les faits ?

De la part d'un délégué du personnel à la formation spécialisée du comité syndical territorial, l'instance de concertation, il y a eu l'inscription au registre Santé Sécurité Conditions de travail des agents, un signalement concernant une direction, dans laquelle l'abondance ou la succession d'arrêts maladie laissent présumer qu'il peut y avoir des problèmes de l'ordre des risques psychosociaux. Ça existe bien entendu.

À partir de ce signalement, notre Administration a mis en œuvre une enquête administrative pour interroger les agents de la direction, et la mésentente avec les délégués du personnel est qu'ils auraient souhaité que les modalités retenues, à savoir l'audition d'une quarantaine d'agents de la direction, aurait souhaité participer à chacune des auditions.

Compte tenu de la jurisprudence, nous avons considéré qu'il fallait, en concertation avec les délégués du personnel, établir le questionnaire et les modalités de cette concertation, puis faire en commun la restitution de ces auditions, pour essayer de dégager des pistes d'action susceptibles d'améliorer, si nécessaire, la situation des agents. Je rappelle que la mésentente porte sur ces modalités. De sorte que lorsque nous nous sommes

réunis dans l'instance représentative et paritaire, les agents ont demandé immédiatement et encore une fois auraient refait la demande que je rappelais et nous en sommes restés là.

Comme ils n'ont pas eu satisfaction immédiate sur ça, ils se sont retirés de cette réunion. Nous avons programmé une nouvelle réunion, mais ils ne sont pas venus, etc.

Ils ont demandé à me rencontrer sur les marches de l'Hôtel du Département et je les ai écoutés, j'ai même fait un courrier aux représentants du personnel pour leur dire qu'il n'y avait, de la part de la collectivité, aucune stratégie d'évitement des délégués du personnel, et que je souhaitais que l'on se revoie très vite dans les instances et que l'on renoue le dialogue. Ça en est resté là.

En effet, nous prévoyons une nouvelle réunion afin de déminer tout cela, et de voir comment établir et éviter les malentendus à l'avenir. Je m'étonne que cela prenne de telles proportions. Il y avait eu une parution dans la presse et une intervention ici. Franchement, je pense que le problème, il y en a toujours, vous le savez bien, en matière de relations avec les agents des collectivités ou des entreprises, il y a toujours des discussions qui peuvent être parfois âpres, mais je ne pense pas que cela puisse aller à ce niveau.

En tout cas, et je ne veux pas m'exprimer au nom de la Présidente, mais je sais quelles sont ses intentions, et je crois connaître celles des élus que nous sommes.

Bien entendu que le dialogue social aujourd'hui est plus essentiel que jamais.

On voit bien, comme dans les entreprises et collectivités, il y a de la souffrance au travail et des difficultés relatives aux conditions qui doivent être prises au sérieux. Ne croyons pas que l'Exécutif a l'intention d'évacuer ces problèmes, sans y prendre garde et sans y porter l'attention que cela mérite.

Nous sommes dans de bonnes intentions sur ce sujet, je serai mandaté prochainement pour le redire à nos organisations syndicales et nos représentants du personnel, et nous irons encore plus loin. Je comprends que ces derniers veulent des engagements de notre part. On essaiera de voir sur quels problèmes il est utile de s'engager sur des modalités de dialogue social.

On le fera sans a priori et de façon très ouverte.

Mme la Présidente. – Plusieurs prises de parole. Monsieur HOCQUELET, Madame GIRAUD et Monsieur DUFOURG.

M. HOCQUELET. – Cela ne concerne pas le personnel, mais par rapport à ce qu'a dit notre collègue, M. LEPERS et M. CHOLLET tout à l'heure.

Vous pouvez toujours revenir sur les chiffres « on avait dit que ça baisserait... on est plus près que vous de la réalité... ». Non le message que vous avez dit, que vous avez envoyé et je revisualise très bien la scène, vous avez dit : « il y a du gras, l'épargne de précaution, vous êtes frileuse, c'est toujours l'image que vous voulez renvoyer de pas d'investissement. D'ailleurs, avec ça vous devriez créer le FACIL+, augmenter votre dispositif et créer le FACIL PLUS ».

Force est de constater qu'aujourd'hui, si on vous avait suivi, l'épargne de précaution qui permet si vous l'accepter, de venir en aide aux EHPAD en difficulté, au Plan des gymnases, on ne pourrait pas le faire. Plutôt que du FACIL PLUS, ce serait du FACIL MOINS.

C'est une gestion que de regarder les tendances et c'est le rôle de l'opposition de le dire.

Les faits montrent qu'effectivement il valait mieux un Budget, tel qu'il a été proposé par la Présidente, et tel que nous l'avons voté.

Je me félicite que l'on puisse répondre à des impératifs qui nous arrivent, et vous avez parlé des EHPAD, le sujet étant évidemment très sérieux.

Mme GIRAUD. – Merci, Madame la Présidente. Je suis membre de la commission RH, je confirme bien que le problème porte sur la qualification d'une enquête administrative. Il y a eu une incompréhension sur la qualification de cette enquête mais Monsieur DEZALOS vous l'a expliqué.

Ce qui est regrettable aujourd'hui, c'est que les syndicats ne siègent plus du tout. Or, très honnêtement, je les appelle à revenir à la table pour discuter des nouveaux dossiers très importants qui seront traités notamment la semaine prochaine. Et s'ils ne sont pas là, ce sera bien dommage pour l'administration en général. Une organisation qui sera mise sur la table, expliquée et présentée, et je souhaite que les syndicats soient là, parce que ils sont quand même des agents et ça serait bien qu'ils puissent échanger avec nous. Je les appelle à revenir discuter avec nous.

M. DUFOURG. – Madame la Présidente. C'est juste pour rajouter que les RH sont au courant des problèmes existants depuis quelque temps. Par rapport à la presse, on ne siège pas particulièrement parce que je n'en fais pas partie. Je sais ce que sont les syndicats mais quand même, ce matin, nous avons été un peu surpris, surtout avec nos nouveaux élus tout récents, ils ont dû se demander ce qu'il arrivait. C'était le baptême, et à moi aussi, parce que la dame nous a parlé à tous. Elle n'a pas fait de différence entre la droite, la gauche et le milieu. Elle a dit « voilà, nous on est en difficulté, on n'a pas droit à la parole, que tout le monde le sache. » J'étais surpris mais pas tout à fait parce qu'en fait elle a peut-être raison. Peut-être faut-il revenir vers le dialogue social avec les responsables.

Mme la Présidente. – Mes chers collègues,

Je constate que le délai d'une heure est largement atteint et que le quorum est toujours atteint (.

Je remarque qu'une seule candidature a été déposée pour le poste du 11ème Vice-président, celle de Monsieur Ludovic BIASOTTO, ainsi que pour le poste de 1er membre de la Commission permanente, celle de Monsieur Laurent CAPELLE.

Conformément aux dispositions de l'article L3122-5 du Code général des collectivités territoriales, les nominations aux postes du 11ème vice-président et du 1er membre de la Commission permanente prennent effet immédiatement.

Monsieur BIASOTTO devient 11ème Vice-président, et Monsieur CAPELLE, 1er membre de la commission permanente.

Je les félicite. Bravo !

RAPPORT N°8022 : ELECTION AU 11EME POSTE DE VICE-PRESIDENT ET DE 1ER MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE VACANTS

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE).

Absente non représentée : Mme Vanesse DALLIES

DECISION : ADOPTE à l'unanimité

Applaudissements

Mme la Présidente. – Souhaitez-vous dire un petit mot ? Ce n'est pas obligé !

M. BIASOTTO. – Madame la Présidente, chers collègues,

Merci sincèrement de votre accueil, maître corbeau, mon ami Michel !

Je voudrais rendre hommage à Pierre CAMANI, j'étais tout jeune, militant au parti socialiste, et je voyais Pierre évoluer, grandir, devenir Président du Conseil Départemental, et je n'aurais jamais pu réaliser qu'aujourd'hui, je serai dans cet hémicycle, il y a 20 ans.

Ce matin, oui l'accueil, d'accord, j'ai laissé mon bouclier, ma matraque. C'était assez particulier, mais je comprends, je suis un syndicaliste dans l'âme mais je suis d'accord avec M. CHOLLET, ce n'est pas un lieu pour manifester. Nous sommes dans un hémicycle qui représente aussi la République et il faut le respecter.

M. CHOLLET disait l'opposition. Je n'ai pas trop d'oppositions, j'ai plutôt d'ouvertures. Je suis quelqu'un de très ouvert d'esprit et autre.

Christian DELBREL, merci pour tes mots qui m'ont beaucoup touché, beaucoup d'humour. J'ai laissé la matraque de côté pour prendre ma raquette de tennis, parce que j'ai l'impression que ce sont des joutes verbales, ce qui est un peu particulier lorsque l'on arrive. Mais je vais m'y faire !

Gilbert DUFOURG m'a connu lorsque j'étais encore un enfant, à l'école de Fauillet, j'ai donc une affinité particulière pour lui, et sa collègue aussi, puisqu'elle est de Varès.

Merci à tous de votre accueil,

Je deviens 11ème Vice-président, mais on ne remplace pas Michel MASSET, on sera dans la continuité, l'ouverture et le débat mais calme et réfléchi, et je vous rassure, je n'aurai pas le bouclier je vous rassure. Merci à tous.

Applaudissements

Mme la Présidente. – Merci, Ludovic. Monsieur CAPELLE.

M. CAPELLE. – Madame la Présidente, chère Sophie, chers collègues, mesdames et messieurs,

Je vous remercie pour l'accueil que vous nous avez fait ce matin, avec beaucoup d'humour pour certains.

Rappeler d'où l'on vient. Vous avez parlé de la viticulture dans laquelle j'ai passé 10 ans, un accident de la vie et une reconversion.

Il y a trois ans, je n'étais pas Maire, je n'avais jamais été Conseiller municipal, j'avais un engagement au niveau des syndicats effectivement, et c'est avec beaucoup d'émotion et d'humilité que je me présente et que je m'assoie à vos côtés.

Si le départ de Pierre CAMANI a été une surprise pour certains, cela ne l'a pas été pour moi. Puisqu'en 2021, lorsque Pierre m'a proposé de m'associer au groupe qu'il formait avec Caroline HAURE-TROCHON, Dany BLANC pour aller sur ces élections départementales, il était déjà question de transmission. Il ne l'a jamais caché.

Donc, depuis deux ans, on travaille ensemble et formons une équipe, on se réunit très régulièrement pour suivre les dossiers du Département, et pour essayer de faire évoluer et d'apporter le meilleur au canton des Coteaux de Guyenne, qui est un magnifique canton.

Je suis Maire d'une petite commune, tout à l'heure, vous avez dit : « C'est où Jusix ? » En prenant la Départementale 813 jusqu'à l'extrémité, vous passez en Gironde et vous allez le trouver. Il faut quitter le Département pour entrer sur a presqu'île de Jusix. Celle-ci compte 99 habitants, une toute petite commune agricole avec de grosses problématiques. Nous sommes 100 % inondables.

Aujourd'hui, il y a des enjeux, Gilbert DUFOURG parlait de Val de Garonne, nous devons trouver 23 M€ pour sauver les cinq communes 100 % inondables. La FEDER s'est désengagée ainsi que l'État. On a au niveau des finances, de gros enjeux.

Je voudrais remercier Caroline qui est à mes côtés, de nous avoir associés pendant ces deux années au travail. Peu de remplaçants peuvent dire qu'ils ont une relation aussi étroite avec leur titulaire.

Tout comme Pierre CAMANI n'aime pas le mot démission, je n'aime pas le mot remplaçant.

Ludovic BIASOTTO a dit que l'on ne remplaçait pas Pierre CAMANI ! On lui succède et on s'engage à travailler beaucoup pour le conforter dans le choix qu'il a fait.

Puisque tu es là, Pierre CAMANI, je veux te remercier de m'avoir fait confiance. Je te remercie pour nos échanges, nos fous rires, et je te confirme que nous continuerons longtemps autour d'une bonne table, à échanger et parler du Département et de son avenir.

Certains ont résumé ton départ à un passage de témoin. Ce n'est pas pour me déplaire. Mais personnellement, je préfère dire que tu m'as fait une passe croisée afin que je marque l'essai. Il m'incombe désormais de le transformer.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – Nous allons donc procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour de cette séance, avant de donner la parole à Nicolas LACOMBE. Excusez-moi !

M. CHOLLET – Dans le cadre CAMANI et MASSET, on a bien compris. MM. CAPELLE et BIASOTTO font partie de la commission permanente, le poste de 11ème vice-président est pris maintenant ainsi que celui de 1er membre de la Commission permanente. Ensuite, il y a quand même les répartitions au sein des commissions.

M. Jacques BORDERIE voulait en parler, si vous en êtes d'accord.

Mme la Présidente. – Oui, allez-y !

M. BORDERIE. – Je voudrai, juste à l'occasion, et en tant que membre de cette commission, la Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles, dans laquelle j'ai eu le plaisir d'exercer depuis huit ans, mais aussi sous la présidence de Michel et suite au départ de notre ami Michel MASSET, de réaffirmer ce que j'ai dit en commission et lors de l'élection et je tiens à le rappeler ici. Je te remercie de la manière dont tu as conduit les débats et les travaux de cette commission. En deux mots, beaucoup de chaleur humaine et de dynamisme, une abstraction complète des sensibilités politiques et une écoute, même à l'oreille de l'opposition qui, comme tu le répétais souvent « avait de très bonnes idées » qui finissaient par être mises en pratique.

Ceci étant dit. Je voudrais te souhaiter « bon vent » Michel MASSET et te remercier pour tout cela. Je le répète.

Ce matin, je voudrais également souhaiter la bienvenue à Laurent CAPELLE et Ludovic BIASOTTO dans cette même commission, puisque vous avez fait le choix de participer à ses travaux, et vous rassurer en vous réaffirmant mon engagement, qui date déjà depuis huit ans, sur les forces de défense de notre territoire. Comme d'ailleurs, au sein de l'Agglo du Grand-Villeneuvois que j'ai le plaisir de présider. Territoire très dynamique, comme vous le savez.

Personnellement et à plusieurs reprises, j'ai fait montre de concordes, mes collègues de la Majorité, que ce soit dans cet hémicycle ou à l'extérieur.

C'est donc en toute transparence, mais aussi en toute responsabilité, que je présenterai, avec l'accord de mon groupe, ma candidature à la présidence de la commission Développement Economique, suite au départ de son Président vers la haute Assemblée.

Et si Michel MASSET à Paris, tu viens d'être nommé à la présidence d'une commission dédiée à l'entreprise, je rappelle que c'est sous la présidence d'un Sénateur d'Indre-et-Loire Républicain, que tu serviras notre pays.

Je dirai à mes collègues aujourd'hui, que si c'est possible à Paris, cela devrait l'être à Agen.

Je vous remercie d'y réfléchir, Madame la Présidente,

Et j'invite Ludovic BIASOTTO, notre nouveau Conseiller départemental entrant dans cette commission, à postuler pour une vice-présidence, au titre d'une pluralité de sensibilité politique, et je voudrais lui assurer de la totalité de l'engagement vers sa candidature de mon groupe, et je le pense aussi, bien au-delà. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Ce n'est aujourd'hui que l'on peut en décider, c'est lors de l'installation de la commission spécialisée. Madame CASTILLO.

Mme CASTILLO. – Un peu dans le même esprit, mais parce que cela va être abordé par contre en fin de DM2, sur les représentations dans des organismes ou organes divers et variés, je voudrais réitérer ma candidature sur la SEM du RIEUCOURT.

Autant j'entends que lors de l'installation de cette Assemblée, il y avait des données historiques et des données liées à la présidence de la commission CET dont je fais partie, et je suis également Conseillère départementale du canton des Forêts de Gascogne, siège de la SEM du RIEUCOURT, et il me paraitrait légitime aujourd'hui, et ce n'est absolument pas contre les nouveaux collègues, de par ces deux qualités, que je puisse en devenir membre.

C'est pour cela que je le précise maintenant, pour que l'on puisse avoir un délai de réflexion jusqu'à ce que l'on aborde le rapport, je crois qu'il arrive en toute fin de DM2.

Ce qui laisse le temps d'y réfléchir, s'il vous plaît, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – On va le regarder d'ici l'étude du rapport, mais sauf erreur de ma part, le nombre de membres est limité. On regarde et on en reparle d'ici à ce qu'on étudie le rapport. Cela vous va comme ça ?

Nous allons procéder à l'examen du dossier inscrit à la DM, mais avant de donner la parole à Nicolas LACOMBE qui va présenter ces rapports, je tenais à mon tour, à saluer chaleureusement Gérard DAULHAC, le Directeur Général des Solidarités Territoriales, pour qui c'est la dernière session, puisqu'il a fait valoir ses droits à la retraite. Je tiens à le remercier pour son engagement depuis toutes ces années passées au sein de la collectivité.

Il a été, lors de ma prise de fonction, un soutien important pour m'aider à comprendre tous les dossiers qu'il pouvait porter au sein de sa direction. Je pense que l'on peut l'applaudir.

(Applaudissements.)

M. LACOMBE. – Merci, Présidente. Je m'associe aux propos que vous venez de tenir sur Gérard DAULHAC.

Depuis que je suis vice-président, ce qui commence à dater, on a travaillé sur un certain nombre de dossiers. On en réussi un certain nombre, le plan Collège, la refonte de la convention éducative, la mise en place d'un groupement d'achats uniques dans le cadre du « 47 dans nos assiettes », dans cette salle même où ce fut un peu rock'n'roll avec les principaux de collèges et les gestionnaires. Puis certains autres que nous avons bien moins réussis, parce que les circonstances ont fait que la situation était difficile.

À la demande de Pierre CAMANI en 2015, on avait travaillé sur un nouveau régime d'aide aux communes. À l'époque, on avait passé une dizaine d'heures sur ce dossier qui était plutôt pas mal, mais vous ne le connaîtrez jamais puisqu'il n'a pas vu le jour. Il a été victime de la crise budgétaire de 2017.

À mon tour, Gérard DAULHAC, je tenais à te saluer, parce que pendant presque 15 ans, on a travaillé avec une réelle complémentarité, même une forme de complicité. Je te souhaite maintenant une belle retraite !

Mais j'étais là pour présenter le plan Gymnase.

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Projection d'un diaporama (p. 85)

M. LACOMBE. – Le seul rapport de cette session pour la commission éducation, est la présentation du plan Gymnase dont je vous rappelle l'historique.

Lors de la DM1 du 23 juin, nous avons lancé ce plan avec la proposition de réaliser un audit de l'ensemble des gymnases du Département, qu'ils soient départementaux, communaux ou intercommunaux.

Cet audit a eu lieu au mois de juillet – août et concernait 26 gymnases, dont 7 départementaux et 26 communaux ou intercommunaux.

Les points analysés lors de cet audit concernent l'état sanitaire général du gymnase, le confort et la pratique sportive, l'accessibilité, le volet énergétique et acoustique, l'éclairage, la ventilation et le chauffage.

Cet audit, après avoir été transmis aux élus, montre le besoin de s'engager dans un plan ambitieux de rénovation de nos gymnases qui se décompose en trois groupes : 8 nécessitent d'importants travaux sur tout ou partie de leurs espaces, dont le montant est estimé entre 220 000 € et 2 M€ hors frais de maîtrise d'œuvre. Cela concerne deux gymnases départementaux qui sont Fumel et Monsempron-Libos, ainsi que 6 communaux qui sont Penne d'Agenais, Sainte-Livrade, Monflanquin, Crochepierre à Villeneuve-sur-Lot, Monsempron-Libos et Casseneuil.

8 gymnases nécessitent des travaux importants, mais ciblés sur un espace ou un élément du bâtiment, que ce soit la toiture, les vestiaires ou le plateau sportif, pour des travaux moins élevés qui vont de 100 000 à 615 000 €.

15 gymnases sont dans un état satisfaisant, mais peuvent nécessiter des travaux sur une partie de leur bâtiment.

De plus, 2 sont en cours de rénovation, ceux de Lavardac et Duras.

Face à cette situation, on vous propose un plan d'action relativement simple. D'abord, faire un retour de l'audit réalisé auprès des Maires, puisque 26 d'entre eux sont propriétaires des gymnases. Nous reviendrons auprès des mairies afin de leur présenter l'audit détaillé, et ce, sur les mois d'octobre et novembre.

Lors du BP 2024, nous débloquerons une enveloppe de 6 M€ sur 3 ans, pour les travaux des gymnases départementaux, communaux et intercommunaux, avec pour objectif d'en rénover 3 par an (2 communaux et intercommunaux et 1 départemental).

En même temps, les gymnases, dont les travaux sont moins lourds à réaliser, pourront bénéficier du FACIL, alors que ceux ayant des grosses opérations à plus de 500 000 €, ces communes pourront le cumuler sur un autre projet. Le fait de bénéficier du plan Gymnase sur la 1ère partie de l'extension de ce plan Collèges, permettra à la commune de bénéficier du FACIL par ailleurs.

La participation financière du Département pourra atteindre 500 000 €, 50 % d'une dépense éligible de 1 M€, ce qui répond à la plupart des besoins des gymnases que nous avons audités. Une fois que ces travaux seront

réalisés, et avec les communes ayant bénéficié du plan Gymnase, nous entamerons une discussion sur le montant de la dotation de fonctionnement que donne les communes, pour le fonctionnement des gymnases.

Dans le cas où il s'agit du locataire, soit le Département, qui fixe seul le montant du loyer, on rentrera dans quelque chose de plus contractuel avec des communes, au regard de la mise en place du plan Gymnase. Un certain nombre de jurisprudences existe sur le sujet, évidemment que l'on s'en inspirera pour essayer d'avoir une approche qui soit à la fois pragmatique, mais aussi conforme aux intérêts du Département ainsi qu'aux communes possédant les gymnases.

Un dispositif relativement simple, 6M€ sur 3 ans, 3 gymnases par an, avec une aide plafonnée à 500 000 € qui correspond, je crois, exactement à ce qu'attendait le Maire de Penne d'Agenais, qui a du mal à cacher sa petite larme face à tant de simplicité face à ce nouveau dispositif d'aide.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur LACOMBE. Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce rapport ?

Mme GENOVESIO. – Bonjour à tous. Je voulais revenir sur la transmission de l'audit, puisque je l'ai demandé il y a 10 jours et nous l'avons eu hier soir. Celui-ci ne présente aucun chiffrage, contrairement au classement des gymnases tel que présenté. Y a-t-il eu un chiffrage réalisé par la SEM et pourquoi n'avons-nous pas eu ces informations ?

La 2ème chose est qu'il est bien de mettre en œuvre ce plan Gymnase, de rassurer les communes qui pourront déposer 2 FACIL sans bloquer leurs autres projets. Mais ce qui me surprend est pourquoi le limite-t-on à 3 gymnases ? Sachant que l'enveloppe pour les gymnases communaux est de 1 M€, j'imagine que ceux du Département seront pris en charge pour la moitié. Je ne sais pas trop pourquoi que 3 gymnases, puisque si des communes sont prêtes en avances pourquoi on attribue pas les 1 M€ à ces projets prêts.

M. LACOMBE. – la connaissance que l'on a de la situation et des souhaits des communes aujourd'hui, fait que la proposition que l'on vous fait de 3 gymnases avec 1 départemental et 2 communaux, passe. On va rencontrer chaque commune avec l'audit détaillé de chaque gymnase, et voir si celle-ci souhaite se positionner dès 2024, 2025 ou 2026.

Je pense que la commune de Penne d'Agenais est prête pour 2024, on pourra en trouver une autre commune qui sera prête à rénover son gymnase en 2024, puis on rénovera un gymnase départemental. Cette programmation va être faite avec les communes que l'on va rencontrer. Dès lors que l'on détaille les gymnases selon leur état, il y a 8 gymnases qui sont dans un état qui nécessite de travaux lourds, mais rien ne nous dit que la commune souhaite engager ces travaux en 2024 ou 2025. On va rencontrer chaque commune pour établir cette programmation. On n'est pas un régime d'aide, mais sur une extension du plan Collège de 6 M€, et cette enveloppe sera calée sur les 3 ans, pour essayer de répondre au maximum de demandes. Mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas préjuger de ce qui ressortira de cette rencontre avec des communes.

M. CHOLLET – Cela veut dire que la liste des 9 qui arrive n'est pas précise !

M. LACOMBE. – Non, bien sûr ! Elle va être co-construite d'ici le mois de février. Mais ce mois-ci, nous aurons rencontré les communes et vu quelles seront celles prêtes à partir dès 2024.

M. LEPERS. – J'ai une petite remarque. Déjà, je suis très heureux de voir arriver ce plan Gymnase. Comme quoi, cela sert d'avoir une opposition constructive, c'est vrai que c'est quelque chose sur laquelle nous avons martelée, parce que l'on voyait bien la situation se détériorer sur le territoire.

Ce qu'il est toutefois important de préciser, est quand on dit 50 % et maximum 500 000 €, et que l'on voit que ces travaux peuvent atteindre les 2 M€, il faut tous être conscients que le bloc communal reste le principal financeur de ces gymnases. Dans les effets d'annonces, nos concitoyens se disent que c'est génial, le Département arrive fortement et va tout faire. Non, c'est 50 % et dans la limite de 500 000 €. Imaginez la personne qui en a pour 2 M€, cela fait une sortie importante pour le bloc communal.

Je pense que l'on a des questions à se poser, à savoir pourquoi départemental ou communal ? C'est vrai que dès lors que l'usage à hauteur de plus de 80 % est lié uniquement aux collèges, la question est de savoir s'il s'agit d'un gymnase communal et s'il ne devrait pas redevenir départemental ?

Dès lors que les usages se font à moins de 20 % pour les associations de nos communes, je ne parle pas spécifiquement pour moi, il faudrait peut-être qu'on se pose des questions, est-ce que ce gymnase ne devrait peut-être pas revenir dans le giron du Département ? Ce serait peut-être plus simple pour tout le monde.

Il n'y a aucune polémique, c'est simplement préciser que le bloc communal reste le principal financeur, et que quand le gymnase est occupé en grande partie par le collège, il y a peut-être d'autres questions à se poser sur le moyen terme. Ce sont juste quelques remarques.

M. LACOMBE. – Il y aura une réponse sans polémique non plus. Malgré tout, je doute qu'il y ait beaucoup de gymnases utilisés à 80 % par les collèges et 20 % par les associations. Globalement, c'est moitié chacun.

Si des gymnases appartiennent au Département et d'autres aux communes, c'est tout simplement le fruit de l'histoire. C'est que ces dernières en ont construit et même entretenu, faisant qu'ils sont dans les 15 gymnases ne nécessitant pas de travaux. Les 16 n'ayant pas reçu d'entretien sur la durée seront entretenus par nos soins à hauteur de 500 000 €. Je crois que lorsque tu achètes ta maison, personne ne t'offre 25 % de son montant pour l'acquérir ! Donc l'apport sera de 25 % de la somme, même si cette dernière dépasse 2 M€.

Peu de régimes d'aide atteignent ce niveau, 500 000 € est une somme importante, qui a un réel effet levier et qui permet de boucler le dossier, comme c'est le cas à Penne d'Agenais, mais également d'autres communes.

D'autres dispositifs peuvent venir après la DETR, certaines communes réfléchissent à des toitures photovoltaïques, avec un prestataire privé qui enlève le coût de la toiture des travaux. Plusieurs montages sont à réfléchir et c'est le travail qui va être fait dans les semaines qui arrivent, avec chaque commune qui souhaite s'inscrire dans le plan Gymnase.

Et 500 000€, je réitère le fait que c'est un montant important.

M. DEVILLIERS. – Madame la Présidente, Chers Collègues,

Sur ce sujet, je ne sais pas si j'ai le droit de m'exprimer, parce que c'est le gymnase de Penne et c'est toujours compliqué au titre des conflits d'intérêt.

Juste pour dire une chose. Nous sommes très avancés sur le dossier de Penne, puisqu'indépendamment de l'aide du Conseil Départemental, et parce qu'il n'y a eu qu'un petit entretien pendant des années, nous sommes tenus de réhabiliter complètement la structure du gymnase.

Avant même la SEM, on avait pris un cabinet conseil en équipement sportif, pour nous accompagner dans le montage du dossier.

Pour jouer les Salomon, il se trouve que la moyenne nationale d'occupation d'un gymnase par les collèges, s'élève à 65 % du temps. J'ai coupé la poire en 2, je suis comme Moïse, j'ouvre la mer ! J'ai mes ambitions, je n'ai pas été élu Sénateur, alors je me fais un peu plaisir ! J'ai les chevilles qui gonflent !

Sur le montant, toujours dans la même moyenne nationale, il faut compter environ 1 M€ pour réhabiliter un gymnase. Les 500 000 € correspondent à 50 %. On est un peu en deçà des 65 % d'utilisation pour faire une vraie cote, mais comme c'est compensé par la location avec les flux, dont j'ai bien compris qu'ils allaient être l'objet d'une négociation peut-être à la hausse de la participation du Département. Merci !

Par contre, la difficulté que l'on peut avoir sur un exemple comme Penne, et je re balance peut-être sur le dossier FACIL, c'est que Penne d'Agenais a un problème de réhabilitation de son gymnase et de son occupation, au regard du double partage entre collège et associations.

C'est pour cela que notre projet s'élève à 2 M€. Non seulement on réhabilite le gymnase, mais on l'étend avec d'autres salles pour l'usage des associations. C'est là où il serait intéressant de voir si l'on peut avoir du FACIL sur la partie extension. Je pose la question, je n'ai pas de jugement encore sur le sujet.

Mais très clairement, et cela n'engage que moi, cela correspond au montant que j'avais suggéré pour arriver à boucler le dossier.

Je vous remercie de m'avoir entendu sur le sujet, et je pense que c'est tout à fait conforme à ce que l'on peut espérer pour arriver à enclencher une procédure de réhabilitation.

Comme je l'avais dit à la commission Solidarités Territoriales, attention à la DETR. J'ai eu l'occasion de voir le Préfet, donc je lui en ai parlé et je lui ai dit, Madame la Présidente, que vous lui en parleriez aussi, visiblement, l'État ne considère pas les gymnases comme des éléments structurants. La part DETR sera peut-être compliquée. Or, elle est au moins aussi importante que celle du Département pour arriver à boucler un budget.

M. DELBREL. – Juste en toute objectivité, parce que notre canton n'est pas concerné par ce dispositif, dire que je pense qu'il va vraiment dans le bon sens.

Pour rebondir sur les propos de Guillaume LEPERS, un flou existe sur l'ensemble du territoire par rapport au fléchage des gymnases. Je prends l'exemple de notre territoire que je connais, celui de l'Agglo d'Agen. Il y a des gymnases communaux, des gymnases communautaires adossés à des collèges et des gymnases communautaires adossés à rien du tout.

Aujourd'hui, la question est claire et simple. Est-ce que le dispositif du Conseil Départemental sera compatible avec une autre aide, par exemple communautaire ? Puisque l'Agglo d'Agen porte la rénovation des bâtiments qui n'ont pas la compétence Sports, pour pouvoir rénover ces gymnases communautaires.

M. LACOMBE. – Ces 500 000 € en fonction du montant sont compatibles avec toutes les autres aides, puisque l'extension du plan Collège s'applique à tous les gymnases, qu'ils soient municipaux, intercommunaux ou départementaux. Si un gymnase intercommunal est adossé à un collège, cela reste un gymnase intercommunal. Il se trouve être adossé à un collège, mais reste intercommunal. La rénovation sera sous maîtrise d'ouvrage communautaire, mais avec le même bénéfice du plan Gymnase.

M. CHOLLET – Pour rebondir sur ce que dit Christian DELBREL, c'est facile de mettre dans la délibération « on va faire de la concertation avec le Président d'EPCI et les Maires », mais faites-le d'abord !

Si cela les met dans une situation où ils ne peuvent pas suivre, malgré l'aide conséquente. Il ne faut pas dire que l'on va concerter, c'est que l'on concerte puis on avance.

M. LACOMBE. – Non, on annonce une enveloppe et une méthode de concertation, et l'objet du mois d'octobre et de novembre qui arrive, c'est justement de rencontrer les Maires. Mais si une mairie a un gymnase totalement pourri et n'a pas du tout les moyens de le rénover malgré l'aide, on ne peut pas se substituer à elle de façon complète. À un moment, il y a la libre administration des collectivités qui fait que le Département ne se substituera jamais à une commune, pour rénover un gymnase qui lui appartient et qu'elle n'a pas entretenu pendant 20 – 30 ou 40 ans. Je suis désolé ! La ville de Nérac ne bénéficiera pas du plan Gymnase parce qu'ils sont entretenus.

M. CHOLLET – Mais Nicolas LACOMBE ! Je rappelle ce qui s'est passé dans l'Hérault ! Quand ce Département a voulu contracter avec les collèges et shunter les Maires, il s'est retrouvé au tribunal devant le juge, et c'est le Conseil départemental de l'Hérault qui a payé. Parce que c'est inscrit dans la Loi.

M. LACOMBE. – Pas sur l'investissement, c'est sur la dotation de fonctionnement. Le contentieux ne portait pas sur l'investissement, tu te trompes ! Ce n'est pas pareil. C'est toute la différence.

M. LEPERS. – J'aimais bien la petite image de mon ami Nicolas LACOMBE, qui m'explique que quand je construis une maison, il y a 50 % qui est déjà payé. Si mon colocataire prend 70 % de la place, bien évidemment que je vais demander un peu d'argent. Je ne vais quand même pas construire une maison où je n'occupe que 30 % de

la place, et je vais dire à mon collègue de prendre 70 %, et je ferai une petite location pas chère qui ne coûte rien, qui arrive à peine à combler les fluides et même pas le coût d'investissement.

Si je reprends l'image de la maison, je trouve un peu gonflé ! Il faudrait peut-être penser à réécrire l'histoire si les choses ont été mal faites à l'époque.

M. LACOMBE. – Tu as mal compris mon image. Dans le cas présent, nous sommes le locataire qui participe à l'investissement de la maison qu'il loue. Dans la vraie vie, cela n'existe pas, le locataire ne participe pas à l'investissement de la maison qu'il loue. Là nous allons participer à l'investissement de 500 000 € maximum sur un plafonnement à 1 M€. Ce qui est important encore une fois.

M. LEPERS. – Mais tu as vu ce que tu loues ?

M. LACOMBE. – Je loue ce que l'on me loue ! Si ton gymnase n'est pas en état, ce n'est pas la faute du Département. Il n'est pas en état parce que le propriétaire ne l'a pas entretenu.

M. LEPERS. – C'est autre chose, que les gens n'aient pas entretenu pendant 20 ans, c'est autre chose.

M. LACOMBE. – En tant que locataire, tu dois rendre ce qu'on loue, louable. Ce n'est quand même pas mal.

Mme la Présidente. – Vous demandez la parole, il n'y a pas de problème, je vous la donne. Monsieur BORDERIE.

M. BORDERIE. – 10 secondes, Nicolas Lacombe. Peut-être qu'au bout du bout, c'est par manque de soutien aux communes dans les années passées, et avant le FACIL, que celles-ci n'ont pas investi dans leurs propres gymnases.

Mme la Présidente. – Avec des si, on va tout refaire !

Aujourd'hui, je pense que le plan Gymnase que l'on propose, d'abord, c'est un effort considérable de la collectivité, je suis désolée. Parce que comme vient de le rappeler Nicolas LACOMBE, le Département est locataire d'un certain nombre de gymnases, et on va venir participer à l'investissement. Je ne sais pas si vous avez beaucoup d'autres exemples comme celui-ci ! Non, je n'en veux pas, c'est bon ! Mais par contre, je reste locataire, mais je participe. Je trouve qu'on est très généreux et on va participer, alors que l'on reste locataire.

Après tout, si vous n'êtes pas en capacité, ce que je peux comprendre, aujourd'hui, à Villeneuve, de participer financièrement à la rénovation de votre gymnase, c'est peut-être le fruit de l'histoire, mais c'est comme ça. Par contre, on est prêt à participer à hauteur de 500 000 €.

M. LEPERS. – Madame la Présidente, je pense qu'il faut qu'on essaie de réfléchir un peu. Pas sur le passé, mais se projeter dans l'avenir. L'important est nos élèves et le bassin, mais que ferais-je demain si je vous dis que 20 % de ce gymnase ne m'intéresse pas, j'en ai tellement que je peux mettre à des endroits bien plus modernes et que je fais un dépôt?

Mme la Présidente. – C'est votre problème !

M. LEPERS. – Vous serez obligé de le construire ! Mais quand les utilisations sont à 50/50 ou inversées, mais quand elles sont à des niveaux, comme dit par Monsieur DEVILLIERS, à 65 – 70 %. On ne critique pas le plan Gymnase puisqu'on l'a demandé, mais il est peut-être temps de remettre quelque chose à plat sur la propriété de certains et de faire un toilettage historique.

M. LACOMBE. – Tu ne peux pas contraindre un locataire de se substituer au propriétaire sur un bien qu'il loue ! C'est le fruit de l'histoire, un certain nombre de gymnases sont départementaux puisque construit en même temps que le collège, donc appartenant au Département qui n'est pas toujours exemplaire, puisque 2 nécessitent une rénovation lourde.

Les autres sont des gymnases communaux construits sur décision des communes, le collège à côté en bénéficie en tant que locataire, et nous venons participer au financement pour que les collégiens puissent pratiquer le sport dans des établissements et gymnases de qualité. Mais celui-ci reste la propriété de la commune.

À ce moment-là, ton discours vaut pour le collège, pour le gymnase et pour tout. Pourquoi le Département irait sur le sujet, dès lors qu'une commune n'a pas assuré son travail ? Cela nous concerne et nous y venons à hauteur de 500 000 €.

Mme la Présidente. – S'il vous plaît ! C'est vous qui avez parlé de mépris tout à l'heure, on va peut-être avancer ! Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ? Madame GENOVESIO.

Mme GENOVESIO. – C'est juste pour savoir s'il y a eu un chiffrage fait par la SEM ?

M. LACOMBE. – Je ne vais pas dire que le chiffrage est approximatif, parce que ce serait dévalorisant pour le travail de la SEM, c'est un premier chiffrage qui a été fait. Au regard du diagnostic qui a été fait c'est une estimation des travaux qui a été faite et pas un chiffrage précis, qui sera présentée à chaque Maire lors des visites qui vont avoir lieu ce mois-ci. Mais on pourra vous les communiquer ces chiffrages par gymnase sous un délai rapide.

Mme la Présidente. – Est-ce que l'on peut passer au vote de ce rapport ? Madame SUPPI.

Mme SUPPI. – 2 secondes, si vous me permettez. Que l'on puisse être associé en commission à un rétroplanning mis en route. C'est important que l'on ait les documents avant comme on l'a déjà dit, pour l'audit puisqu'on a l'a eu 1 jour avant.

Je voudrais ajouter à Monsieur DAULHAC, que notre groupe s'associe pour vous souhaiter une très belle retraite, parce que j'ai aimé travailler avec vous pendant un mandat et demi, et je vous remercie pour tous les apports, vos contributions à la collectivité, et tous nos échanges très cordiaux. Je tenais à le dire. Merci !

M. LACOMBE – Sur la programmation, une fois la tournée des communes faite par les services, un retour en commission sera effectué pour voir celles qui sont prêtes à s'engager dans le dispositif.

M. CHOLLET. – On était très tendu sur ce rapport. Je voudrais vous dire que l'on n'était pas loin de l'abstention.

Vous avez donné des réponses mais derrière ce vote « pour », deux choses importantes sont à retenir. On ne votera plus des rapports où nous ne sommes pas informés des audits. Ce sont des documents importants de réflexion qui font avancer les groupes, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

Je le dis très solennellement, nous voulons que les audits, dès votre réception, l'opposition soit informée.

Le 2ème point, c'est ce qui nous inquiète, la facilité avec laquelle notre ami, Nicolas LACOMBE, ouvre la négociation avec les EPCI et les Maires. Oui, on va concerter entre propriétaires et locataires.

Mais entendez-bien ce que l'on dit, vous avez intérêt à le faire en amont, de façon bien claire et collective, pour mettre tout le monde au courant et de voir gymnase par gymnase dans la négociation.

On vote Pour, mais l'abstention n'était pas loin.

Mme GENEVESIO. – Le cumul FACIL et Gymnase n'est pas précisé.

Mme la Présidente. – C'est dans le rapport.

Mme GENEVESIO. – Qu'une commune puisse présenter 2 dossiers FACIL, c'est ça qui n'est pas précisé. Ce n'est pas tout à fait ce qui a été dit à la commission territoriale.

M. LACOMBE. – Si la commune rentre dans le dispositif plan Gymnase, l'aide des 500 000 € ou cette enveloppe-là, en plus, elle rentre dans le régime FACIL pour tous ses autres dossiers.

Mme GENEVESIO. – Peu importe la taille de la commune ?

M. LACOMBE. – Oui. Elle rentre dans le dispositif FACIL tel que vous le connaissez. Le plan Gymnase est hors FACIL. Si l'on rentre dans ce plan sur l'enveloppe des 500 000 €. C'est dans le rapport.

Mme GENEVESIO. – Non. « Dans un même temps, les équipements communaux nécessitant des travaux moins lourds pourront être accompagnés dans le cadre du FACIL. »

M. LACOMBE – Oui, c'est ce que je viens de dire !

Mme GENEVESIO. – Donc ils ne sont plus dans le cadre du plan Gymnase. Donc ils ne pourront présenter qu'un FACIL !

M. LACOMBE – Une commune qui rentrerait dans le FACIL pour son gymnase, parce que les travaux sont moins élevés et elle obtiendrait 75 000 €, ceux-ci n'impacteraient pas les 6 M€ du plan Gymnase qui eux sont sur l'enveloppe du même nom. Soit l'état du gymnase fait qu'il rentre dans le dispositif des 500 000 €, et à ce moment-là, cela impacte l'enveloppe des 6 M€. Soit les travaux générés pour les gymnases les moins abîmés sont moindres, et une commune obtient 75 000 €, cela ne vient pas impacter l'enveloppe des 6 M€. Ce que je propose est à l'avantage des communes.

Mme GENEVESIO. – Ils présentent un dossier FACIL pour leurs gymnases, et ils pourront en présenter un autre.

M. LACOMBE. – Ils peuvent présenter leur dossier FACIL, équipement de centralité, pour avoir 75 000 €, et le celui de l'équipement local.

Mme GENEVESIO. – Mais pour toutes les communes ?

M. LACOMBE – Mais oui ! La commune rentre dans le FACIL tel que vous le connaissez.

Mme la Présidente. – On ne va pas tergiverser. Je trouve incroyable que l'on tergiverse sur un plan Gymnase doté de 6 M€, qui vient en soutien à des établissements dont nous sommes locataires.

Aujourd'hui, je rappelle que les critères du FACIL ont été votés à l'unanimité par l'ensemble de la commission, et ça va ! En même temps, avant de venir en session, lisez les rapports ! Vous les avez depuis le 6 octobre ! Les rapports ! Il y a une commission de travail sur laquelle vous pouvez poser les questions !

Y a-t-il encore des questions sur ce point d'étape de la mise en œuvre du plan Gymnase ? On peut passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté, je vous remercie.

RAPPORT N° 5005 : POINT D'ETAPE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN GYMNASE

Absents représentés lors du vote M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. BORIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER) et Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE).

Absent non représenté : Mme TONIN et M. CALMETTE

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 40

On va donc passer à la commission des Solidarités Territoriales. Je vais donner la parole à Aurélie LESPES TORTUL qui va nous parler de l'Agence Technique Départementale. Il s'agit bien d'un service public d'accompagnement des communes et des EPCI, afin de pouvoir bénéficier d'une ingénierie plus poussée qu'actuellement.

COMMISSION DES SOLIDARITES TERRITORIALES

Diaporama p 87

Mme LESPES TORTUL. – On va démarrer par un petit rappel pour expliquer pourquoi on en est venu à cette solution de création d'une nouvelle Agence Technique.

Aujourd'hui, l'ingénierie départementale est portée par l'AT 47 en Régie, qui est reconnue dans l'ensemble, même si elle est dispersée au milieu d'une multitude d'offres complémentaires. On peut parler du CDG, de TE 47, CAUE et SEM47, et j'en oublie sans doute.

Depuis 2014, AT47 œuvre auprès des communes par ses propres services, mais aussi par le biais de partenariats, de prestations avec le CAUE et la SEM, et elle connaît une très forte croissance d'activité depuis 2020, à la fois liée au renouvellement des mandats ainsi que tous les dispositifs de l'État que sont Petite Ville de Demain, ORT, et j'en passe.

Pourquoi est-il nécessaire d'évoluer vers une nouvelle proposition d'accompagnement ?

La 1ère chose est de permettre une meilleure équité territoriale, en donnant accès à toutes les communes et les EPCI à l'ingénierie départementale.

Pour rappel, AT47, ce sont des dispositions définies par décret, qui nous limitent dans le nombre de personnes morales éligibles à l'AT47.

C'est également élargir le périmètre d'action. Aujourd'hui, on agit sur un périmètre cadré par décret, qui nous permet malgré tout d'intervenir sur l'aménagement, la voirie et l'habitat, mais ne permet pas de choisir la compétence que l'on souhaite, même si le besoin s'en ressentait sur les territoires.
C'est également conforter un personnel dédié au quotidien à l'ingénierie, aux communes et intercommunalités. L'idée étant d'être plus réactif et plus efficace.

Enfin, c'est rendre plus lisible les différentes propositions départementales de l'ingénierie, notamment avec nos partenaires que sont le CAUE et la SEM, en regroupant sur un même site toute cette ingénierie, et en guidant plus facilement en fonction du besoin de la commune.

La création de l'Agence Technique Départementale est un outil dont l'ambition était affirmée dès le début de l'année, on en a parlé dans les différentes sessions, à l'occasion des rapports sur les politiques générales. L'objectif est bien de prolonger cet AT47, mais aussi de le développer.

C'est une proposition réfléchie et concertée. Pour bien décider, nous avons mené une étude juridique et économique en nous faisant accompagner, et nous avons déjà rencontré une 1ère fois des représentants des territoires, que ce soient les présidents d'AMF, AMRF, ou des présidents d'agglo ou d'EPCI ruraux, également des partenaires, et nous continuerons dans cette concertation, parce qu'il est nécessaire de préciser un certain nombre de points avec les territoires. Et là, ce seront des rencontres avec tout le monde, les communes et l'ensemble des EPCI.

Le principe de fonctionnement. C'est un service public d'accompagnement des communes et des intercommunalités. Pour pouvoir bénéficier d'une offre d'ingénierie, il sera nécessaire d'adhérer à cette structure qui sera un établissement public, et de payer une cotisation dont le montant reste à définir. On y revient un peu après.

Ce n'est pas un outil qui sort du chapeau, il est quand même reconnu en France, dans la majorité des départements. En 2020, 70 d'entre eux fournissent une ingénierie avec 55 sous forme d'ATD.

Depuis, un Département a basculé de régie en ATD, c'est le 43.

Selon un rapport du Sénat, c'est quand même le modèle prédominant de structuration de l'ingénierie publique locale, et c'est également reconnu pour permettre de développer des services ou des missions adaptées aux besoins des territoires. C'est très varié d'un département à l'autre en fonction du besoin local d'ingénierie.

Si on doit faire simple et retenir quelques éléments sur cet ATD, qui va nous servir de base et d'explication aux territoires que l'on va concerter, la forme juridique est un établissement public administratif. Le Département va créer une structure dont elle sera la collectivité de rattachement. Elle a donc la possibilité de le contrôler à tout moment, mais aussi de décider de le supprimer si c'était nécessaire. On n'en est pas là, mais dans la création.

L'idée est de représenter le Département, les communes et les EPCI dans les instances de gouvernance que seront l'Assemblée générale, qui représentera tout le monde, et le Conseil d'Administration qui représentera une partie des communes et des EPCI figurant dans l'AG.

Le CA sera présidé par la Présidente du CD47.

Pour les représentants du Département dans le CA, il est proposé que les groupes d'opposition soient représentés.

Le DGS du CD47 sera également le Directeur de cette structure.

Pas beaucoup de changement pour les agents, ils seront de droit public, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels.

Malgré tout, même si elle a une collectivité de rattachement, c'est une structure autonome avec une personnalité morale et un Budget propre.

La volonté du périmètre d'accompagnement est d'élargir. On redémarre avec ce que l'on sait faire, l'AT47 que l'on conforte, on a quand même de plus en plus de demandes, et sur les domaines juridiques et financiers, on se rend compte que l'on doit développer nos compétences et être plus nombreux.

On proposera des missions plus spécifiques sur ces sujets, liées au projet d'aménagement. On poursuivra tous les nouveaux accompagnements que nous mettons en œuvre en cette fin d'année sur l'habitat, que ce soit accompagner les Maires dans la lutte contre le mal logement, mais également dans les politiques locales d'habitat ou de renouvellement urbain. Quand il s'agira de travailler sur un quartier, sur un ilot qui est fortement dégradé, pour proposer soit de reconstruire ou de réhabiliter, ou de redonner de l'air aux espaces publics.

Dans la nouveauté, il est surtout à noter deux choses : l'essaimage et l'appui à la mise en œuvre du programme du « 47 dans nos assiettes », c'est une politique forte du Département qui a fait ses preuves dans les collèges, qui démarre dans les EHPAD, et l'idée est de l'étendre aux communes et EPCI le cas échéant, mais la plupart du temps, les restaurations scolaires sont plutôt communales.

L'idée est d'accompagner ces structures qui, aujourd'hui, face à la Loi EGAlim, sont souvent seules, pas toujours accompagnées, pour aider à la lutte contre le gaspillage alimentaire, passer les marchés de denrées alimentaires, mais pourquoi pas des accompagnements sur la diététique.

Ce sont également des nouvelles missions qui nous ont été proposées lors des rencontres avec les territoires, mais qui restent à définir et préciser avec eux, sur la mobilité, la transition énergétique, mais aussi la voirie et les ouvrages d'art, qui sont des compétences complexes techniquement et nécessitent qu'à l'échelle départementale, on arrive à mutualiser et proposer de l'ingénierie.

Un nouveau modèle économique également. Aujourd'hui, à l'AT47, il n'y a pas de cotisation, mais une participation à chaque prestation rendue. Je vous ai mis le détail, c'est un peu complexe, mais il faut retenir que nous avons 35 centimes par habitant pour les prestations simples, et ceci peut varier entre 20 et 75 % du coût de la prestation pour les prestations les plus complexes.

C'est un budget d'environ 880 000 €, avec des recettes à hauteur de 278 000 €, mais qui fluctuent en fonction des soutiens que l'on peut avoir de la Banque des Territoires. Pour ce qui concerne la part communale et des EPCI, nous sommes à hauteur de 8 % du budget.

Demain, le modèle économique proposé est une cotisation de base, symbolique, permettant d'accéder à un bouquet de prestations. Un certain nombre d'entre elles seront gratuites et d'autres, dès lors qu'elles seront complexes, avec une participation.

Un budget a été projeté en fonction de la montée progressive d'activité, entre 1,2 million et 1,5 million. Avec là aussi, mais c'est une moyenne et on sera sans doute plus bas au départ, des recettes à hauteur de 500 000 €, et le Département assurera la plus grosse partie avec la participation départementale, autour des 700 et 830 000 €.

Ce sont les 1ers éléments de prospective.

Un petit focus sur les recettes et, notamment sur la cotisation que l'on veut symbolique pour les territoires.

On a essayé de travailler, pour plus de la moitié des communes Lot-et-Garonnaises qui sont à moins de 2 000 habitants, à une cotisation à hauteur de 500 €. 200 € pour la 1ère strate, 500 € pour la 2ème, 750 € de 2 000 à 5 000 habitants, et 1 500 € pour les communes au-delà de 5 000 habitants.

Pareil pour les EPCI. Un forfait qui augmente petit à petit en fonction de leur taille. 1 500 pour les moins de 10 000, 3 500 de 10 000 à 40 000, et pour les plus de 40 000, 4 500.

Enfin, un petit point sur le calendrier. Aujourd'hui, 20 octobre, on vous présente ce rapport d'informations, rapport d'étape, pour ensuite aller rencontrer les territoires, que ce soient les communes ou les EPCI, entre le 1er et le 30 novembre. Ce qui nous permettra ensuite, d'affiner les missions, l'organisation, et de vous proposer lors du BP l'année prochaine, les délibérations de création de cette Agence pour une effectivité au 1er mars 2024.

Mme la Présidente. – Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'information complémentaires, sur la présentation de cette Agence Technique Départementale ?

M. CHOLLET – Un peu la même question que précédemment, je suis désolé ! Où en êtes-vous de la connexion avec les EPCI et les communes ? On me dit qu'elles n'ont pas encore été vues.

Mme LESPES TORTUL. – Lors de notre étude, on a rencontré les 3 Présidents d'agglomération, Monsieur LEPERS a été rencontré par notre cabinet d'avocats, Monsieur DIONIS en tant que Président de l'agglomération d'Agen, mais aussi en tant que Président de l'AMF, pareil pour Monsieur BILIRIT pour VGA, le Président de l'AMRF, celui du CDG avec son directeur, pareil pour la SEM et le CAUE que sont nos partenaires.

Il y a eu un début de rencontre avec certes, les représentants, mais pour un 1er tour, pour comprendre les besoins, ce qui était plus simple pour nous. C'est pour cela que l'on va rencontrer toutes les communes et EPCI pour affiner la 1ère discussion.

Ce que l'on dit là ressort de notre quotidien. AT47, on est déjà sur le terrain au côté des communes et EPCI, et on entend les besoins. Cela ne naît pas d'une simple intuition, c'est aussi un retour d'expérience du quotidien.

Mme la Présidente. – Est-ce que la réponse vous convient ? Y a-t-il d'autres questions ?

Je vais me déplacer sur toutes les réunions qui auront lieu courant novembre, on ne sait pas trop comment on va les organiser, mais vous aurez rapidement les invitations pour participer à la présentation, comme elle est faite aujourd'hui, mais sans doute, y aura-t-il des questions de la part de Présidents d'EPCI ou de Maires de communes.

Je soumets ce vote au rapport, l'Agence Technique Départementale. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 0002 : AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Absents représentés lors du vote M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. BORIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER) et Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir à M. Jacques BORDERIE).

Absent non représenté : M DEZALOS et M CAPELLE

Décision : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 40

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, DEMOGRAPHIE MEDICALE, INSERTION ET HABITAT

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen des rapports de la commission Développement social, démographie médicale, insertion et habitat.

Je donne la parole à Madame GONZATO-ROQUES et Madame MESSINA-VENTADOUX qui prendra ensuite la parole et nous présentera un diaporama sur les EHPAD.

Nous ferons la pause-déjeuner après cette commission.

Mme GONZATO-ROQUES. – Il me revient de vous parler des dossiers et rapports examinés à la commission Développement social, démographie médicale, insertion et habitat. Pour ma part, je vais vous présenter 3 dossiers soumis à l'Assemblée :

- La modification du règlement départemental du RSA
- La dotation complémentaire aux Fonds Solidarité Logement
- La politique d'inclusion numérique avec, notamment la mise en œuvre de la feuille de route France Numérique.

Annie MESSINA-VENTADOUX, pour sa part, vous présentera les deux rapports inhérents d'une part, à l'aide exceptionnelle aux EHPAD et à l'augmentation du point GIR.

Mme GONZATO-ROQUES. – Concernant le 1er rapport au sujet du RSA, il s'agit de faire évoluer la situation des travailleurs indépendants émargeant au RSA. Ils représentent environ 13 % des allocataires RSA, soit 337 personnes.

Certains mobilisent l'allocation quelques mois, d'autres des années, sans pouvoir arriver à dégager suffisamment de revenus liés à leur activité.

Depuis mars 2022, une chargée d'accompagnement des travailleurs indépendants, embauchée au Conseil Départemental, a été recrutée, afin d'établir un diagnostic de leur activité et leur apporter un appui technique.

Après plus d'une année de mission et au regard de ces constats, il apparait nécessaire aujourd'hui d'introduire trois ajustements concernant l'entrée et le maintien dans le dispositif de certains travailleurs indépendants.

Il vous est proposé en 1er lieu, que les travailleurs indépendants exerçant sous des formes juridiques permettant l'accès au dispositif d'appui porté par les Chambres consulaires, l'État ou d'autres collectivités, ainsi qu'au dispositif bancaire. Ces formes étant celles des sociétés anonymes, SARL, sociétés d'exploitation agricole à responsabilité limitée, EARL, les SCOP, sociétés coopératives et participatives, ainsi que des sociétés civiles

immobilières ; Il vous est donc proposé de fixer à 6 mois le droit au RSA, temps raisonnable, nous semble-t-il, au vu du travail réalisé avec eux, pour lancer l'activité et leur permettre d'en vivre.

La 2ème modification présentée concerne des travailleurs indépendants qui mobilisent le RSA depuis plus de trois ans.

Après analyse, leur activité ne leur offre pas de perspective pour atteindre une autonomie financière afin de sortir du dispositif.

Après 1 an de maintien de l'allocation, avec l'aide de leur référent, ils devront continuer leur activité sans émarger au RSA ou accepter une réorientation vers un emploi salarié.

La 3ème modification conditionnerait le maintien dans le dispositif RSA. Il serait soumis à la validation de la commission Départementale du RSA, pour des travailleurs indépendants qui exercent une activité dite non-réglementée, en lien avec les métiers du bien-être que l'on a vu fleurir pendant la période Covid : naturopathes, énergéticiens et coachs divers, qui ne sont pas titulaires d'une certification reconnue par une fédération ou un diplôme d'État. Cela concerne aussi des activités dites atypiques, comme par exemple le transport équin.

Dans ces cas particuliers, il s'agira d'une analyse au cas par cas pour évaluer si ces activités correspondent à des projets réellement entrepreneuriaux, qui leur permettent de sortir du RSA.

Enfin, en cas de suspicion d'insincérité dans la déclaration de ressources, qui sert de base au calcul du RSA, des contrôles pourront être effectués, en lien avec les instances légitimes, concernant les revenus de ces personnes.

Il me semble, à l'issue de l'examen de ce rapport, de réaffirmer qu'aujourd'hui, à la veille d'une réforme dite « France Travail » pour la simplicité, il est important de réaffirmer que si le RSA, tout comme le RMI avant lui, est dans son principe même un droit social fondamental, le dernier filet de sécurité et le principal outil de lutte contre la grande pauvreté. Nous avons aussi collectivement, le devoir de l'appliquer de la façon la plus juste possible.

Le 2ème rapport concerne la dotation Départementale au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Pour rappel, accorder des aides soit sous forme de subventions ou d'avances remboursables, pour soutenir des ménages, inclut également le paiement pour tout ce qui est fluides énergétiques, électricité, etc.

Ce Fonds permet aussi la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social liées au logement. Cette mesure d'accompagnement leur permet de mieux habiter et de mieux s'inscrire dans un logement dans la durée.

Le FSL finance et soutien des actions autour du logement. Vous connaissez, par exemple, l'auto-réhabilitation portée par les Compagnons bâtisseurs, qui est financée dans ce cadre-là.

Bien sûr, entre 2023 et 2025, le FSL apporte aussi son soutien pour démarrer le SLIM, Service Local d'Intervention en faveur de la maîtrise de l'énergie, dont nous avons parlé lors de réunions précédentes.

L'impact de la modification de ces barèmes se confirme. Aujourd'hui, les crédits du Fonds 2023 provisionnés sur l'enveloppe, ne sont pas suffisants et déjà consommés à 85 % donc il vous est proposé, d'augmenter, aujourd'hui, l'enveloppe pour permettre aux 25 % de demandes supplémentaires de FSL d'être traitées, ce qui correspond à 40 % de plus de dépenses que l'année 2022. En 2023, celles-ci s'élèvent à 1 M€ pour les missions que je vous ai expliquées.

Comme vous le savez, le Fonds est positif, il est important de le mobiliser et d'avoir la capacité de l'adapter aux nouveaux besoins de la population et aux besoins d'une nouvelle population, puisque cette année 15 % des demandeurs cette année sont des gens qui n'étaient pas connus et n'émargeaient pas au FSL auparavant.

Après ces 2 rapports, je vais rapidement vous parler d'un 3ème rapport qui concerne la démarche d'inclusion numérique dans le Département.

Aujourd'hui, avec le projet « France Numérique Ensemble », il nous semble légitime que le Département se pose d'une part en co-animateur de ce dispositif qui va être piloté par l'Etat, le Préfet localement. Nous souhaitons piloter le projet de l'ingénierie financière du dispositif d'inclusion numérique et de porter la coordination de l'action de médiation numérique au sein du Département.

Je vous fais grâce de toutes les actions portées et menées pour l'inclusion numérique, au travers de notre feuille de route réévaluée et votée régulièrement, notamment du dispositif « Déclic 47 ». J'en profite d'ailleurs pour vous dire que celui-ci a été primé au niveau national.

Madame la Présidente, est-ce que vous souhaitez que l'on enchaîne sur les dossiers concernant l'EHPAD et faire les échanges après ?

Mme la Présidente. – Non, peut-être que sur ces trois dossiers : la modification du règlement Départemental d'Aide Sociale concernant le RSA, et l'augmentation de la dotation sur le FSL, si vous avez des questions sur ces deux rapports. Avant de passer sur le volet EHPAD.

Peut-être que Valérie TONIN y reviendra dans le cadre de la commission Economique sur les Politiques Départementales d'Inclusion Numérique, on passera au vote sur ce rapport lors de ta présentation.

On peut donc passer aux deux autres rapports, et je donne la parole à Madame Annie MESSINA-VENTADOUX.

Diaporama p 91

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Chers collègues, vous allez avoir un Powerpoint sur la situation des EHPAD et les mesures qui ont été prises.

Tout d'abord, je voudrais vous rappeler la situation des EHPAD au niveau national, parce que je crois que c'est important.

Donc nous avons, 85 % des EHPAD qui sont en déficit. Il faut savoir qu'en 2019, pré-crise sanitaire, nous en avions 47 %. Certes, il y a une augmentation, mais déjà, comme disait la Présidente, ce modèle économique est à remettre en cause.

C'est la 1ère chose, ensuite concernant les raisons de ce problème important, figure bien sûr, la sous-fréquentation depuis la crise sanitaire. Il faut savoir, qu'au niveau local et du Département, nos fréquentations affichaient 98 % contre 93 %, soit une perte de 4 M d'€. Pour que la section d'hébergement soit à l'équilibre, il nous faut 98 % de fréquentation.

2ème point : l'inflation. Les charges énergiques et alimentaires ont augmenté, présence du bouclier tarifaire en 2022, mais 0 en 2023.

3ème point : les mesures salariales décidées sans compensation, alors qu'elles étaient promises par le gouvernement MACRON.

4ème point : la pénurie de personnel. On ne peut l'imputer à personne, c'est un problème effectivement. Ensuite, l'absentéisme est de 15 %, ceci engendre le versement de deux salaires ou des recours à des intérims avec des charges salariales multipliées par 3.

Enfin, la population que nous accueillons est de plus en plus dépendante, mais ceci relève plutôt du côté soins et l'ARS.

Suite à cela, il y a eu un audit des services du Département qui n'a pas été réalisé par un cabinet. Je tiens à le dire. Le cabinet MAZAR a réalisé un audit auprès des SAAD, des MECS, de l'ALGEEI et de l'EHPAD de SOS.

Ce sont nos services qui, à partir des comptes administratifs, des rapports de la DGFIP, ont regardé la situation financière des EHPAD. Cela n'a rien d'exceptionnel, si ce n'est le travail des services, il est fréquent qu'un travail sur les finances soit réalisé avec la majorité.

Au niveau global, le déficit s'élève à 7,1 M d'€. Ce qui est intéressant cependant sont les non-hospitaliers. S'agissant des publics autonomes, le déficit global est de 130 800 € contre 700 000 € pour les hospitaliers. Il est utile de réfléchir au modèle des hospitaliers et comprendre pourquoi ces déficits sont si importants.

Je vous rappelle les actions du Conseil Départemental en 2023. Le taux directeur affichait + 2 %, ce qui signifie pour la collectivité, une aide sociale à l'hébergement de 450 000 €. Une enveloppe d'aide exceptionnelle de 600 000 €, sans retentissement sur l'usager, le vote d'un programme d'aide à l'investissement de 5 M d'€ sur 5 ans, la création du poste dans le cadre du schéma de l'autonomie, « chargé de mission attractivité des métiers » qui sera recruté en 2024 pour combler cette pénurie de personnel. On pourrait rajouter 0,5 ETP attribué à chaque EHPAD lors de la signature du CEPOM, qui équivaut à 675 000 €.

Voilà pour ce qui a été déjà fait.

Nous arrivons au rapport concernant le GIR. Celui-ci a été augmenté de 6,94 à 7,30, il n'a pas été revalorisé depuis 2017, mais il l'est à partir d'aujourd'hui puis dès le 1er octobre, alors que c'était prévu au 1er janvier 2024.

Il sert au calcul à la dotation annuelle « dépendance », c'est très important car, nous avons vu des personnes âgées de plus en plus dépendantes. Ça veut dire, 200 000 € pour le dernier trimestre 2023, 800 000 € par an, soit de 2023 à 2027, la somme de 3,2 M d'€. Je vous rappelle que ce GIR concerne tous les EHPAD, 46 au total, qu'ils soient commerciaux ou publics.

L'aide exceptionnelle avec la répartition des EHPAD. Son montant est de 2,2 M€ sur 7,1 M€, selon la situation des EHPAD.

Les critères retenus sont le niveau de déficit. À savoir s'il s'agit du premier ou des déficits répétés. La gestion de l'établissement, à savoir comment il était géré. Puis le GMP, le niveau de dépendance, et la précarité sociale.

Ces critères nous ont permis de définir 10 EHPAD plutôt en bonne situation, ayant une difficulté conjoncturelle n'étant pas du fait du Département, mais des éléments énoncés ci-dessus. Ceux-ci recevront une enveloppe globale de 350 000 € représentant 57 % du déficit. Je précise que les EHPAD signalés en vert, sont entre 0 et 80 000 € de déficit.

Les 3 EHPAD qui sont à risque ont un déficit de 436 000 € et 103 000 €, ça représente 30%.

Les 15 EHPAD en difficulté structurelle, pas seulement conjoncturelle, ont une aide de 1 680 000 €, ce qui mobilise 74 % de l'enveloppe. Leur déficit étant de 60 000 à 200 000 €, certains atteignant 600 000 €.

Pour ces 15 EHPAD, 11 d'entre eux vont bénéficier d'une augmentation du prix de journée. Celle-ci a été décidée selon le prix de journée antérieure, les bâtiments, partant du principe que l'on pouvait demander une augmentation du prix de journée pour les personnes bénéficiant de bâtiment neuf et rénové.

Dans le rapport figurent l'aide consentie et l'augmentation du prix de journée. Vous pouvez déjà imaginer la classification des EHPAD.

Tout d'abord, un focus pour dire que nous bénéficions de 2 138 000 € d'aide, 200 000 € du GIR sur 2023, 600 000 € de l'aide au fonctionnement, 450 000 € d'aide sociale à l'hébergement dans le cadre du taux directeur. Nous arrivons à 3 338 000 € sur un déficit de 2022 de 7 100 000 €. Je vous laisse faire le calcul !

Les mesures d'accompagnement du Conseil départemental. Nous avons un soutien du Gouvernement, puisque 110 Md'€ seront consacrés aux EHPAD au niveau national, 11 M€ pour la Nouvelle-Aquitaine. Nous ne savons pas encore quelle va être l'enveloppe pour le 47, mais d'après Monsieur JONON, Directeur de l'ARS cela dépendra du niveau d'activité, des postes vacants et du niveau de trésorerie.

Toujours est-il que la bonne nouvelle est qu'il y a une commission spécialisée, comme vous le disait la Présidente, qui regroupe ARS, Département, DDFIP, URSSAF pour l'étalement des charges, la CPAM et la Banque des Territoires. Cela permettra de sélectionner ceux étant en grande difficulté et de voir comment l'on peut les remettre à flot, mais aussi de prévenir. De voir ceux qui commencent à glisser et d'envisager la suite.

Une réunion s'est déjà tenue et la prochaine aura lieu début novembre 2023, pour retenir les EHPAD en question.

Vote par l'Assemblée départementale le 20 octobre, du montant d'aide exceptionnelle, versement de l'aide en une seule fois avant la fin de l'année. La dotation de Dépendance rétroactive et le prix de journée seront pour 2024.

Le calcul qui apparaît est le fameux taux directeur qui passe de 2 à 6 %, pour les différentes mesures dont je vous ai parlé.

Pour conclure, je voulais dire que nous avons eu une commission CASIH à 10 jours, et que nous n'avons aucune question, mais au contraire, uniquement des félicitations.

Je peux répondre à vos questions.

Mme la Présidente. – Est-ce qu'il y a des questions ?

M. BORDERIE. – Merci beaucoup, Madame la Présidente. Juste pour informer Madame MESSINA, que je pense que l'enveloppe pour le Département du Lot-et-Garonne sera de 1 M€, sur la dotation nationale.

Mme MESSINA-VENTADOUX – C'est ce que j'ai cru comprendre, mais je ne vous l'ai pas annoncé, parce que ce n'était pas certain.

M. BORDERIE. – Je viens de le faire ! Merci !

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Si vous êtes certain de vos chiffres !

M. BORDERIE. – En revenant sur l'établissement de SOS, j'ai lu dans les journaux les décisions qui ont été prises et les solutions mises en avant. C'était une urgence départementale.

Juste demander à Nicolas Lacombe, en tant qu'administrateur de cet EHPAD, comment on a pu en arriver là ? Ce que l'on ne comprend pas non plus.

M. LACOMBE. – C'est difficile de mettre publiquement en cause, mais les Conseils d'Administration se passaient sans document, sur les simples propos du directeur. Il parlait beaucoup, il n'y avait aucune délibération formelle et on repartait comme cela. Mais comme il avait la réputation d'être un bon directeur, d'être assez référent dans le domaine, puisqu'il dirigeait plusieurs EHPAD, on a marché sur la confiance, on n'est pas des spécialistes.

Mme PAILLARES. – Avec des EHPAD très bien entretenus, franchement c'était une confiance.

M. LACOMBE. – On est, Marylène PAILLARES et moi, dans des EHPAD très proches que sont Mézin et SOS dont le premier présente une santé financière normale, et qui étaient dirigés par le même directeur, à 10 km de distance.

M. BORDERIE – Ce qui m'interpelle est « le sans jamais aucun document ! » Tous les Conseils d'Administration auxquels je participe, j'ai les documents en appui. Et la directrice est là pour répondre aux questions, les expliquer et faire la démonstration de la justesse des chiffres.

Mme la Présidente. – Effectivement, cela semble assez incroyable de ne pas fournir de documents aux administrateurs d'un Conseil d'administration. Il n'empêche que sur les 15 établissements qui sont aujourd'hui en grande difficulté, il y a des documents. C'est la difficulté de son analyse et il n'est pas question de penser que les directeurs sont des gens malhonnêtes. Il n'empêche qu'aujourd'hui, la réalité est ce qu'elle est, 7 M€ de déficit cumulé, ce n'est pas le fruit du hasard, il y a bien eu des difficultés à un moment et que l'aspect gestion est une réalité.

Sur l'EHPAD de SOS, ça va plus loin, parce que de l'argent d'un emprunt destiné à l'investissement utilisé en fonctionnement. On déraye complètement celui d'une direction. M. Daniel BORIE et M. Marcel CALMETTE.

M. BORIE. – Je voulais intervenir par rapport aux problèmes du Lot. Mercredi dernier, avec Arnaud Devilliers , nous étions au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Tournon d'Agenais, il y avait la présence de Monsieur JONON, Monsieur GUENON pour le Département, de trois personnes de la DGFIP, parce que la situation était tendue, au-delà des administrateurs habituels. On a commencé la réunion, sans pouvoir approuver le procès-verbal de la réunion précédente parce qu'il n'avait pas été rédigé.

Voilà comment on démarre. Ce n'est pas possible ! C'est une direction à vue que l'on a sur Tournon depuis très longtemps, sous le couvert du Directeur du Pôle Santé du Villeneuvois qui chapeaute tous les EHPAD sur notre arrondissement. C'est un peu facile ! C'est vrai que nous, les élus, on n'a pas les compétences affirmées pour siéger. On nous demande des avis à émettre, on est favorable, défavorable. Maintenant, sans note et PV de la réunion précédente, je m'abstiens, je ne vote plus favorablement ou contre, c'est abstention au niveau du Département.

À un certain moment, il faut que l'on prenne nos responsabilités. Jusqu'à présent, on votait la confiance parce que l'on n'est pas des sachants, les directeurs sont là pour nous l'apporter. On s'est fait endormir pendant deux ans, par un directeur parti porter ses valises ailleurs, mais en attendant, la situation en est là.

Ce que j'ai demandé à Monsieur JONON et Monsieur CHAUVIN, pour ne pas le nommer, c'est que Tournon avait besoin d'un véritable directeur d'établissement, et non pas d'un directeur délégué qui va partager son temps entre Fumel. La situation doit être redressée, on a besoin d'un directeur à temps plein, le temps que la barre soit redressée.

J'espère que le procès-verbal qui nous sera donné pour la prochaine réunion du Conseil d'Administration, fera état de mes propos. Si tel n'est pas le cas, ce sera malhonnête. Et je n'en dis pas plus.

Mme CASTILLO. – Merci, Marcel Calmette, de me céder la parole. Sur ce rapport, Madame la Présidente, une assurance. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas de la suspicion par rapport à ce qui a été exprimé. Une autre assurance, ce n'est absolument pas une remise en question et en cause des divers plans de financement, on ne tergiverse pas. Ce n'est pas du tout le sujet, je tiens vraiment à le préciser.

Je te tiens également en propos liminaires, puisque Madame MESSINA l'a dit, nous dire que cela ressortait d'une étude des services, si on a tenu ces propos tout à l'heure, c'est qu'en commission des Finances, on nous a parlé de l'audit du cabinet MAZARS. Et comme nous n'avons ni l'étude des services ni l'audit...

Maintenant, vous avez clarifié. Et cela nous avait surpris au moment de la commission des Finances, puisque dans le rapport lui-même, que nous avons bien lu, il était bien précisé qu'il s'agissait d'une étude du service tarificateur.

Je ne vais citer personne, aucun établissement, absolument pas. Déjà, on a évoqué cette question des conflits d'intérêts, et je trouverai un peu grave de stigmatiser publiquement la gestion des uns et des autres, dans la mesure où justement on n'a pas à ce stade tous les éléments.

Maintenant, j'ai compris à partir de quels éléments avait été réalisée l'étude, c'est à partir des comptes administratifs 2022, puisque vous venez de le dire, et cette enveloppe de 2 138 000 d'€, c'est une bonne chose.

Aucun doute non plus sur l'urgence à intervenir, pour la plupart, voire tous, membre de Conseils de Surveillance, voire parfois président ou membre de Conseils d'Administration, et on mesure, pour assister à ces différentes instances, les difficultés auxquelles les EHPAD doivent faire face.

Ce qui est important aujourd'hui, ce sont aussi les explications orales, que nous avons eues tant en commission des Finances, mais aussi ici, ce matin.

Puisque nous avons commencé cette session par des citations, je vais en faire de même. On nous a dit : *« Après étude individuelle, classification en fonction des bons et mauvais élèves, efforts de gestion* », et ce matin, j'ai entendu les mots : « *prime à la bonne gestion. »*

Sur le classement que vous avez indiqué, je cite : « 10 EHPAD réalisent d'importants efforts de gestion et sont structurellement en difficulté. 3 autres ont des efforts de gestion qui doivent être confortés car en voie de fragilisation. Et pour les 15 derniers, nécessitent des plans de retour à l'équilibre basé sur des efforts de gestion importants, car structurellement en difficulté. »

Quand je lis cela, je dis que ça nous interpelle, car on est en train de juger de la bonne ou mauvaise gestion de certains établissements, sur la base de documents uniquement financiers que sont les comptes administratifs.

On ne trouve pas les détails ni les critères, on a les documents des comptes administratifs, et j'ai un peu l'impression que c'est en fonction des lignes et déficits que l'on en déduit une plus ou moins bonne gestion.

C'est la première conclusion à laquelle j'en arrive. Plusieurs interventions ont eu lieu en commission des Finances, surtout quasi exclusivement de M. Pierre CHOLLET et moi-même, et je pense qu'il n'y aura aucune surprise par rapport à ce que je vais dire ce matin.

On nous a parlé de cette étude individuelle qui aurait déterminé le classement et l'attribution des montants que l'on voit apparaître en annexe. Je pense que c'est sur la base de cette étude par les services que l'on en arrive à cette conclusion.

Mme la Présidente. – Je rappelle qu'il ne s'agit pas uniquement des chiffres du compte administratif, mais aussi la situation financière vue de la DGFIP. Pour nous, c'est un croisement.

Mme CASTILLO. – Mais c'est sur une analyse chiffrée. On est d'accord.

Aujourd'hui, on nous demande de nous prononcer, on nous demande d'admettre que certains sont de bons élèves là où d'autres sont de mauvais élèves, mais la question que je pose est qu'au-delà des chiffres, sur quelle base ?

Franchement, j'ai juste tenté de le dire en commission et le redis. Je l'ai vécu comme une culpabilisation que nous ne voulions pas intervenir. Ce n'était pas du tout le sujet. Je n'ai jamais remis en question l'urgence à intervenir, mais on me laissait penser que je pinaillais un peu pour rien. Aujourd'hui, je suis incapable de juger de la bonne ou mauvaise gestion d'un établissement, sans avoir au préalable les éléments et tous les critères qui ont permis d'en arriver là.

On m'a répondu que lorsque ce dispositif avait été présenté en réunion vendredi dernier aux chefs d'établissements, cela n'avait suscité aucune réaction et ça avait été accepté. Sauf que l'on se renseigne, et vendredi dernier, aucun élément précis par rapport à la situation de chacun n'apparaissait. D'ailleurs, tous les établissements m'ont appris qu'une étude avait été réalisée sur leurs comptes administratifs, sans qu'ils n'aient jamais été sollicités.

Mme la Présidente. – Excusez-moi, Madame CASTILLO, je vous coupe ! Les directeurs ne peuvent pas dire ça ! Ce sont eux qui nous ont fourni les chiffres et les éléments financiers. Donc ils étaient forcément au courant, ils le savaient ! Arrêtez !

Mme CASTILLO. – Ils vous ont fourni les éléments, mais ils n'en mesuraient absolument pas les conséquences qui allaient en découler, et beaucoup vont découvrir leur classement aujourd'hui. Forcément qu'ils ne vont pas réagir ! On leur dit : « On va venir, vous donner une enveloppe complémentaire, de l'argent et vous aider », ils sont d'accord. Et on a ajouté : « On vous précisera les modalités et les attributions après le vote de vendredi.».Tout à fait, à l'inverse, c'est normal qu'il n'y ait pas eu de réaction.

Si, seuls le déficit ou les chiffres permettent de déterminer si l'on est bons ou mauvais élèves, je juge cela insuffisant. Que peuvent être des critères de mauvaise gestion ? Une mauvaise affectation entre des lignes, cela a pu arriver sur certains EHPAD, mais est-ce que tous ceux qui sont en catégorie 3 ont réalisé des mauvaises affectations ?

Est-ce que c'est une non-maîtrise des dépenses ? Notamment de personnel. Cela peut être vrai pour certains, mais est-ce que tous ceux en catégorie 3 ont une non-maîtrise de leurs dépenses de personnel ?

Cela peut également être une non-réponse aux questions d'absentéisme. Mais il y a des choses qui m'interpellent. Il arrive sur notre territoire, que deux établissements soient gérés par le même élève, le même chef d'établissement, c'est-à-dire, il mène une même politique de gestion, gère ses dépenses de personnel, toutes ses charges et leur maîtrise de la même manière, et lorsque nous lisons l'annexe, nous en trouvons une en catégorie 1 et l'autre en catégorie 2. Cela me pose des questions.

Mme la Présidente. – SOS, Mézin.

Mme CASTILLO. – Je ne cite pas.

Mme la Présidente. – Si, mais je vous cite ! SOS, Mézin. SOS, une catastrophe, si on n'intervenait pas, l'établissement fermait, et Mézin, tout va bien. Et c'était le même directeur.

Mme CASTILLO. – Je ne souhaite pas citer, parce que je n'ai pas le même exemple en tête.

Mme la Présidente. – Aujourd'hui, il en est bien question, je ne veux pas pointer du doigt tel ou tel directeur d'établissement. Il a été clair qu'aujourd'hui, des établissements sont confrontés à des difficultés conjoncturelles et d'autres structurelles, et des fois les deux. Cela a été partagé et échangé avec l'ARS qui reconnaît ces difficultés.

Je pense que les directeurs d'établissements ne sont pas des imbéciles, ils sont directeurs d'établissement et je peux vous assurer que la semaine dernière, le 13 octobre, quand je les ai reçus, certains savaient très bien dans quelle catégorie ils étaient.

Quand on leur dit qu'il y allait y avoir une différenciation dans notre intervention, en fonction des difficultés qu'ils rencontraient, personne n'a hurlé au loup. Ils le savent parfaitement.

Après, je ne leur jette pas la pierre quand ce sont des difficultés structurelles par rapport au personnel. On sait qu'il y a des difficultés de recrutement, ils font appel à des intérims, puisque j'ai pu en échanger avec le directeur du CHIC qui est mon employeur, la mise en place de dispositifs que certains connaissent, je suppose que Monsieur CHOLLET le connaît, puisque c'est utilisé dans son centre hospitalier, le fameux dispositif HUBLO qui coûte une fortune au centre hospitalier et qui concerne ces 3 EHPAD.

Il n'est pas question de mettre tout cela en opposition, dire que ceux qui ont des difficultés uniquement structurelles, c'est de leur faute, mais je pense qu'il est nécessaire que l'on fasse table rase, que l'on ait un discours de vérité, que l'on reparte sur de bonnes bases. Le Département va faire un effort considérable, je pense que la commission mise en place par l'ARS avec tous les partenaires autour de la table est une bonne chose, pour tenter de travailler en toute transparence avec les directeurs d'établissements. Et lorsque nous arrivons dans un Conseil d'administration, d'avoir des documents conformes, que l'on puisse discuter en toute transparence et de façon constructive.

L'idée est que les 28 EHPAD publics restent ouverts avec les difficultés qu'ils connaissent actuellement, que l'on puisse continuer à accueillir les personnes âgées dans ces établissements, et que ce ne soit pas un déficit sans fin.

En même temps, je l'ai dit tout à l'heure et j'ai l'impression que vous le partagiez, je pense que c'est le modèle économique des EHPAD tel qu'il est construit, qui fait que l'on est arrivé dans cette situation. Pour moi, ce serait un drame que des EHPAD ferment.

Je vous redonne la parole.

Mme CASTILLO. – Je n'avais pas terminé. Je pense qu'il faut avoir un discours de vérité qui par, certes, des comptes administratifs et des éléments financiers croisés avec ceux de la DGFIP, mais il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, on est là en train de faire un classement, ce n'est pas moi qui le dit, mais le rapport, l'annexe aussi qui met les montants d'attribution.

On fait une classification, mais est-ce que l'on a un état des lieux des taux d'augmentation de charges classés par établissements ? Pour les jauger et voir dans quelle catégorie ils se trouvent. Avons-nous un état des lieux qui mesure les affectations ? Tout cela, on ne l'a pas !

Je suis désolée ! On s'est arrêté pour porter ces jugements, à une vision instantanée d'une situation financière, pour juger de la bonne ou mauvaise gestion. Et c'est tout.

C'est à cela qu'a servi l'étude, et je l'entends, il fallait aller vite, urgence, on débloque et on attribue des fonds, mais à un moment donné, est-ce que l'on a tenu compte de l'historique des établissements, est-ce que l'on est allé discuter avec les directeurs pour qu'ils nous expliquent pourquoi cette ligne et non une autre, est-ce que l'on est allé discuter avec les Présidents des Conseils d'administration, Conseils de surveillance, pour demander pourquoi une augmentation figure cette année, qu'est-ce qui fait conjoncturellement, que d'un point de vue historique, il y a eu cela ? Est-ce que l'on a regardé et constaté qu'en 2023, il y avait déjà des pistes d'amélioration ? Non. On s'en est tenu, je suis désolée, à une étude d'un état financier.

Aujourd'hui, ce n'est pas un reproche sur le plan lui-même, c'est que l'on n'a pas été mis en possession de tous les éléments, pour juger de cette prime aux bons élèves ou à la bonne gestion.

Comme c'est général et pour tous les EHPAD de France, je partage également ce que vous venez de dire, mais est-ce que l'on va venir mettre un pansement tous les ans ? Que va-t-on faire l'année prochaine ? Ne rêvons pas, on va revenir, avoir ces mêmes discussions, et ce que je demande aujourd'hui, c'est que l'on en est une sur cette méthode d'approche vis-à-vis des EHPAD. C'est très bien de refaire les deux réunions par an, c'était attendu par les chefs d'établissements, parce qu'avant 2020 et cette période de Covid, il ne faut pas oublier qu'il y avait, au moment de la préparation budgétaire, un temps d'échanges avec le service de Tarification du Conseil Départemental. Aujourd'hui, il n'existe plus, peut-être qu'il sera remis en place, mais, à l'époque il y avait ce temps d'échanges où tout le monde pouvait s'expliquer sur les tenants et aboutissants de l'année écoulée, et prévu pour celle à venir. Depuis 2020, on envoie juste un rapport aux chefs d'établissements qu'ils doivent approuver sous huit jours.

Très bien les annonces, très bien d'aller vite, plus de 2 M€, mais sur le long terme, que va-t-on faire ?

Je vous invite vraiment à lire une enquête diligentée par la Fédération Hospitalière de France, et je pense que beaucoup d'entre vous l'ont fait, et vous verrez bien que cette enquête nous dit que la complexité des difficultés rencontrées par les EHPAD, ne se limite pas à la qualité de bons ou mauvais gestionnaires. Absolument pas. Nous, en tant qu'élus, qui allons distribuer des deniers publics, on a juste besoin d'avoir tous les éléments en main. Et je pense dans ce cas précis, que les éléments en question, certes, on les a tous eus, puisque l'on a tous eu les comptes administratifs, le service a eu les données croisées avec la DGFIP que nous n'avons peut-être pas. En tout cas, il aurait été bien que nous les ayons et je pense que cela a été partagé en commission des Finances et approuvé, et comme l'a rappelé M. Pierre CHOLLET, que quand on est là à distribuer des deniers publics, que l'on soit au moins en mesure d'avoir les résultats de ces études. On ne les a pas eu.

Cela pose quand même problème qu'avant distribution de ces lignes et classements, on soit en mesure de les apprécier au plus juste. Encore une fois, ce n'est pas une remise en question, ni de l'urgence ni du plan de financement.

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Sur les critères, vous parlez instantanéité, non ! Je vous ai dit qu'il y avait certains EHPAD qui présentaient des déficits répétés. Ce n'est pas instantané, on essaie de regarder ce qui se passe.

Ensuite, les directeurs sont connus des services, ils sont rencontrés régulièrement. On ne peut pas dire que ce soit fait de façon sans lien avec le territoire.

En ce qui concerne la gestion, bonne ou mauvaise n'est pas le bon terme. C'est gestion adaptée ou moins adaptée. Je ne veux pas remettre en cause les directeurs qui sont sous l'autorité de l'ARS qui doit aussi s'en mêler. C'est le management financier, un directeur en difficulté va aller chercher des recettes extérieures, les résidences autonomie, le portage de repas. Ensuite, comme vous le disiez très bien, la gestion des équipes. Trop

d'absentéisme, que se passe-t-il ? Pas assez de personnel, y a-t-il des formations organisées ? C'est tout cela la gestion.

C'est pris en compte par les équipes, les services qui connaissent bien les établissements. Ils sont capables de vous dire par EHPAD, celui qui fait des efforts dans ce sens ou pas. Pour eux, c'est un directeur qui va anticiper les difficultés, qui va réguler. Ils sont donc connus des services.

Ensuite, bien sûr, le 1er point a été celui du déficit. Vous le voyez sur les résultats, c'est le niveau de déficit, mais mêlé à la gestion et au GMP pour la Dépendance, à la prestation sociale. Tout cela constitue un ensemble d'arguments pour non pas les classer, mais adapter au mieux cette aide financière qui, vous devriez vous en réjouir plutôt que, à mon avis, pinailler sur la forme, et se dire bravo pour l'aide exceptionnelle que vous apportez, de quasiment 50 % du déficit global. Mais je le redis quand même !

Mme GONZATO-ROQUES. – Mon intervention sera beaucoup moins technique. Ce que je voudrais dire, effectivement, c'est que la méthodologie peut être discutable, vous avez amené des éléments, mais elle a été imposée par le degré d'urgence. Il fallait impérativement que l'on solutionne le problème très rapidement pour certains EHPAD, puisque l'on se questionnait sur la capacité à fonctionner et continuer d'accueillir des résidents.

Je pense qu'aujourd'hui, la question fondamentale est de savoir ce qui va se passer en 2024 et les années à venir. La Présidente a dit : « On ne pourra pas seules, les collectivités, notamment les Départements, même avec toute la bonne volonté de l'ARS à côté, arriver à solutionner le problème. » On le sait, on a besoin d'engagements forts et durables portés en plus haut lieu et au niveau de l'État.

Je pense que ce qui a été décidé, c'est une avancée. Cette commission départementale, des situations compliquées, cette commission a vraiment un rôle préventif. Comme vous l'avez tous dit, on n'a pas pu voir certaines alertes parce que l'on n'est pas au fait, on n'a pas les documents, on n'est pas des gestionnaires à titre individuel. Quand on siège dans les CA, on peut « se faire balader. » Pour reprendre une expression qui a été faite.

Dans tous les cas, ce qui est sûr, c'est qu'à l'avenir, le côté préventif et éviter des situations comme on peut voir dans certains EHPAD aujourd'hui, où le bailleur social est obligé de racheter le mur, c'est quand même assez exceptionnel comme situation. Je pense que le travail collectif pourra les éviter ou y participer, mais on a quand même besoin d'un engagement fort de l'État.

M. CALMETTE – Madame la Présidente, mes chers collègues,

J'ai laissé passer mon tour à Julie CASTILLO, Annie MESSINA-VENTADOUX et Christine GONZATO-ROQUES, mais je ne vous aurai pas laissé, Madame la Présidente, passer ce sujet sans intervenir.

Cela fait un certain nombre d'années que je suis dans cette Assemblée. Dès le début, j'ai tenu à être dans les Conseils d'administration des maisons de retraite. Et au début que j'y suis allé, je ne comprenais rien. Peut-être comme certains d'entre vous.

Mais je suis une exception, je le dis quelquefois, il faut que je redouble souvent pour finir par comprendre !

Mais j'ai eu la chance de participer une fois à un Conseil d'administration d'une maison de retraite qui est à Monpazier, hors du Département, et qui pourtant accueille près de 30 % de ses résidents venant de Lot-et-Garonne.

Là, j'ai découvert une directrice que je qualifie « d'exceptionnelle », et qui a été ma formatrice. Pendant 10 ans, j'ai participé au Conseil d'administration de 4 maisons de retraite et j'étais un assidu. D'ailleurs, quand je suis arrivé à Monpazier, on m'a dit : « Qu'est-ce que vous venez faire là-bas ? On n'a jamais vu de Conseiller départemental de Lot-et-Garonne ! » Mais j'y suis revenu parce qu'elle m'a appris beaucoup de choses, et je suis d'ailleurs ravi aujourd'hui qu'elle dirige l'EHPAD de Villeréal.

Cela m'a permis d'assister à un certain nombre de Conseils d'administration, je peux les citer, cela ne me gêne pas, à Cancon, Monflanquin où j'ai fait virer la directrice de Cancon. C'est le cas !

Je vois les collègues du secrétaire du groupe qui ont dû me supporter pour faire des rapports et des courriers en recommandé que j'ai envoyés à l'ARS, et des bagarres que j'ai pu mener parce que je tenais à ce qu'il y ait des PV de Conseils d'administration. On a dit tel chiffre, telle prise de position, etc. Si on n'a pas cet élément primordial, mais j'ai vu comment elles faisaient à Monpazier, c'était nickel, carré. D'ailleurs, on va dans ses Conseils d'Administration, on y reste un certain nombre d'années. Quand a-t-on eu une formation ? Bientôt, il va y en avoir une.

Désolé, je le dis parce que je l'ai dit à Pierre CAMANI, je me suis mis en bagarre ici aussi, parce que je voyais bien que des choses ne fonctionnaient pas correctement. Encore, on a eu des difficultés financières, mais Monflanquin aussi. Lorsque le directeur est arrivé, je lui ai fait la description financière, il m'a répondu : « J'en ai vu d'autres ! Vous vous trompez ! »

Un jour, il est parti et nous avons découvert la situation. Grâce au fait que c'est une dame qui est directrice parce qu'être directeur d'EHPAD est très compliqué. Il y a les comptes, le personnel et plein de choses à gérer. Mais cette directrice est arrivée avec une formation de contrôleur des comptes un 1er avril. Au mois de juin, elle nous a dit : « J'ai fait les comptes. Les budgets que vous avez votés sont insincères. On ne finira pas l'année, on ne pourra pas payer les salaires à partir du mois d'octobre. ».

On a été 2 ou 3 à voter contre le Budget qui nous a été présenté, parce que je savais que l'on n'irait pas à la fin de l'année. Et à l'époque, j'ai alerté et je sais qu'il y a eu les réunions, même les gens de l'ARS ne voulaient plus me voir parce que je les agaçais. Finalement, un jour, j'ai rappelé le directeur qui est passé qui me dit : « CALMETTE, vous avez eu raison, je me suis complètement planté. »

On s'est rattrapé grâce au Département, comme il le fait aujourd'hui, mais je crois qu'il faut reconfigurer ce fonctionnement. D'abord, c'est l'ARS qui nomme les directeurs, il nomme qui il veut, même si cela ne nous plaît pas. Je crois que ce fonctionnement doit cesser. Parce que l'on vient nous demander chaque fois d'y mettre les moyens, on le fait aujourd'hui, on va le voter et tout le monde est content que l'on vienne soutenir ces établissements importants, chacun dans nos cantons, parce que c'est parfois un des plus gros employeurs. Cela rend service à beaucoup d'habitants et de familles. Mais je l'ai dit plusieurs fois, cette dame a monté un fonctionnement appliqué aujourd'hui en Gironde, et retenu dans le Lot, où les directeurs ne fonctionnent pas tout seuls ! Ils fonctionnent en réseau.

Ce qui veut dire qu'ils sont 4 ou 5, il y a un directeur général, un directeur adjoint, un spécialiste du personnel, un des achats, et ces directeurs adjoints font ce travail sur ces 4 ou 5 établissements avec un directeur général. Des écarts comme on a pu les découvrir, ne sont pas possibles dans ce fonctionnement. Il y en a toujours un pour rappeler à l'autre l'endroit où se situe l'erreur.

Vous en faites ce que vous voulez, je l'ai redit encore une fois en séance publique et plein de fois en réunion, je crois que ce modèle de fonctionnement que l'on a eu a vécu. Sinon, ce n'est pas normal que l'on découvre maintenant que ces établissements soient, depuis autant d'années, dans de telles situations.

Je m'en suis écœuré ! J'avais fait des tableaux de bord et je comparais les établissements. Si on le faisait ça, il faudrait le faire au niveau des Départements ! Comment peut-on imaginer découvrir ceci dans la situation dans laquelle on est aujourd'hui ? On se fait balader ! Parce que l'on n'est pas formé, on ne connaît pas bien le sujet. Je ne suis pas expert non plus, mais à force, on finit par comprendre et on sait que l'on va dans le mur.

Je ne jette pas la pierre aux directeurs parce que c'est compliqué. Mais quelquefois, on pourrait la leur jeter ! Je suis désolé de le dire. Merci de votre écoute.

Mme PAILLARES. – C'est vrai qu'en tant qu'administrateur, on a notre responsabilité de ne pas avoir vu, mais je pense aussi, qui valide et qui approuve les comptes ? il y a un trésorier qui assiste aussi aux Conseils d'administration. Cela m'interpelle. Comment à SOS, puisque c'est notre territoire, cela n'a pas été vu ? C'est une vraie question pour moi.

Mme la Présidente. – Justement, pour l'établissement de SOS, c'est le Payeur qui m'a informée lors d'un Conseil d'administration du SDIS, et qui venait d'arriver : « Faut que je vous vois »

Mme PAILLARES. – Il venait d'arriver sauf que, Madame la Présidente, puisque les précédents, tous ceux qui se sont suivis !

Mme la Présidente. – Je pense que l'intérêt de la commission, au-delà du montant du soutien financier qui sera dédié à Nouvelle-Aquitaine, 1 M€ sur 28 EHPAD, mais peu importe, je pense que l'idée de mettre l'ensemble des partenaires autour d'une table, que ce soit l'ARS, l'URSSAF, la DGFIP, peut-être que cela va permettre de venir en soutien aux directeurs d'établissements et de trouver une solution.

Je rebondis sur ce qu'a dit Madame CASTILLO tout à l'heure, ce sont 2,2 M€ d'année mais comme l'a dit mon directeur, on est en respiration artificielle. J'ose espérer que l'année prochaine, puisque ce n'est pas une spécificité du Lot-et-Garonne, que très rapidement, au niveau national, des décisions seront prises sur le modèle économique et comment les EHPAD doivent fonctionner, au regard de la population qui a changé, aux difficultés de recrutement. Tous ces éléments de la conjoncture, l'inflation, comment les établissements peuvent arriver à trouver un équilibre financier ?

Mme CASTILLO. – Je voudrais réagir à la réponse que m'a apportée Madame MESSINA.

Je suis désolée de vous le dire, mais vous êtes dans la surréaction, ce n'est pas possible ! Je commence mon propos en disant que je ne remets pas en cause le plan ni l'urgence, et que je ne suis pas là pour pinailler, et votre conclusion est celle-ci. Je pense que malheureusement, on est dans une instance démocratique, on a un peu le droit de contredire, de manière constructive. ; parce qu'il va se passer quand on aura effectué ce vote ? Les chefs d'établissements vont avoir connaissance des montants qui vont leur être alloués. C'est la suite logique. Ils vont venir vers nous, leurs Conseillers départementaux vont venir vers nous et nous dire : « Comment se fait-il que je me retrouve en catégorie 1 ? » Ce que je vous dis aujourd'hui, c'est que l'on n'a pas les éléments pour leur répondre. Ou on va leur dire que c'est suivant leur compte administratif. Pensez-vous sincèrement que cela va leur suffire ?

Au cas par cas, c'est une question de méthode, je ne pinaille pas, je parle de la méthode. Aujourd'hui, on va voter quelque chose, pour ma part, je pense que ce sera une abstention, on va voter quelque chose, que l'on ne sera pas en mesure d'expliquer lundi, quand ils vont nous appeler pour nous demander : « pourquoi ? Alors que je gère deux établissements de la même manière, avec la même politique et des problématiques similaires, pourquoi pour l'un, je suis en catégorie 1, et l'autre, on a l'air de dire que je suis mauvais élève ? »

Parce que vous avez repris cette phrase en disant que le terme était peut-être mal choisi. Je pense que oui. Je me vois mal rencontrer les directeurs que l'on côtoie, et je pense que d'autres le partageront, pour leur dire qu'ils sont dans la catégorie de ceux qui n'ont pas fait beaucoup d'efforts de gestion, etc. Dans la mesure où on n'a pas analysé ce que cela signifie, je ne vois pas comment on va pouvoir leur expliquer.

Mon propos est là, et je salue et déplore que dans votre conclusion, vous reveniez mettre une pièce, mais on a l'habitude, pour dire : « Vous pinaillez ! » Merci !

Mme la Présidente. – Par rapport à la réunion qui a eu lieu le 13 octobre dernier, un engagement a bien été pris pour les directeurs que dès le vote de ce soutien aux EHPAD, chacun recevrait l'analyse qui a été faite de leur établissement, et qu'il y aurait un dialogue tout à fait possible avec la collectivité dès qu'ils recevraient le document. Monsieur LEPERS.

Mme CASTILLO. – Je pense que vous êtes d'accord en plus, pour dire qu'on aurait pu avoir cette analyse aujourd'hui ! Nous, les élus, avant de se prononcer. Je pense que vous le partagez, ça l'a été en commission des Finances où tout le monde était d'accord pour dire que c'était vrai, que l'étude aurait pu être communiquée avant que l'on soumette au vote. Juste ça le nœud du souci.

M. LEPERS – Tout d'abord, je remercie Marcel CALMETTE pour ces propos vrais. C'est toujours agréable de t'entendre parce que tu parles avec les tripes et l'expérience, et on partage, je pense, pour les plus anciens, parce que l'on commence à en faire partie, ce que tu as dit. Et je confirme que tu nous alertes sur ce sujet depuis pas mal de temps et que tu avais déjà demandé des évaluations, et aujourd'hui, on est un peu comme toi, à se demander comment on peut prendre le mur aussi violemment, sans forcément l'avoir anticipé.

J'aimerais revenir sur les propos de Mme Annie MESSINA-VENTADOUX. Je vais dire un peu la même chose que Julie CASTILLO. Ce n'est pas du pinaillage, je n'aime pas trop ce côté : « Vous pinaillez. » Ce qu'elle a dit est une question de fond, mais extrêmement importante : c'est la bonne gestion d'une structure. Est-ce que cela s'évalue juste pour des questions financières ? Et je partage entièrement ce qu'elle dit ! Est-ce que l'on parle de la qualité de vie des résidents, du bien-être du personnel ou encore du turn-over ?

On vient tous de milieux différents, mais on sait que c'est facile d'avoir des bons résultats. Vous ne faites pas de travaux, vous payez mal votre personnel, il y a 1 000 moyens d'avoir de bons ratios. Par contre, est-ce que cela fait de bons gestionnaires ? Je pense que c'est loin d'être du pinaillage, elle a touché le fond du problème : on évalue une bonne gestion différemment que par uniquement des chiffres. Ce n'est pas anodin, mais une réflexion de fond, et je pense qu'il la faut respecter parce qu'elle est très intéressante, à notre avis.

Mme MESSINA-VENTADOUX. – J'ai été peut-être un peu vive, je le suis souvent ! Ce que je voulais dire par pinailler, est que je vous ai donné les critères en présentation. Je les ai répétés et on revient dessus pour me dire que, gestion est déficit. Je n'ai pas dit cela, je vous ai expliqué ce que l'on entendait par gestion adoptée ou pas.

Effectivement, on a analysé des critères, fait en sorte que ce soit le plus équitable possible, c'est là que je pense que l'on ne peut pas remettre en cause les équipes, c'est un travail qui était très important, mais une fois de plus, vous connaissez les critères. Vous allez pouvoir dire aux établissements, ils ont croisé le GMP, la précarité sociale, le déficit, les formations pour les équipes, les recettes extérieures, et ils ont réparti l'enveloppe la plus équitablement possible. Même si ce n'est pas idéal et que l'on aurait pu faire mieux.

Mme CASTILLO. – Ce n'est pas le caractère idéal ou pas qui est reproché, je crois que vraiment, on ne se comprend pas toutes les deux ! Je pense que je vais en tirer cette conclusion pour la fin de matinée, avant d'aller déjeuner !

Je suis désolée, vous n'avez pas énoncé les critères en présentant le rapport. Je crois que je parle chinois, je ne sais pas, mais vous nous auriez donné l'étude !

Je n'ai pas non plus remis en cause les services ! Attention, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ! Peut-être que l'on aurait jugé aussi du caractère équitable. Ce que je dis, c'est qu'à l'instant T, on ne nous a pas donné les éléments nous permettant de juger du caractère équitable ou pas. Je suis désolée, même si je dois vous faire confiance dans vos explications orales, j'aime bien travailler sur des dossiers. C'est peut-être une déformation professionnelle, mais quand on me parle d'une étude ayant servi de base à un classement et une attribution de montant, j'aimerais pouvoir la lire avant de me prononcer. Tout simplement ! Et je pense que c'est juste une méthode de travail à peu près logique. À l'inverse, vous seriez dans notre position, vous n'auriez pas manqué de le soulever.

Et non, je n'ai pas aujourd'hui les clés, pour expliquer lundi à mon EHPAD, qu'est-ce qui a déterminé que l'un se trouve en catégorie 1 et l'autre en catégorie 3. Je vais leur montrer le rapport, ils vont me demander pourquoi eux, je vais leur répondre : parce qu'ils ont croisé ci et ça. Mais concrètement, le croisement donne quoi ?

Mme la Présidente. – Vous leur dites de se rapprocher du Département.

Mme CASTILLO. – En tant qu'élu, je suis désolée, on a quand même une responsabilité dans nos Conseils et on aime bien être au courant !

Mme la Présidente. – D'accord.

M. DUFOURG – On était tous monté vers le Département, parce que l'on était tous arrivés dans nos EHPAD, les uns des autres, avec des déficits. La décision a été prise qu'un geste serait fait, et ce fut le cas. On a déjà des remerciements de directeurs qui ont vu que les élus présents dans les Conseils d'Administration avaient apporté l'information.

En ce qui concerne les EHPAD avec un directeur pour deux établissements, les EHPAD sont différents. Je reconnais le bon traitement des personnes à l'intérieur. Il n'y a pas de plainte particulière sur le confort des résidents, et ces établissements sont pratiquement à 98 % de remplissage.

Cette semaine, nous avons fait une réunion avec le Conseil d'Administration, et deux sont prévues la semaine prochaine. C'est pour cela que je rejoins aussi ma collègue, Julie CASTILLO, qui a demandé où on en était, question à laquelle nous avons répondu que nous verrions vendredi.

Lorsque le même directeur reviendra vers nous, et si nous n'avons pas d'éléments, nous serons en mauvaise posture. Sachant que nous défendons sur justificatifs, on ne connaît pas le directeur. Je pense que nous avons fait confiance à tout le monde depuis longtemps, et nous sommes en apprentissage, ça fait 2 ans qu'on est élu, et Monsieur CALMETTE, lui il y a des années qu'il voit que ça ne va pas.

Voilà le problème, le tout c'est s'ils s'en sortent comme ça, ça va mais s'il s'en sortent pas on fait quoi ? c'est une richesse pour le Département d'avoir des EHPAD.

Qu'ils nous remercient quand même d'avoir avancé, en revenant vers le Conseil Départemental, d'avoir apporté l'information, et que l'on a tous travaillé dans ce sens. Ils sont reconnaissants.

Mme la Présidente. – Est-ce qu'il y a eu d'autres demandes de parole ?

M. MIRANDE. – Juste un mot pour dire que je trouve cette situation assez particulière. On a passé beaucoup de temps à discuter et c'est fort utile, on a appris plein de choses. Je vous pose la question de savoir pour quelle raison sommes-nous dans cette situation ? Pourquoi passons-nous autant de temps à discuter de sujets importants, pourquoi le Département est toujours en train de sauver, les gymnases et les maisons de retraite ?

J'y vois deux choses. D'abord, le désengagement de l'État. S'il mettait les moyens, on n'aurait pas besoin de discuter aujourd'hui.

C'est aussi le manque de personnel dans les services publics de l'État. S'il n'y a pas de contrôle et si la commission mise en place, à l'initiative du Département, qui va permettre dans le temps futur de pouvoir avoir un œil sur la gestion des maisons de retraites, ce n'est pas à nous de le faire, mais au service de l'État. On est tout le temps en train de se substituer au manque d'engagement de l'État.

Pourquoi les gymnases ? Tout simplement, parce que les communes n'ont pas les moyens de les entretenir parce que la DGF a été baissée depuis des années.

Le temps que l'on passe sur ces discussions ne vous interpelle pas, mais pourrait-on aussi se poser la question de savoir si l'on pouvait se tourner vers l'État pour dire qu'il faut y aller ? Parce que ce sera sur d'autres domaines dans les prochaines commissions ! À chaque fois que l'État se désengage, ce sont les Départements et les Collectivités qui se substituent.

Je trouve que c'est pénible, et au vu de nos concitoyens, un jour, on ne pourra plus se substituer à l'État sur les problématiques que nous avons à soulever. Je crois que nous avons une responsabilité en tant qu'élus, d'interpeller l'État pour dire de mettre les moyens.

On a parlé du Plan Vieillir, cela fait 5 ans que l'on en discute, rien n'est fait, c'est donc le Département qui intervient. Alors que ce n'est pas de notre compétence. C'est vrai que petit à petit, cela devient de plus en plus pénible. Le temps que l'on y passe et l'argent que l'on met sur les gymnases et les EHPAD, ce sont des investissements en moins sur d'autres problématiques de la compétence du Département.

Mme GONZATO-ROQUES. – J'ai revu mes notes concernant la commission sociale. J'ai entendu qu'il y avait eu de grandes discussions en commission des Finances et j'ai juste un regret. C'est vrai que si l'on avait pu aborder ces questions-là à la commission sociale, peut-être aurait-on été en mesure d'avoir des documents ou des informations un peu plus précises à vous donner. Et cet échange qui a été très riche et intéressant ce matin, aurait certainement pu être écourté.

Mme KHERKHACH. – Sur ce dernier point, Christine GONZATO-ROQUES, vous dire que c'est un rapport qui n'a pas fait l'objet d'une présentation très étayée. De 2, ma collègue vous a dit à quel point elle se réjouissait de ce principe d'accompagnement auprès des EHPAD. Et 3ème point, si j'ai bien compris, les éléments que vous nous avez fournis ce matin, vous ne les aviez à la date de la commission. Merci.

Mme la Présidente. – Si, on avait les éléments !

Je vais vous faire une proposition, pour essayer de répondre aux uns et aux autres, avant de passer au vote.

Une fois que l'on aura voté, c'est un engagement que j'ai pris auprès des directeurs d'établissements, de leur envoyer la situation telle qu'analysée par nos services. Que vous soyez en copie et la méthodologie. En sachant que le contrôle de légalité est nécessaire. Je ne pourrais pas vous le donner lundi.

M. DUPUY. – Vous nous dites que vous le faites si l'on vote pour le rapport ! On ne l'a pas si l'on s'abstient ! Merci !

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions complémentaires sur les sujets de cette commission ?

Mme GENOVESIO. – Je vais parler de cette année, puisque j'ai fait un Conseil d'Administration et le prochain est dans une semaine.

Au mois de juin, sur les deux EPHAD sur lesquels je me rends, Astaffort et Puymirol, le déficit prévisionnel était doublé par rapport à 2022. Celui-ci s'élèverait sans doute à 7 100 000 € en 2023, et peut-être le double. De fait, est-ce que vous pensez que l'année prochaine, il sera nécessaire de voter une autre aide exceptionnelle ? Que va-t-on leur répondre ?

Mme la Présidente. – C'est ce que je leur ai dit quand je les ai rencontrés le 13. Un effort considérable a été réalisé cette année de la part de la collectivité, à hauteur de 2,2 M€ , et que ce n'était pas quelque chose qui s'inscrivait dans le temps. Cela ne peut pas être pérenne.

Aujourd'hui, on alerte, et je crois que les Départements de France alertent aussi, au travers de son président, Monsieur SAUVADET, qui alerte régulièrement le ministère sur la situation des EHPAD. Des décisions courageuses doivent être prises au plus haut niveau de l'État. Les collectivités et l'ARS font en fonction de leurs moyens.

C'est un peu un pansement sur une jambe de bois ! Mais je ne pense pas que l'année prochaine, je puisse de nouveau dégager 2,2 M€ , voire plus, si les déficits venaient à se creuser.

Et quand vous citez ces deux établissements, les difficultés sont différentes. Pour l'un, c'est vraiment conjoncturel, lié à l'inflation, au Ségur et toutes ces décisions qui ont été prises, et l'autre, c'est vraiment structurel et conjoncturel.

Je propose qu'on passe au vote des rapports.

Donc le **1012 « Aide exceptionnelle aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes** (EHPAD) », Qui est contre ? qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET).

Absente non représentée : Mme Laurence LAMY

DECISION : ADOPTE – Pour : 27 - Abstention : 14 (groupe 100% Lot-et-Garonne)

Le **1013 : « Dotation annuelle dépendance – revalorisation de la valeur du point GIR** » Qui est contre ? qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Je rappelle quand même que l'augmentation du point GIR, ça fait partie de l'aide exceptionnelle du soutien aux Ehpad.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET),).

Absente non représentée : Mme Laurence LAMY

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

Le rapport **N° 1014 « Modifications du règlement départemental d'aide sociale – partie revenu de solidarité** active (RSA) » Qui est contre ? qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET),).

Absente non représentée : Mme Laurence LAMY

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

Rapport **N° 1015 « Dotation départementale complémentaire au fonds de solidarité pour le logement au titre de l'année 2023 »** Qui est contre ? qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET),).

Absente non représentée : Mme Laurence LAMY

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

La séance est suspendue de 13 heures 32 à 15 heures 01.

Élus présents :

M. Ludovic BIASOTTO, M. Jacques BORDERIE, M. Daniel BORIE, M. Philippe BOUSQUIER, M. Laurent CAPELLE, MM. Pierre CHOLLET, Rémi CONSTANT, Mme Vanessa DALLIES, MM. Christian DELBREL, M. Christian DEZALOS, Mmes Danielle DHELIAS, MM. Gilbert DUFOURG, Mmes Cécile GENOVESIO, Mme Béatrice GIRAUD, Mme Christine GONZATO-ROQUES, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Joël HOCQUELET, Mme Baya KERKHACH, M. Nicolas LACOMBE, Mmes Laurence LAMY, Françoise LAURENT, M. Guillaume LEPERS, Mmes Clarisse MAILLARD, Emilie MAILLOU, Annie MESSINA-VENTADOUX, M. Jean-

Jacques MIRANDE, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mmes Patricia SUPPI, Valérie TONIN, M. Paul VO VAN.

Pouvoirs (8) : M. Jacques BILIRIT à Mme Sophie BORDERIE, Mme Sophie GARGOWITSCH à M. BORIE, Mme Laurence DUCOS à M. Philippe BOUSQUIER, Mme Marie-Laure GRENIER à M. Jacques BORDERIE, M. Thomas BOUYSSONNIE à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX, M. Arnaud DEVILLIERS à M. Pierre CHOLLET, Mme Béatrice LAVIT à Jean-Jacques MIRANDE et Marcel CALMETTE à Mme Christine GONZATO-ROQUES.

Le QUORUM (22 élus présents) est constaté, la Présidente reprend la séance à 15h01

Mme la Présidente. – Je vais donner de suite la parole à Monsieur HOCQUELET, pour la présentation des rapports de la Commission Agriculture et Forêt. Il y a, je crois, deux rapports.

COMMISSION AGRICULTURE ET FORET

M. HOCQUELET. – Merci, Madame la Présidente.

Avant de vous parler des deux rapports, un petit point sur la situation de notre agriculture, puisque l'on est en fin d'un certain nombre de récoltes.

Sur le plan climatique, force est de constater que si l'irrigation a pu être assurée sans trop de problèmes cette année, et jusqu'au bout, le début de l'automne reste tendu et, jusqu'à mi-octobre, caractérisé par des températures exceptionnellement chaudes. Il faudra rester vigilant sur les conditions pour les prochaines campagnes, et l'amont doit se recharger correctement.

Il y a un article dans Sud Ouest, dans lequel le SMEAG signale qu'ils ont lâché 61 M de m^3 pour maintenir l'étiage, et aujourd'hui, dans la Garonne, le peu qui passe à Agen, 20 % de l'eau provient de cette opération. Il suffit de regarder le seuil de Beauregard pour se rendre compte que ce problème de l'eau est toujours prégnant.

Au point de vue des récoltes, je parle du Lot-et-Garonne et non de la région.

Du côté des grandes cultures, le Lot-et-Garonne a obtenu le meilleur rendement de blé tendre, avec 70 quintaux à l'hectare, ce qui reste bien moins que dans la Beauce, le blé tenant à lui seul, 42 % de la surface des céréales plantées.

Les surfaces en maïs grains sont une nouvelle fois en recul, les agriculteurs plantant moins, notamment ceux qui sont irrigués. Vous aurez évidemment compris pourquoi.

À l'image des tendances nationales, la météorologie estivale alternant pluies, orages, canicules, n'a pas été favorable aux fruits et légumes d'été. Côté arboriculture, après deux années catastrophiques dues au gel, la récolte de la prune d'Ente est supérieure à la moyenne quinquennale, mais connaît des difficultés de mise en marché. La récolte des fruits à pépins s'annonce abondante, y compris pour les kiwis, mais les cours sont directement impactés par la baisse du pouvoir d'achat de nos concitoyens, et cela avait déjà affecté la saison précédente.

Enfin, la récolte de noisettes est historiquement abondante, après trois faibles récoltes dont deux en raison du gel, avec des prix du marché qui connaissent un léger regain.

A contrario, en noix, la situation reste plus que délicate, en raison de la faible récolte, de qualité mitigée due à la bactériose, parallèlement à une demande qui reste en berne.

Côté élevage des granivores. Les abattages régionaux de poulets se redressent, après une année 2022 très faible. Les élevages de palmipèdes engagent un vaste programme de vaccination (je pense que vous en avez

entendu parler), contre la grippe aviaire. Cela concerne les 140 éleveurs et gaveurs que compte le Département, qui ne se trouvent plus en zone de restriction sanitaire depuis le mois de juillet.

Pour ce qui concerne les élevages d'herbivores. La tendance baissière en volumes abattus, affecte encore plus le Département que la région. En bovins, la maladie hémorragique épisodique – Marcel CALMETTE a dû s'absenter et ne pourra pas apporter son expertise –, survenue en septembre dans deux départements frontaliers de l'Espagne, a bloqué l'exportation des broutards et des veaux. Puisque les bêtes n'ont plus le droit de voyager.

L'impact commercial touche directement les éleveurs et l'organisation de mise en marché du Département, et ce, tant que les pays destinataires, entre autres l'Italie, la Grèce et le Maghreb, n'auront pas signé l'accord bilatéral de reprise des échanges avec la France, comme l'Espagne l'a fait le 3 octobre dernier.

La hausse des cours depuis 2022 de 20 % par rapport à la moyenne triennale, va s'en trouver érodée, même si elle n'avait pas réussi à endiguer la déprise en élevage bovin.

La tendance est la même pour les élevages ovins, où la hausse des prix de 10 % n'a pas empêché une baisse des volumes de 10,5 % par rapport à l'an dernier. Ces évolutions sont à rapprocher de la hausse moyenne de 36 % des coûts de production, toute filière confondue, relevée par l'INSEE depuis 2020. Vous aurez donc compris que la filière élevage est quand même compliquée.

Dans le même esprit, les livraisons régionales de lait de vache sont en retrait de 14 % par rapport à la moyenne triennale 2022, le prix moyen payé au producteur qui avait atteint 516 € pour 1 000 litres en février 2023, poursuit son repli à 430 € pour 1 000 litres en septembre.

En viticulture, après deux années de gel tardif, on assiste à une saison marquée par les attaques majeures du Mildiou affectant tous les vignobles du Département, jusqu'à 50 % des volumes produits.

Ceci s'ajoute au décrochage commercial structurel en lien avec la baisse de consommation de vin rouge.

Concernant le Mildiou, des cépages comme le Merlot sont parfois touchés à 100 %, et certains viticulteurs n'ont pas ramassé les parcelles entières.

Une motion sera proposée en fin de session, j'ai fait une visite de terrain avec les services, j'ai alerté Madame la Présidente, qui a fait une lettre au ministre il y a un mois, où elle demandait que des mesures soient prises en faveur des viticulteurs touchés par le mildiou, vu les impacts que cela avait sur la récolte et le chiffre d'affaires.

Enfin, en agriculture biologique, la baisse de la demande impacte toutes les filières, avec un effet quasiment immédiat sur les prix à la production. Les blés bio sont désormais moins rémunérés qu'en conventionnel.

Le Plan d'urgence de 10 M€ a été lancé en mars par l'État, puis complété de 60 M€ en mai 2023, pour venir en aide aux producteurs concernés. Mais c'est un sujet qui reste évidemment très épineux.

Voilà ce que je voulais vous dire pour la conjoncture pour ce qui concerne notre session.

Au sens strict, la DM2 observe un mouvement à destination des CUMA au niveau de l'agriculture, Coopération d'Utilisation de Matériel Agricole, car cette année, un besoin important sur le renouvellement justifiait l'augmentation des crédits. L'équilibre a été trouvé au sein de l'ensemble de la DGA, par le volet Environnement. La DM est à 0 pour la Direction Agriculture, Forêt, Environnement, comme pour la DGA qui l'héberge.

Deux rapports sont présentés à la commission : le 7004, la Convention entre la région Nouvelle-Aquitaine et le Département de Lot-et-Garonne.

Je rappelle que la loi NOTRe a fait chuter la clause dite « de compétence générale », et que nous ne pouvons intervenir sur l'économie, en l'occurrence sur le volet agricole et agroalimentaire, qu'à travers la région, du moins, par subdélégation de celle-ci. Nous devons donc nous caler avec elle.

Nous sommes obligés de passer une nouvelle convention avec elle, puisque celle-ci s'arrête au 1er janvier 2024, afin de donner une base légale à nos aides.

En parallèle, nous avons mené des travaux dans une mission d'information et d'évaluation, sur la transition agro-écologique, que nous avons passée le 7 juillet dernier lors d'une session spéciale. Nous vous en déclinerons les nouveaux régimes ou dispositifs, à la suite de cette IME, retravaillée par deux fois avec mes collègues cet été.

Nous avons donc besoin des orientations de la région pour pouvoir écrire ces nouveaux régimes, or, cette dernière a délibéré lundi dans son Assemblée Générale.

La session plénière de la région validant ces orientations n'a eu lieu que ce lundi, et nous allons pouvoir poursuivre notre travail avec elle pour pouvoir y inscrire, si cela est possible, nos dispositifs issus de la mission d'évaluation d'information.

Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, on vous propose une convention permettant de poursuivre les dispositifs sur lesquels nous intervenions jusqu'à présent, en attendant de faire un avenant qui inclura les nouveaux dispositifs.

Ces derniers ayant un impact budgétaire, ils seront votés avec la prochaine session du Budget Primitif de 2024.

Néanmoins, nous avons souhaité vous proposer à cette DM2, l'élargissement des investissements possibles en matière de soutien à l'élevage, car l'enveloppe qui existe déjà est au final peu consommée, et on a pu ainsi réorienter au sein de la même enveloppe. L'actualité sanitaire dont je viens de vous parler, montre la nécessité des investissements, y compris en matière de contention et de biosécurité. C'est donc l'objectif de ce rapport.

Le 7005, délégation de service public en matière de santé animale et d'hygiène alimentaire, présente l'activité du délégataire sur 2022, qui a rempli les missions dévolues et la permanence de l'antenne Agenaise. Nous n'avons pas de laboratoire Départemental, comme certains départements qui comptabilisent beaucoup d'élevages, mais une délégation de Service Public.

Nous l'avons déléguée, il est à noter que l'actuelle DSP s'achève fin 2024, les services sont déjà à pied d'œuvre pour négocier les termes de la suivante, cette DSP est financièrement neutre pour la collectivité, le délégataire se rémunérant sur son activité.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur HOCQUELET. Y a-t-il des questions sur ces deux rapports ?

On passe au vote pour le **7004, donc concernant la convention entre la région nouvelle-aquitaine et le département de Lot-et-Garonne en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), de la forêt, de l'agroalimentaire et de l'alimentation 2023.2028** - Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 42

Le **rapport 7005** « **Délégation de service public en matière de santé animale et d'hygiène alimentaire »**, faut prendre acte. L'Assemblée prend-elle acte du rapport du délégataire ? – Je vous remercie.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné

pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

DECISION : L'Assemblée prend acte– Pour : 42

On va passer à la Commission Culture, Sports, Jeunesse, Citoyenneté et Vie Associative. Je donne la parole à Mme PAILLARES pour le rapport de la Culture et du Sport, puis Mme MAILLOU sur le rapport « Chèque Asso ». Puis en suivant, Mme LAMY interviendra pour introduire le film que nous allons vous projeter, sur la 3ème Edition du Budget Participatif Citoyen.

COMMISSION CULTURE, SPORTS, JEUNESSE, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE

Mme PAILLARES – Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, pour débuter la présentation des rapports de la Commission Culture, Sports, Jeunesse, Citoyenneté et Vie Associative, je prendrai la parole au nom de Jacques BILIRIT, Président de Commission, retenu ce jour sur d'autres obligations.

Comme il l'a précisé lors des précédentes sessions, je souhaite également rappeler, en tant que vice-présidente de cette commission, l'engagement qui est le nôtre pour l'ensemble des politiques publiques et des initiatives portées, qu'elles soient culturelles, sportives, associatives, citoyennes.

Les propositions relatives à la DM2 en sont des exemples concrets. Il s'agit ici pour nous, de mieux répondre aux besoins de notre territoire et aux enjeux de société, en adaptant nos dispositifs et nos régimes d'aide, et en poursuivant des contractualisations essentielles pour le développement du Lot-et-Garonne.

Pour les politiques culturelles, je serai relativement rapide et factuelle. Notre volonté est double. Rappeler que le Département est le premier partenaire des acteurs culturels Lot-et-Garonnais. Préciser que la Majorité Départementale a choisi d'engager davantage notre collectivité, pour soutenir la structuration et la professionnalisation des porteurs de projets.

Je m'arrêterai quelques instants sur la qualité partenariale qui doit être au cœur de nos politiques. Cela fait déjà plusieurs années que nous le rappelons, le Département n'est plus un simple guichet, mais bel et bien un partenaire, un facilitateur faisant preuve d'ingénierie, d'expertises, de conseils. Il est, en ce sens, un levier essentiel de l'animation de nos communes, à commencer par les plus rurales, et est l'ingrédient indispensable à ce qui fait le sel de nos territoires.

Cet élément aujourd'hui devient un critère pour l'attribution des subventions départementales, en matière culturelle. La démarche collaborative doit faire partie intégrante du projet et sera appréciée selon différents critères, que vous retrouverez dans le rapport qui vous a été soumis.

Cette DM2 permet aussi d'ajuster cinq régimes d'aide avec un budget constant, mais adapté aux réalités du territoire.

Pour l'animation, la création et la production cinématographiques et audiovisuelles, une aide au développement, comme le long métrage, la fiction ou les documentaires, est proposée.

Par ailleurs, en partenariat avec le CNC et la région Nouvelle-Aquitaine, le Département souhaite contribuer au financement d'emplois mutualisés de médiateurs et médiatrices, pour les salles et les pôles ressources cinéma.

Pour la création artistique, il est proposé une aide spécifique à la professionnalisation et à la mutualisation d'emplois administratifs pour les compagnies artistiques professionnelles, selon différents critères précisés dans le rapport.

Pour les lieux de diffusion structurants, pluridisciplinaires, entre autres Agen, Marmande, Villeneuve-sur-Lot, Nérac et Tonneins, il est proposé de rendre plus visible l'accompagnement du Département auprès de ces lieux, en fléchant le soutien départemental sur le volet Soutien à la Création, au travers de résidences de création, en privilégiant les équipes artistiques, professionnelles, Lot-et-Garonnaises.

Enfin, pour la valorisation du patrimoine matériel et immatériel, il est proposé pour les projets de grande envergure et/ou portés par un collectif d'associations, une augmentation du plafond de l'aide.

Les initiatives dans ce domaine évoluent, s'enrichissent et participent à l'animation du Département. Il semble donc tout simplement naturel de les accompagner davantage dans le cadre du Budget qui nous est alloué.

Toutes ces évolutions seront présentées prochainement aux acteurs par Jacques BILIRIT, accompagné des services Départementaux lors de réunions territoriales, dont je vous précise les dates : mardi 7 novembre 2023 en matinée, à la Médiathèque Départementale à Villeneuve-sur-Lot ; le mardi 13 novembre 2023 en matinée, à l'Hôtel du Département ; le lundi 20 novembre en début de soirée, au Petit Théâtre à Marmande.

Je terminerai mon intervention pour ce domaine, en rappelant l'objet du second rapport qui concerne, le Renouvellement de la Convention de Coopération pour le Cinéma et l'Image Animée, pour la période 2023-2025. Convention signée avec le CNC, la Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements de la Charente, Charente Maritime, Dordogne, Gironde et Landes, la Métropole de Bordeaux et l'Association ALCA.

Il s'agit ici, de poursuive la politique départementale en matière de développement cinématographique, en soutenant la création, en structurant les filières et l'emploi, en renforçant l'éducation aux images, en allant à la recherche de nouveaux publics et en valorisant le patrimoine cinématographique en région.

L'engagement pris par la Majorité départementale il y a plus de dix ans, en matière de politique cinématographique, porte indéniablement ses fruits. La filière ne cesse de se développer, et le Département de Lot-et-Garonne est aujourd'hui une terre de cinéma connue et reconnue.

Cela a d'ailleurs produit plus de 5 M€ de retombées économiques directes à ce jour pour notre département.

Enfin, un département ouvert et vivant est un département fier de sa production culturelle, riche de sa diversité artistique. La démarche autour de l'acquisition d'un Fonds Départemental d'Art Contemporain est en ce sens bien lancé. Des expériences voisines en région et hors région, ont été consultées, une première rencontre avec les acteurs du territoire a eu lieu la semaine dernière. Des pistes pour l'élaboration du cahier des charges sont en cours.

L'enveloppe allouée d'un montant de 40 000 € est soumise au vote ce jour, dans le cadre du rapport global des Finances.

Refermant provisoirement ce volet culturel, je vous propose désormais d'évoquer la politique sportive particulièrement nourrie en cette année de la Coupe du monde de rugby, dont l'aventure a été malheureusement, prématurément interrompue de peu pour notre XV de France, et en plein préparatifs des JO 2024.

Après la mémorable expérience menée depuis juin dernier, sous le label « Festi Rugby », rappelons que très peu de Départements en France ont été aussi mobilisés sur le sujet, mais quoi de plus normal car c'est notre ADN.

Le Département est désormais plus que jamais mobilisé et engagé pour le développement du sport sous toutes ses formes, poursuit les objectifs de sa labellisation Terre de Jeux 2024, notamment celui de mettre plus de sport dans le quotidien des Lot-et-Garonnais.

En vue de favoriser l'accès au sport pour le plus grand nombre, notre politique sportive s'est enrichie ces derniers temps par de nouveaux appels à projets, destinés à accompagner les actions associatives remarquables, menées en faveur du sport pour tous, du sport de pleine nature, du sport inclusif et du sport santé.

De la même manière et dans le cadre de la convention éducative, l'appel à projet destiné à favoriser les actions des collèges Lot-et-Garonnais labellisés « Génération 2024 », s'ancre de plus en plus sur notre territoire.

À la rentrée dernière, deux nouveaux collèges se sont saisis de l'opportunité de s'inscrire dans les objectifs défendus par cet itinéraire en milieu scolaire.

Dans le même esprit, la Caravane du Sport, animation sportive inédite, en collaboration étroite avec le CDOS 47, poursuit son périple et sillonne le territoire. Je vous rappelle que la semaine prochaine, nous serons à Castelmoron. Et je vous donne d'ores et déjà rendez-vous le 23 juin 2024, journée olympique mondiale, pour le grand retour de la Caravane du Sport, dans le parc de l'Hôtel du Département.

Enfin, nous sommes engagés activement dans la mission du développement maîtrisé des Sports et Loisirs de Pleine Nature qui, je le rappelle, nous est attribuée par la loi. Notre action désormais ancrée et reconnue permettra, lors de la CP de novembre, l'inscription de deux nouveaux itinéraires de randonnées, à Bajamont et Castelmoron.

Si le Sport pour Tous est l'axe principal de notre politique sportive, le sport de haut niveau n'en est pas pour autant oublié. En ce sens, il vous est proposé, à l'aube d'une année olympique, et dans la logique de la devise de Pierre de COUBERTIN : « Situs, Altus, Fortus », l'évolution de trois régimes d'aide et du cadre d'intervention pour l'accompagnement financier des manifestations sportives.

Précisément, le rapport qui vous est soumis aujourd'hui pose les principes de la prise en compte de nouveaux forfaits pour les clubs évoluant en championnats nationaux, et notamment : celui transitoire pour la sortie d'élites ; d'un élargissement des bénéficiaires pour les jeunes sportifs de haut niveau, en retirant les critères de revenu du foyer fiscal ; de l'augmentation des forfaits attribués aux associations portant des projets incluant des personnes en situation de handicap, dont l'appel à projet est connu et enfin, d'un renforcement du soutien départemental, pour les manifestations ayant un fort impact économique pour notre territoire.

Avant d'en conclure, je réitère mon invitation et compte sur votre participation à la prochaine étape de la Caravane du Sport, les équipes et moi-même y serons de 10h à 17h le mercredi 25 octobre 2023.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci, Mme PAILLARES. Avant de donner la parole à Emilie MAILLOU, est-ce que vous avez des questions sur les rapports sportifs et/ou culturels ? M. DUPUY.

M. DUPUY. – Merci. Alors, je voulais faire un tir groupé, donc c'est pour ça, il faut que je réorganise mon…

Mme la Présidente. – On peut faire après…

M. DUPUY. – Si c'est possible comme ça… Je balaierai… et je n'oublie rien, merci.

Mme la Présidente. – D'accord. Je vais donner la parole à Émilie MAILLOU pour vous présenter les propositions d'évolution du « Chèque Asso ».

Mme MAILLOU. – Bonjour, Madame la Présidente, merci, mesdames et messieurs, chers collègues, mesdames et messieurs les internautes. La jeunesse est une priorité pour notre Majorité, inscrite dans les orientations budgétaires 2023. Cette session est donc l'occasion de réaffirmer notre engagement et de détailler quelques nouveautés qui viennent renforcer un dispositif déjà complet.

Cinq points sont essentiels à mes yeux. Le premier concerne le « Pass'bonne Conduite ». Le succès est toujours au rendez-vous. À cette heure, depuis le 1er juin, 140 jeunes se sont inscrits afin de bénéficier du chèque de 150 €. Bien évidemment, pour cela, ils devront, je vous le rappelle, ne pas avoir commis d'infraction au cours de leur première année de conduite, et d'avoir suivi une formation obligatoire afin d'être sensibilisé aux conduites à risques. D'ailleurs, la toute première formation a eu lieu le 14 octobre dernier à Marmande, avec 35 jeunes inscrits. La prochaine se tiendra le samedi 18 novembre 2023 à Agen, 60 apprentis de la conduite seront là pour participer aux ateliers de la Prévention Routière, du SDIS ou de Mouvement Jeunesse Monte le Son, et de l'association Et Ma Vie, en espérant que nous aurons la chance d'avoir la participation de la gendarmerie nationale ou de la police nationale, afin d'accentuer la prévention.

Le deuxième point est la « Boussole des Jeunes ». Car je crois sincèrement, dans la période que nous traversons, que notre jeunesse a plus que jamais besoin d'être accompagnée et guidée pas à pas. L'association Mouvement Jeunesse Monte le Son s'est portée candidate au déploiement de la Boussole en Lot-et-Garonne. Sa candidature a été validée, la stratégie de déploiement territorial de la « Boussole des Jeunes » en Lot-et-Garonne est prévue comme suit :

- en 2003, le déploiement expérimental sur le territoire de Val-de-Garonne Agglomération, et le recensement en parallèle des offres de services couvrant l'ensemble du Département.

Concernant les thématiques de la Boussole. Le choix du comité de pilotage s'est porté sur celle de la formation et de la santé bien-être.

- en 2024, le déploiement sur l'ensemble du territoire Départemental se fera avec deux nouvelles thématiques : le logement et l'emploi. Par ailleurs, de nouvelles pourraient être envisagées par la suite : mobilité, engagement et vie quotidienne.

L'inauguration de la Boussole se réalisera en deux temps. Une inauguration de l'expérimentation sur le territoire de Val-de-Garonne Agglomération en 2023, puis une inauguration du déploiement de l'outil en 2024 à l'échelle de l'ensemble du Lot-et-Garonne. L'inauguration aura lieu sur le Val-de-Garonne mercredi 25 octobre le matin, au BIJ de Marmande, et l'après-midi, au pôle Jeunes de Tonneins.

Les troisième et quatrième points sont en cours de déploiement, il s'agit de la « Bourse interinstitutionnelle » au projet Jeunesse, et le régime d'aide pour le recrutement de jeunes volontaires en mission de service civique, pour les associations Lot-et-Garonnaises.

Pour la Bourse, l'opérateur départemental a été choisi, c'est la Ligue de l'Enseignement qui assurera sa coordination.

La communication se finalise et nous devrions pouvoir débuter la promotion dès la fin de l'année.

En outre, permettez-moi d'insister sur une mesure importante qui faisait partie de nos engagements programmatiques de 2021, et qui se concrétise aujourd'hui au bénéfice de notre jeunesse, mais aussi de nos associations. Je le rappelle, la mission « Service Civique 47 », c'est 0 € de reste à charge pour les structures associatives qui interviennent dans le champ de l'éducation pour tous.

Une réunion aura prochainement lieu avec toutes les associations détentrices de l'agrément d'intermédiation de Service Civique, afin qu'elles fassent la promotion de notre régime lorsqu'elles seront contactées par une association.

Un flyer vous a été déposé sur votre table pour que vous en ayez pleinement connaissance.

Et enfin, le dernier point concerne notre dispositif « Chèque Asso 47 ». Comme je m'y étais engagée, nous avons évoqué ce point lors de la dernière commission Culture, Citoyenneté, Sports, Jeunesse et Vie Associative, afin d'examiner toutes les pistes d'amélioration.

C'est ainsi que nous ouvrirons dès le 1er novembre ce Chèque Asso, à deux fois plus de bénéficiaires potentiels, soit 9 000 au total. En maintenant, bien sûr, le même montant de 50 €.

Avec l'appui de la CAF pour la diffusion directe auprès des publics cibles, je crois sincèrement que nous avons là, un levier puissant pour susciter des inscriptions dans les Clubs, soutenir le pouvoir d'achat des familles et aider, par la même occasion, les Clubs qui ont besoin de maintenir, voire d'augmenter leurs effectifs.

Pour plus de détails sur le dispositif, le présent rapport pose tous les principes. Bien évidemment, nous ferons à nouveau l'évaluation de l'édition en mai prochain et je vous remercie de votre attention.

M. DUPUY. – Merci. Pour le rapport n°6006, c'était simplement pour réitérer les propos qu'on avait tenus lors de la réunion, toujours dans l'optique d'améliorer la relation partenariale entre le Conseil départemental, les

partenaires et les structures. Surtout, ne pas hésiter à vous appuyer sur nous, on est des relais de territoires, on les connaît nos associations, on sait fonctionner déjà avec elles. Donc, ne pas hésiter. On l'a déjà évoqué pour des associations de chez nous mais c'est me cas chez tous nos collègues. On sera là pour relayer votre parole et pour essayer d'améliorer ce partenariat.

Ensuite, le n°6007. Donc justement, on l'a répété ce matin à plusieurs reprises, Mme la Présidente, vous disiez qu'il fallait que nous lisions les documents avant d'arriver à l'école. Là, nous ne pouvions le faire puisque nous n'avions pas le document et donc je salue justement la décision qui a été prise à l'unanimité des élus de la commission, la Majorité y compris, d'attendre d'avoir ce document-là, cette convention, pour pouvoir se positionner. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Ensuite, le n°6008. Je remercie Emilie MAILLOU pour les échanges que l'on a eus, formels et informels. Sur ce sujet-là, nous avons plein d'idées pour améliorer ce dispositif puisque c'est un dispositif que nous partageons je crois, avec vous, et notamment d'élargir, on l'a déjà dit à plusieurs reprises, d'élargir les cibles. Alors cette année, vous faites un pas en avant, il faut l'avouer aussi quand c'est le cas, donc je le fais. Vous faites un pas en avant, n'hésitez pas à revenir vers nous pour qu'on fasse deux pas de plus en avant.

Et puis, sur la façon de vulgariser un peu le dispositif, on a aussi quelques idées et on attend avec impatience la réunion du mois de mai 2024 pour essayer de vous les présenter.

Et ensuite, c'était pour le n°6009, le dernier rapport. C'est dommage que cette modification arrive maintenant. Alors, je suis très rassuré et ravi de cette modification pour les grosses associations puisqu'elles pourront encore plus avoir de soutien dans leurs manifestations. Par contre, je suis un petit peu inquiet pour les petites associations, pour les associations modestes qui n'ont pas forcément de manifestations d'envergure, qui pourraient prétendre à des financements autres. J'ai peur qu'ils n'obtiennent moins qu'ils n'obtenaient aujourd'hui. Voilà, c'était simplement ce que je voulais dire.

Et je voulais aussi rassurer nos deux jeunes collègues, non on ne fait pas que trop parler, on est aussi là pour être un peu plus efficace et constructif. Voilà, je vous remercie.

Mme KERKHACH – Merci, Mme la Présidente. En complément de ce que vient de dire notre collègue, Aymeric DUPUY, sur le rapport n°6006. Comme nous en avons échangé en commission, je voudrais revenir sur les 20 % qui pourraient faire l'objet d'un réajustement dans l'attribution de la subvention aux opérateurs culturels. Sous le principe de la démarche collaborative que vous souhaitez plus efficace et plus opérante avec les opérateurs.

Si cette démarche nous semble aller dans le bon sens, puisque ne sont pas exposés à cette difficulté seulement les opérateurs dans le milieu culturel, mais bien l'ensemble des associations qui peuvent déposer des demandes de subventions que ce soit au Département ou dans d'autres Collectivités, nous sommes attachés à ce qu'un soin soit apporté pour procéder à une approche différenciée sur ces opérateurs, et faire la différence finalement entre ceux qui auraient des difficultés pour rassembler les pièces, à des moments de l'année où ils seraient sur-sollicités sur des activités qu'ils prévoiraient, et, bien-sûr, les autres qui sont un peu habitués à se livrer à ce genre d'exercice, qui pénalise la bonne instruction des instructions par les services.

Vous dire également, sur ce rapport, que très important ce que vient de dire Aymeric DUPUY, sur le relais que peuvent jouer les élus départementaux. Je crois que c'est important aussi que cette nouvelle règle du jeu qui sera donc présentée aux opérateurs, aux dates présentées par Marylène PAILLARES, puissent être associés, ou en tout cas, en être informés, les élus des communes concernées où sur lesquelles en tout cas ces opérateurs seraient le plus présents, parce que c'est important ce qu'a rappelé Aymeric DUPUY, dans ce rôle aussi de coordination et de relais vis-à-vis de ces opérateurs pour leur rappeler les pièces à fournir.

Parce que nous craignons que si ces associations se trouvent pénalisées par le Département, dans l'octroi des subventions, eh bien, elles aient un réflexe de se retourner vers les Villes et Agglomérations pour demander la partie de la subvention manquante.

Concernant le rapport n°6008 : le « Chèque association 47 ». Merci à Emilie MAILLOU, d'avoir organisé cette commission. Vous auriez pu préciser qu'une partie des propositions émanaient de l'Opposition, vous ne l'avez

pas fait, je trouve que c'est un manque d'élégance de votre part. Sachant que nous avions été fort participatifs à cette commission que nous appelions de nos vœux.

Tant que j'ai la parole sur ce sujet, et pour reprendre ce qui a été dit dans le cadre de cette commission, vous dire que nous voyons d'un très bon œil effectivement l'élargissement au public collégien, mais aussi aux enfants bénéficiaires de l'Allocation Enfant en Situation de Handicap.

Vous direz également que comme nous vous le disions depuis le début, nous pensons que fournir le justificatif de l'ARS va être de nature à élargir la base du nombre de collégiens et de jeunes concernés par le dispositif.

Et enfin, merci d'avoir tenu compte de notre proposition concernant le financement dans la prise de la licence, puisque cette aide n'interviendrait qu'après avoir pris la licence. Merci d'avoir été en notre faveur dans l'attention bienveillante et particulière que doivent avoir les clubs auprès des familles, pour que la prise de la licence dans son intégralité ne soit pas un frein précisément à la souscrire.

Vous avez donc proposé en la matière, d'accompagner le courrier à destination des clubs, qui pourraitt être adressé aux associations en ce sens, pour marquer la bienveillance à laquelle on les appelle. Même si nous sommes conscients que tous les clubs ne pourront pas faire cette dite avance, notamment quand on pense aux clubs qui sont concernés par de très nombreuses licences.

Je vous remercie.

Mme MAILLOU. – Juste Baya KHERKHACH, pour te répondre, effectivement vous avez été force de proposition et c'est pour ça qu'on a travaillé ensemble. Le dispositif « Chèque Asso 47 », c'est quand même la Majorité départementale, lors des élections, nous l'avons effectivement mis en place. Vous aviez voté contre sur les deux premiers dispositifs proposés.

On a vu qu'effectivement ça n'avait pas eu l'effet escompté, donc on a retravaillé ensemble ! Mais à aucun moment, je n'ai dit que vous n'aviez pas été force de proposition et que nous n'avions pas travaillé en commun.

Deuxième chose. Effectivement, ce que je n'ai pas dit lors de mon discours, il y aura un courrier effectivement qui sera envoyé aux associations, afin de permettre aux familles d'attendre de régler la totalité de la licence ou de l'engagement, le temps de recevoir et percevoir le chèque de 50 €.

Et si je peux me permettre, Madame la Présidente, par rapport au « Pass'Bonne Conduite », j'invite mes collègues Conseillers départementaux à venir quand il y a des « Pass'bonne conduite ». Vous aurez eu les dates ou vous les aurez puisqu'elles sont programmées jusqu'au mois d'avril, à venir voir les jeunes et échanger sur ce dispositif. Je vous remercie.

Mme LAMY. – Madame la Présidente, mes chers collègues, mesdames et messieurs, depuis 2019, nous écrivons ensemble l'histoire de la participation citoyenne en Lot-et-Garonne. Notre action novatrice, notamment au titre de la création du Conseil consultatif citoyen, salué par nombre de territoires et d'ailleurs dupliqué par plusieurs d'entre eux, fait que nous pouvons nous féliciter de l'action menée.

Le Budget participatif citoyen entre, pour sa part, dans sa 3e édition. La phase du dépôt d'idées est opérationnelle depuis cette semaine jusqu'au 30 novembre 2023.

Mais si nous voulons être précis, ce dispositif a débuté au printemps, à l'occasion des Ateliers participatifs citoyens pilotés par le service Participation citoyenne, afin de coécrire avec les acteurs du territoire le règlement de cette 3e édition.

Quatre réunions publiques ont ainsi permis de faire émerger nombre de critères adoptés dans le nouveau règlement. Et je remercie chaque participant, membres d'associations, dont les associations lauréates, les membres du Conseil consultatif citoyen 1 et 2, ou encore des membres du collectif RSA, d'avoir pris part à ces temps d'intelligence collective.

Avant de vous présenter le film promotionnel du 3e Budget participatif citoyen, je souhaitais vous rappeler qu'une soirée de lancement officiel a eu lieu le 4 octobre 2023 à Tonneins. Et d'ailleurs, je remercie les collègues qui y ont assisté. La salle comble de La Manoque laisse présager un nombre de dépôt d'idées important pour cette édition.

Pour rappel également, le Département a financé, dans le cadre de ce dispositif, à hauteur de 100 %, près de 100 projets d'associations. Et ainsi, permis de concrétiser 100 propositions de Lot-et-Garonnais.

En tant que Conseillers départementaux, nous nous devons d'être le relais de ce dispositif, comme nous venons de l'évoquer, sur nos territoires.

Le service de la Participation citoyenne pourra mettre à votre disposition tous les supports de communication nécessaires, à l'occasion de manifestations ou de rencontres sur nos territoires.

Je vous propose de découvrir dès maintenant, le film promotionnel de la 3e édition du Budget participatif citoyen, et je vous remercie.

Projection du film.

Mme CASTILLO. – Merci, Mme la Présidente. Sur le Budget participatif, j'étais là à Tonneins, je voulais juste souligner une intervention qui m'a un peu chagrinée. La dernière qu'il y a eu, d'un président d'association, qui incitait les services et les élus à revoir les critères d'attribution de ces financements, je ne sais pas si vous vous en souvenez. En arguant du fait qu'il fallait absolument et exclusivement, privilégier les projets à vocation sociale. Sauf que je crois sincèrement, qu'à partir du moment où un projet est porté par une association quelle qu'elle soit, elle a forcément une dimension sociale. Puisque les associations sur notre territoire, elles sont le prolongement de notre action publique.

Et je n'étais pas trop d'accord quand il a dit : « Pourquoi acheter une télé pour un club ? » Parfois, cela favorise le lien social aussi entre les adhérents et utilisateurs.

Donc, je ne voudrais pas qu'on revoie les critères, où qu'on revoit la politique d'attribution ou de choix par rapport à l'éligibilité, par rapport à cette intervention qui, à mon avis, est un peu maladroite. Je n'ai pas eu le temps d'aller le voir à la fin pour le lui dire, mais ça m'a un peu chagrinée.

En plus, vous avez présenté, ce soir-là, tous les lauréats enfin ou en tout cas une partie des lauréats, 4 lauréats, mais on pouvait avoir connaissance si on se baladait sur les stands de l'intégralité des lauréats et on peut quand même se rendre compte de la dimension du projet. C'est juste une petite remarque.

Mme la Présidente. – J'ai pu rediscuter avec ce lauréat-là, c'est vrai qu'il est très attaché notamment au monde du handicap, puisqu'il a travaillé sur son club de sport à aménager, en tout cas donner la possibilité à des joueurs de tennis en fauteuil de pouvoir pratiquer ce sport-là. Après, il s'est excusé parce qu'il a dit « je ne voulais pas, mais je trouve que c'est important que la composante sociale soit mise en avant ».

Et vous avez raison, elle est mise en avant. Ce n'est pas parce que l'on achète par le biais du Budget Participatif un écran télé, qu'il n'y a pas de dimension sociale.

Après, je trouve intéressant aussi que les 4 lauréats puissent exprimer pourquoi ils avaient candidaté, quel avait été l'objectif et comment ils s'y étaient pris, pour pouvoir aussi susciter d'autres projets pour le Budget participatif. Mais bien évidemment que on ne va pas prendre au mot la proposition de ce lauréat.

Mme LAMY. – Je partage complètement ton point de vue ! Il peut y avoir de l'utilité sociale dans tous les domaines qu'on vient d'énumérer au plan associatif. Il n'y a pas de souci. Il faisait part d'un avis personnel, c'est quelqu'un de très engagé, mais qui ne nous engage pas nous !

Mme la Présidente. – Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non.

Alors je vous propose de soumettre au vote les rapports. Le **rapport n°6006 « Ajustement et modifications des régimes d'aide culturels »**. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : M. Joël HOCQUELET

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

Mme la Présidente. – Le rapport n°6007 : Renouvellement de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023/2025. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : M. Joël HOCQUELET

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

Mme la Présidente. – Le rapport n°6008 : Proposition d'évolution du dispositif « Chèque asso 47 ». Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : M. Joël HOCQUELET

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

Mme la Présidente. – Le rapport n°6009 : Modification de régimes en matière sportive et des modalités de soutien aux manifestations sportives. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE),

M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : M. HOCQUELET

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

Mme la Présidente. – Je donne de suite la parole à Madame TONIN pour la présentation des rapports de la Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Mme TONIN. – Merci, Madame la Présidente. C'est moi qui ai la charge de vous présenter les rapports de la Commission Développement économique et tourisme du Département, en attendant qu'un nouveau président soit élu sur cette commission.

On vous propose trois rapports dans cette commission sur cette session budgétaire modificative.

Avant d'aborder ces rapports, je vous propose de revenir sur quelques indicateurs économiques qui permettent, en fonction des dernières statistiques obtenues ou des informations de nos partenaires, d'appréhender la situation économique en Lot-et-Garonne.

Je précise bien sûr, que cette situation dépend largement du contexte national, mais aussi international. Dans ce cadre, il est encore trop tôt, pour le moment, d'avoir accès à des indicateurs économiques, tenant compte du conflit entre Israël et la Palestine.

Alors, les derniers indicateurs permettent de constater une évolution favorable sur 1 an en Lot-et-Garonne. Un nombre de demandeurs d'emploi en diminution de 7 %. Un taux de chômage à 7,1 %, inférieur de 0,4 point à son niveau un an auparavant. Un nombre de salariés en progression de 0,7 %, des défaillances d'entreprises en baisse de 33 %, le solde cumulé du commerce extérieur à – 57 M€, bien que négatif, en évolution favorable de 82 % sur un an.

Dans le secteur de la construction, en données cumulées sur 12 mois, un nombre de logements commencés en hausse de 8,5 %, et des surfaces de plancher des locaux non-résidentiels commencés, en hausse également de 7 %.

En revanche, le nombre de créations d'entreprises affiche une baisse de 0,2 %, les investissements des entreprises, une baisse de 13,5 %, et leurs chiffres d'affaires en baisse de 10,3 %.

Concernant le tourisme, le bilan est positif pour le Lot-et-Garonne. Ainsi, pour cet été, 67 % des professionnels du tourisme déclarent être satisfaits de la fréquentation. À ce titre, on constate le retour marqué de la clientèle européenne, de proximité, et des Français toujours au rendez-vous malgré l'inflation. Ce pourcentage de satisfaction atteint 69 % pour l'hôtellerie de plein air, et 77 % pour les résidences de tourisme et les villages de vacances.

L'hébergement locatif quant à lui, affiche une légère baisse par rapport à 2022, qui je le rappelle, était une année exceptionnelle.

Le site de visites ainsi que les sites d'activités de plein air dans leur ensemble, déclarent être satisfaits de leur fréquentation cet été, la saison a été très belle pour les festivals.

J'en viens maintenant aux rapports prévus à l'ordre du jour. Le premier rapport porte sur la « Politique Départementale d'Inclusion Numérique et la Mise en Œuvre de la Feuille de Route « France Numérique Ensemble » ».

Ce rapport vous rappelle les actions portées par le Département en matière d'Inclusion Numérique. On notera tout particulièrement, le partenariat DECLIC 47 établit avec 17 opérateurs publics, parapublics et privés, pour éviter qu'une nouvelle fracture numérique liée à un manque d'autonomie numérique d'une part importante des citoyens, ne vienne amplifier la fracture sociale.

Le rapport vous présente également les ambitions de la nouvelle feuille route nationale « France Numérique Ensemble », et la nécessaire articulation entre cette nouvelle feuille de route et la politique numérique portée par le Département.

En outre, le rapport vous propose la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance, pour décliner localement la feuille de route nationale, et associer l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accompagnement numérique des Lot-et-Garonnais.

Placée sous l'égide du Préfet de la Présidente, cette instance de gouvernance réunirait les opérateurs partenaires DECLIC 47, ainsi que les intercommunalités et structures employeuses de Conseillers Numériques.

Les deux autres rapports sont récurrents qui vous sont présentés, conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le premier de ces rapports porte sur le rapport annuel du délégataire de la délégation des Services Publics d'Agropole.

Pour mémoire, nous avons confié aux trois associations Agropole Service, Agropole Entreprises et AgroTech, la gestion, la promotion et l'animation de la Technopôle.

À ce titre, elles rendent compte tous les ans au Département de leur activité, qui est synthétisée dans le rapport de présentation, mais que vous retrouvez dans le détail dans l'annexe.

Le deuxième rapport établit un point sur la situation des SEML, dont le Département est membre. J'attire votre attention sur le fait que seule, la SEML de Rieucourt et celle du Parc des Expositions d'Agen, concernent ma commission.

Les deux autres, la SEML 47 et la SEML Base du Temple sur Lot, relèvent de la Commission Finances, patrimoine, évaluation des politiques publiques.

Pour ces deux rapports récurrents, il est proposé à l'Assemblée d'en prendre acte.

Voilà pour la présentation des rapports de la commission.

Mme la Présidente. – Est-ce qu'il y a des questions sur ces rapports de cette commission ou on passe directement au vote ? Donc on va passer au vote.

Le rapport **n°3010 « Politique départemental d'inclusion numérique et mise en œuvre de la feuille de route « France Numérique Ensemble »,** qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 33 (Mmes Laurence LAMY, Françoise LAURENT, Emilie MAILLOU, Valérie TONIN et M. Christian DEZALOS ne participent ni au débat ni au vote – MM. Jacques BILIRIT, Thomas BOUYSSONNIE, Mmes Sophie GARGOWITSCH et Béatrice LAVIT ne participent pas au vote).

Mme la Présidente. – Le **n°3011 « Délégation de service public (DSP) Agropole, rapport annuel du délégataire –** exercice 2022 ». L'Assemblée prend acte du rapport ? Oui.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

DECISION : L'Assemblée prend acte – Pour : 42

Mme la Présidente. – Et le n°3012 « Rapport annuel des représentants du Département aux Conseils d'administration des sociétés d'économie mixtes locales (SEML) dont il est actionnaire ».

Mme TONIN – Mme la Présidente, je ne participe pas au vote du n°3012 par contre.

Mme la Présidente. – Moi non plus.

Mme TONIN – Mais je pense qu'il y en a d'autres.

Mme la Présidente. – Oui, moi non plus. Bon, ceux qui peuvent participer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 35 (Mmes Sophie BORDERIE, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Marylène PAILLARES, Valérie TONIN et M. Jean-Jacques MIRANDE ne participent ni au débat ni au vote – M. Thomas BOUYSSONNIE ne participe pas au vote).

On va passer à la Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité, et je donne la parole à M. BORIE.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURE ET MOBILITE

M. BORIE. – Mme la Présidente, mes chers collègues, mon intervention sera brève, car je ne vous présente qu'un seul rapport dont l'incidence budgétaire est neutre. Les dépenses nouvelles étant compensées exactement par des diminutions sur le budget 2023 à hauteur de 3,15 M€. C'est ce que l'on nomme « un redéploiement général ».

Ce Budget primitif, après DM1, est de 42 730 000 €. Au 1er de ce mois d'octobre, 54 % des dépenses d'investissement étaient mandatées, soit 10 points de mieux par rapport à 2022. Ce bon résultat est à attribuer sans doute à l'été indien qui se prolonge, favorable aux travaux sur chaussées. Ainsi, septembre cumulé avec une consommation de 2,5 M€.

J'en profite également pour faire un zoom sur le soutien accordé par le Département à l'Agglomération d'Agen, à destination du Pont de Camélat. Alors que la convention financière ne prévoyait aucune intervention financière cette année, le Département lui a fait une avance de 3,789 M€, rendu possible grâce à un paiement plus faible que prévu au profit de l'État, pour la section la Croix Blanche - Monbalen. Voilà qui aura mis de l'huile dans les rouages, qui ont propulsé la charpente en rive droite début septembre.

Abordons maintenant le redéploiement de notre budget, avec un premier point sur les annulations de crédits. Je vous ai parlé à plusieurs reprises, notamment lors de la DM2 de 2022, du glissement qui affecte la départementale 813 à Port-Sainte-Marie.

Une solution est à l'étude, qui permettrait de conserver les murs de soutènement de part et d'autre. Elle consiste à réaliser une dalle en béton soutenue par des pieux, descendus en bonne profondeur. C'est ainsi qu'autrefois, la plupart des piles de ponts était fondée en rivière.

En attendant les conclusions pour le dimensionnement précis de cet ouvrage, le crédit de 2,5 M€ pour le démarrage des travaux sera reporté sur 2024.

La sécurisation de la déviation de Sainte-Livrade, par la création du giratoire de Rogas, est à présent calée avec la mairie de Sainte-Livrade sur Lot. Les études sont en voie de finalisation, pour lancer à la fin de cette année, les dossiers de consultation des entreprises.

Les 400 000 € qui étaient prévus en 2023 pour le démarrage du chantier, donnent donc lieu également à un report de crédit sur le tout début de l'année 2024.

Enfin, le résultat d'appel d'offres infructueux, ou encore un décalage de travaux en coordination avec les communes, libèrent 450 000 €.

Voyons maintenant l'emploi de ce crédit global de 3,5 M€. Ils vont servir, en premier lieu, à hauteur de 835 000 €, aux traverses de bourgs dont les travaux se sont concentrés sur 2023, provoquant un pic sur les crédits des maîtrises d'ouvrages transférées.

Seront ainsi soldées, les opérations sur Barbaste, Feugarolles, le Temple-sur-Lot, Lévignac, Meihlan, Aubiac et Tournon d'Agenais.

En second lieu, 1,02 M€ peuvent être réaffectés pour le renforcement annuel des couches de surface.

Nos techniciens de la DIM, au premier titre desquels le laboratoire routier départemental, anticipe toujours la préparation de chantiers de quelques sections, pour qu'elle puisse être prête à redémarrer si des redéploiements de crédits s'avéraient possibles en DM2.

Ceci nous permet aujourd'hui d'anticiper la programmation 2024 du plan « Routes et Déplacements du Quotidien », sur les communes de Laplume et Marmont-Pachas, Castelnaud-de-Gratecambe et La Sauvetat-sur-Lède. Mais aussi sur Puysserampion, Beaugas, Monclar, Saint-Pastour, Tombeboeuf, Pinel-Hauterive et Saint-Maurice-de-Lestapel.

En outre, seront réparés pour 345 000 €, les canaux routiers effondrés suite aux orages de juillet dernier à Laugnac, Bazens et Loubès-Bernac.

Comme vous le savez, le plan « Routes et Déplacements du Quotidien » voté en DM1 comporte également un important volet de travaux en régie, avec le confortement d'équipes mobiles dotées de matériel spécifique : niveleuses, pelles tracteurs routiers... La DM2 est donc l'occasion d'anticiper ces achats pour 924 000 €, de façon à ce que les ingénieurs soient à pied d'œuvre pour le début de la campagne 2024.

Si le transbordeur de Montayral nécessite pour son fonctionnement des agents sur sites, nous en profitons aussi pour créer à cet endroit précis, un point d'appui du Centre d'exploitation de navigation spécifique, à l'ensemble de la rivière Lot. Ce point d'appui est donc à équiper pour 320 000 € en matériel, tant nautique que terrestre.

Enfin, 45 000 € d'indemnités sont réservés pour un transfert de voirie à Sainte-Livrade, sur lequel la prochaine Commission permanente qui se tiendra tout à l'heure, aura à se prononcer.

Mes chers collègues, vous voilà maintenant à présent mis à niveau sur le contenu de mon rapport, tout comme le Lot qui sera bientôt remis en navigation au barrage des Ondes, et ceci avec l'aide du SMAVLOT.

J'en remercie Jacques BORDERIE. Ainsi, les pêcheurs pourront continuer à pêcher, les pompages continuer à pomper, et nos écluses continuer à écluser l'eau du fleuve, depuis Aiguillon jusqu'à Saint-Vite inclusivement.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci Daniel BORIE. Le **rapport N° 2004 « Infrastructures et mobilité – réseaux routiers, navigable et cyclable ».** Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Non ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : M. Laurent CAPELLE et Mme Patricia SUPPI.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 40

Mme la Présidente. – On va passer à la Commission Administration générale et ressources humaines. M. DEZALOS.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

M. DEZALOS. – Merci Mme la Présidente. Trois rapports : le 8019, 8020, 8021. Alors, le premier, le n°8019, concerne la mise à jour du tableau des effectifs à la date du 1er septembre 2023.

Nous avions adopté, lors de la session consacrée au Budget primitif, nous avions adopté le tableau précédent. Celui-ci comporte quatre annexes.

La première de ces annexes présente 51 transformations de postes qui correspondent à des suppressions dans les grades de départs : retraite, mutation et création dans les grades d'arrivées, suite à des mobilités internes, des réussites aux concours, etc. Je vous passe la ventilation de ces 51 transformations.

J'en viens à l'annexe n°2, qui concerne, elle, la création de 13 postes permanents. A la Direction générale adjointe des infrastructures et de la mobilité, d'abord, et plus précisément la Direction de l'exploitation et de la maintenance, où 9 emplois permanents sont créés au sein de la Direction de l'exploitation et de la maintenance, pour entretenir et maintenir un réseau routier de 2 970 kilomètres de routes départementales, et 157 giratoires, répartis comme suit, ce sont les 9 emplois : 2 postes d'Agents d'exploitation du parc routier, 6 postes pour occuper les fonctions d'Agents d'exploitation volants du parc routier et 1 poste de Technicien de programmation.

À la Direction de la maîtrise d'œuvre, l'augmentation substantielle d'activité en régie et externalisée, liée à la mise en œuvre du volet entretien du plan « Routes et Déplacements du Quotidien », mobilisera également des moyens supplémentaires de contrôle par le Laboratoire routier départemental. Ainsi, un poste de Technicien de laboratoire routier est créé.

Au siège de la Direction générale adjointe en charge des infrastructures et des mobilités, pour répondre aux besoins du plan « Mobilités du quotidien », un poste de Chargé de mission mobilités alternatives est créé.

À la Direction générale adjointe en charge des solidarités territoriales, éducatives et sportives, un poste de Chargé de visites SLIME, nous allons en parler précédemment, pour répondre à l'augmentation progressive des objectifs de services, établit en collaboration avec le CLER.

À la Direction du cabinet, enfin, un poste d'Aide cuisine, afin de renforcer l'activité du service des cuisines.

Voilà pour les créations de postes permanents.

L'annexe n° 3 concerne la création d'un contrat de projet de Chargé de mission attractivité des métiers de l'autonomie, rattaché, donc, à la directrice générale adjointe en charge du développement social. L'objectif vise à faciliter les recrutements dans les secteurs médico-social, à mieux faire connaître ces métiers et à renforcer les coopérations entre les employeurs du territoire.

Et enfin, l'annexe n°4 porte sur les compléments aux délibérations précédemment adoptées, pour les postes qui sont ou qui vont faire l'objet d'une procédure de recrutement, ainsi que les postes pour lesquels le complément de délibération n'a jamais été réalisé. Ils permettent de recruter un contractuel de Droit public pour 3 ans renouvelables, dans les conditions du Code général de la Fonction Publique.

Le deuxième rapport, le n°8020, porte sur le rapport d'activité 2022 des Services départementaux. Vous l'avez vu ce rapport, il est très bien fait. Il est relatif au rapport d'activité 2022 des Services départementaux.

Bien entendu, c'est une obligation règlementaire que de présenter ce rapport et d'en débattre. C'est aussi un outil qui permet de mesurer l'action des Services départementaux sur une année, sur la base des orientations de notre Assemblée départementale.

Je saisis cette occasion pour remercier l'ensemble des Agents départementaux qui ont, au quotidien, fait un travail remarquable au service des Lot-et-Garonnais.

Le rapport n°8021 ensuite porte sur le remplacement des postes vacants des Commissions spécialisées du Conseil départemental, et sur la modification de la représentation du Département au sein de certaines instances et organismes extérieurs.

Suite à la démission de nos collègues Pierre CAMANI et Michel MASSET, nous devons procéder à leurs remplacements au sein des Commissions spécialisées internes du Conseil départemental, mais également auprès des organismes extérieurs ou instances.

Et nous saisissons cette occasion, pour procéder à la marge à quelques ajustements dans certaines désignations. Voilà, donc vous avez les tableaux qui concernent les Commissions spécialisées et tous les organismes extérieurs. Vous savez que ce sont des tableaux très complets sur toutes ces différentes représentations.

Voilà, Mme la Présidente.

Mme la Présidente. – Je suppose que c'est sur ce rapport que vous souhaitez, en tout cas que vous m'avez interpellée par rapport à la SEML du Rieucourt ? Moi, ce que je vous propose puisque j'ai la liste là des représentations à la SEML. Moi, ce que j'avais prévu c'était de remplacer poste pour poste, c'est à dire remplacer Michel MASSET par Ludovic BIASOTTO et Pierre CAMANI par Laurent CAPELLE.

Donc ce que je vous propose, c'est qu'une fois que la présidence sera votée, enfin que le président ou la présidente sera réélu à la tête de la SEML, normalement on devrait se réunir d'ici la fin de l'année, c'est de revoir

les statuts pour que le quota des représentants du Conseil départemental ne soit plus de 3, mais de 4, pour que vous puissiez l'intégrer. Ça vous va ? On fait comme ça ?

Donc, on se réunira normalement, M. GIORDANA, en novembre si on peut et à ce moment-là on travaillera, mais ça veut dire qu'il faut revoir les statuts de la SEML et du pacte actionnaire. On fait comme ça ? Ok.

Est-ce que vous êtes d'accord, puisse que c'est ce que nous propose Mme RICOLFI, est-ce que vous acceptez qu'on vote à main levée sur les désignations figurant dans ce rapport ? Oui ? Parfait ! Je vous en remercie !

Je soumets donc au vote le **rapport n°8021 « Remplacement des postes vacants des commissions spécialisées du conseil départemental et modification de la représentation du département au sein de certaines instances et organismes extérieurs »**. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : Mme Patricia SUPPI.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

Mme la Présidente. – On va passer maintenant à la Commission Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques. M. DEZALOS. Pardon, je n'ai pas fait voter le **rapport n°8019 « Tableau des effectifs au 1er septembre 2023** ». Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : Mme Patricia SUPPI.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

Mme la Présidente. – Le **rapport n°8020 « Rapport d'activité 2022 des Services départementaux »**. L'Assemblée départementale prend-elle acte de la communication du rapport et de la tenue d'un débat ? Pas trop de débat, on va dire qu'il y a eu débat. Ok, on prend acte.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : Mme Patricia SUPPI.

DECISION : L'Assemblée départementale prend acte de la communication du rapport et de la tenue d'un débat – Pour : 41

Mme la Présidente. – On va passer à la Commission Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques. Donc je redonne la parole à M. DEZALOS.

COMMISSION FINANCES, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. DEZALOS. – Merci Mme la Présidente. Un premier rapport qui est de nature tout à fait comptable qui concerne l'amortissement des immobilisations.

Deux choses que contient ce rapport. D'une part, il crée une nouvelle catégorie d'immobilisations, qui porte sur le matériel de transport naval, en lien avec les travaux récents qui ont été faits sur le Lot pour un amortissement sur 30 ans des biens relatifs à ce matériel.
Et d'autre part, la décision de fixer à 1 000 € le seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent en un an.

Je ne vais pas plus loin là-dessus, sauf si vous souhaitez des précisions comptables. Je ne pense pas que cela présente un intérêt, c'est important bien entendu mais qu'il faille y passer plus de temps que nécessaire.

Le deuxième rapport, le n°9018, concerne les pertes sur créances irrécouvrables et les provisions également.

Je résume un petit peu tout ça en allant au délibéré carrément, et vous poserez des questions si vous le souhaitez.

L'Assemblée départementale est invitée à admettre en non-valeur les créances irrécouvrables, pour un montant de 235 053,85 €, sur le chapitre 65. Vous savez que ce sont des créances que détient le Département et qui ne sont pas recouvrées, malgré les efforts de l'ordonnateur lui-même, mais aussi du Comptable public qui est en charge de recouvrer tout ça. Il y réussit parfois et parfois pas et à un certain moment, il demande à l'ordonnateur de déclarer irrécouvrable un certain nombre de créances. C'est l'objet de ce rapport.

Il y a les créances irrécouvrables et il y a aussi les pertes sur créances éteintes. Notamment dans les procédures consécutives à des procédures de surendettement ou des décisions d'effacement de dettes. On considère comme éteintes certaines créances.

Et là aussi, il vous est proposé d'enregistrer des créances éteintes qui portent sur plusieurs exercices, pour un total de 371 183,17 €.

En parallèle, si je peux dire, il est proposé de reprendre des provisions, puisque vous savez qu'on inscrit des provisions justement pour faire face à ce type de situation, de reprendre des provisions qui ont été constituées pour faire face au non-recouvrement des pertes sur créances irrécouvrables, au titre des RMI, RSA, FSL et autres indus. Tout ceci à hauteur de 606 237,02 €. De reprendre également des provisions constituées pour faire face aux risques et charges de fonctionnement courants, litiges et contentieux. Et de constituer des provisions pour faire aux risques et charges de fonctionnement courants, litiges et contentieux également pour un montant de 183 836 €. Voilà pour ça.

Le rapport suivant est le rapport qui concerne à proprement parler, les aspects financiers et la Décision Modificative n°2 dont on a parlé ce matin. Je vais directement là aussi au délibéré.

Simplement, pour parler rapidement de quelque chose, il y a les chiffres évidemment qui ont été présentés ce matin en détail, je ne vais pas y revenir.

Vous savez que la Décision modificative n°2 intéresse le budget principal avec en investissement, un équilibre entre dépenses et recettes de 963 260 €, pour le fonctionnement 2 853 769 €. Tout ça fait un total de 3,8 M€ et un petit peu plus.

Il y a également, le budget annexe du Foyer départemental Balade avec une inscription de 540 000 € supplémentaires au fonctionnement ou plutôt à la section d'exploitation du FEB.

Ça c'est une chose, mais je voulais vous donner les quatre points qui suivent parce qu'ils sont importants et on les passe souvent rapidement.

Ça concerne l'ouverture de nouvelles autorisations d'engagement, à hauteur de 200 000 €. De valider aussi la modification d'autorisation d'engagement existante et de valider l'ouverture de nouvelles autorisations de programmes, à hauteur de 1 538 700 €, dont la liste est annexée. De modifier un certain nombre d'autorisations de programmes également et, pour finir, de diminuer le recours à l'emprunt de 600 000 €, soit un recours à l'emprunt qui se fixe désormais à hauteur de 9,9 M€ pour l'exercice 2023.

Mais j'ai voulu parler des autorisations de programmes en particulier, parce que c'est quelque chose qui est important. Chaque fois qu'on ouvre des autorisations de programme et on le fait, on le valide, mais on s'y étend pas plus que ça. Mais ce sont véritablement… Rien de grave ? Tout va bien ? *Rires*. Très bien, on va mettre quelques crédits supplémentaires pour le mobilier là. Voilà, donc les autorisations de programmes, vous le savez tous mais c'est important parce qu'à chaque fois qu'on ouvre des autorisations de programme, bien entendu, ce sont des engagements qu'il nous faut avoir à l'esprit ensuite dans les exercices à venir.

Voilà, Mme la Présidente.

Mme la Présidente. – Est-ce que vous avez des questions sur les rapports qui viennent de vous être présentés ? Non. Alors, le **rapport n°9017 « M57 – Amortissement des immobilisations »**, qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : Mme Patricia SUPPI.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

Mme la Présidente. – Le **rapport n°9018 « Pertes sur créances irrécouvrables - provisions** », qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : Mme Patricia SUPPI.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 41

Mme la Présidente. – Le **rapport n°9019 « Décision modificative n°2 2023 du budget principal et du budget annexe du foyer départemental de l'enfance balade »,** qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez sur ?

M. CHOLLET – Le 9019, sur la DM.

Mme la Présidente. – Sur la DM, d'accord. Donc vous vous abstenez ?

M. CHOLLET – Oui.

Mme la Présidente. – D'accord. Et les autres sont ? Donc le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : Mme Patricia SUPPI.

DECISION : ADOPTE – Pour : 28 – **Abstention : 13** (Groupe 100% Lot-et-Garonne)

Mme la Présidente. – Le **rapport n°9020 « Modification de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public** ».

M. DEZALOS. – Alors sur celui-là, il est proposé que Ludovic BIASOTTO remplace Michel MASSET comme membre suppléant de la CAO, c'est ça, je crois l'objet de la délibération.

Mme la Présidente. – Est-ce que vous acceptez qu'on vote à main levée ? D'accord, ok. Je vous en remercie. Je soumets quand même au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le rapport est adopté.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : Mme Patricia SUPPI.

DECISION : ADOPTE – Pour : 41

MOTION

Mme la Présidente. – Nous allons maintenant procéder à l'examen de la motion. Est-ce que cela vous convient ? Très bien. Parfait.

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), Mme Laurence DUCOS (a donné pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Daniel BORIE), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir M. Jacques BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET), M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : Mme Patricia SUPPI.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 42

Mme la Présidente. – Nous avons épuisé l'ordre du jour de cette session, je lève donc la séance consacrée à la Décision Modificative n°2 de 2023.

La séance est levée à 16 heures 20.

TEXTE DE LA MOTION

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Direction générale des services
Service de l'assemblée

REUNION DU 4ème trimestre 2023
SEANCE DU 20 Octobre 2023

MOTION RELATIVE AU DEGREVEMENT DE TFNB DES VITICULTEURS IMPACTES PAR LE MILDIOU

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

DECIDE :

- d'adopter, à l'unanimité, la motion suivante déposée par le groupe de la Majorité départementale :

« Avec plus de 6 000 hectares de vigne déclarés en production, le Lot-et-Garonne est le 28e département viticole français, rassemblant 1 % du potentiel national. Il se positionne au troisième rang des départements néo-aquitains en matière de viticulture d'appellation, derrière la Gironde et la Dordogne.

Avec plus de 6 000 hectares de vigne déclarés en production, le Lot-et-Garonne est le 28e département viticole français, rassemblant 1 % du potentiel national. Il se positionne au troisième rang des départements néo-aquitains en matière de viticulture d'appellation, derrière la Gironde et la Dordogne

La violence particulière des attaques de ce parasite a notablement affecté le vignoble lot-et-garonnais, avec des pertes estimées à 80% sur l'ensemble du vignoble, dont 100% de perte sur le merlot, engendrant de fait des conséquences financières lourdes pour les viticulteurs.

***- CONSIDERANT** la place prépondérante de la viticulture en Lot-et-Garonne qui concentre près de 12% de la valeur agricole du département, en faisant ainsi la quatrième filière en valeur du département*

*-**CONSIDERANT** l'obtention par les viticulteurs du Gers et du Tarn-et-Garonne d'un taux d'exonération à 100% de la TNFB pour l'ensemble des productions viticoles, tous cépages confondus ;*

Les conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session le 20 octobre 2023 :

*-**REAFFIRMENT** leur soutien à la filière viticole de Lot-et-Garonne ;*

*-**DEMANDENT** la prise en compte, par les services de l'Etat, de la perte de rendement, mais également la perte économique pour l'ensemble de la filière ;*

*-**DEMANDENT** à l'Etat de prendre toutes les mesures de soutien à cette filière, notamment par un dégrèvement à 100% de la TFNB. »*

La Présidente du Conseil Départemental,

Sophie BORDERIE

DIAPORAMA

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Session du 20 octobre 2023

Décision modificative n° 2 de 2023

La DM2 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à **3 817 029 €** pour le budget principal
- à **540 000 €** pour le budget annexe du FEB

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 2 2023

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 853 769 €.

En dépenses :

Principales augmentations :

- charges de personnel (+1,4 M€)
- dépenses d'aides à domicile pour l'APA (+0,22 M€)
- aide aux EHPAD en difficulté (+2,2 M€)
- hausse de la subvention au FEB (+0,54 M€)
- hausse de la PCH (+0,56 M€)
- hausse des frais d'hébergement (+0,48 M€)
- augmentation des charges financières (+0,18 M€)
- dotations aux amortissements (+0,4 M€) aux provisions (0,19 M€) ;

Principales diminutions :

- diminution du RSA (-1,5 M€)
- ventilation de l'épargne de précaution (-3,8 M€)

En recettes :

- Augmentations de la DCP (+0,6 M€)
- Taxe sur l'énergie électrique (+0,5 M€) et taxe d'aménagement (+0,2 M€)
- Ajustement des dotations de l'Etat pour les prestations sociales (SAAD)
- Recouvrements d'indus (+0,6 M€), loyers et reprise de provisions (+0,7 M€)

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 2 2023

Présentation de la section de fonctionnement du budget principal par chapitre

DÉPENSES			
CHAPITRES	BP+DM1	DM2	TOTAL 2023
011 - charges à caractère général	18 673 940 €	461 577 €	19 135 517 €
012 - charges de personnel	71 244 114 €	1 402 283 €	72 646 397 €
014 - atténuations de produits	5 802 000 €	154 210 €	5 956 210 €
016 - allocation personnalisée APA	46 666 000 €	220 000 €	46 886 000 €
017 - RSA	69 886 325 €	-1 497 500 €	68 388 825 €
65 - autres charges de gestion courante	180 606 021 €	1 343 103 €	181 949 124 €
6586 - Frais de fonct. des groupes d'élus	449 311 €	- €	449 311 €
66 - charges financières	4 995 000 €	175 000 €	5 170 000 €
67 - charges spécifiques	218 100 €	8 000 €	226 100 €
68 - dotations aux provisions	40 000 €	183 836 €	223 836 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**398 580 811 €**	**2 450 509 €**	**401 031 320 €**
023 - Virement section d'invest.	72 969 689 €	- €	72 969 689 €
042 - opérations d'ordre intersections	27 250 000 €	403 260 €	27 653 260 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**100 219 689 €**	**403 260 €**	**100 622 949 €**
TOTAL DEPENSES DE LA SECTION	**498 800 500 €**	**2 853 769 €**	**501 654 269 €**

RECETTES			
CHAPITRES	BP+DM1	DM2	TOTAL 2023
013 - atténuations de charges	795 000 €	6 100 €	801 100 €
70 - produits des services	747 618 €	44 163 €	791 781 €
73 - impôts et taxes	159 316 817 €	591 472 €	159 908 289 €
731 - impositions directes	132 960 590 €	784 179 €	133 744 769 €
74 - dotations, subv, et participations	83 705 577 €	- 403 805 €	83 301 772 €
75 - autres produits gestion courante	18 646 054 €	878 810 €	19 524 864 €
76 - produits financiers	87 €		87 €
77 - produits spé.	15 051 €	114 000 €	129 051 €
78 - reprises sur provisions	83 000 €	761 350 €	844 350 €
016 - APA	19 048 000 €	5 300 €	19 053 300 €
017 - RSA/RMI	590 000 €	72 200 €	662 200 €
TOTAL RECETTES REELLES	**415 907 794 €**	**2 853 769 €**	**418 761 563 €**
042 - Opérations d'ordre entre sections	5 200 000 €	- €	5 200 000 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	**5 200 000 €**	**- €**	**5 200 000 €**
R002 - Résultat reporté ou anticipé	77 692 706 €	- €	77 692 706 €
TOTAL RECETTES DE LA SECTION	**498 800 500 €**	**2 853 769 €**	**501 654 269 €**

La section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 963 260 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Reports de crédits :

- étude collège Casseneuil (-0,5 M€)
- versement du solde de la subvention accordée pour le Très Haut Débit (-1,6 M€)
- décalage et économie sur des travaux routiers (-3,1 M€)

Augmentations de crédits :

- Infrastructures et mobilité :
  - acquisitions de matériel pour le PRDQ (+0,7 M€)
  - travaux d'assainissement pluvial (+0,3 M€)
  - couches de surface (+0,7 M€) et traverses d'agglomération (+0,8 M€)
- Moyens généraux :
  - achats de véhicules (+0,5 M€),
  - acquisition de terrain pour la déviation Marmande (+0,2 M€);
  - collèges : GER collèges (0,3 M€) ; travaux imprévus et urgents (+0,5 M€) ; programme de déploiement numérique (+0,3 M€) ; rénovations des cuisines, de locaux et salles de classes (+0,2 M€).
- Culture : fonds d'acquisition d'art contemporain (+0,04 M€) , château de Lauzun (+0,2 M€) ;
- Gestion de la dette (+1,7 M€) : remboursement anticipé de deux emprunts indexés au Livret d'épargne populaire (LEP)

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- Subventions d'investissement : +1,2 M€ dont 0,84 M€ de DSID pour des projets de rénovation thermique

- Recettes d'ordre liées aux amortissements des immobilisations (+0,4 M€)

- Baisse du recours à l'emprunt de -0,6 M€ du fait de la hausse des subventions

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 2 2023

Présentation de la section d'investissement du budget principal par chapitre

DÉPENSES			
CHAPITRES	BP+DM1	DM2	TOTAL 2023
018 - RSA	187 900 €	- €	187 900 €
20 - immobilisations incorporelles	4 154 526 €	- 434 364 €	3 720 162 €
204 - subventions d'équipement versées	20 704 804 €	- 1 315 574 €	19 389 230 €
21 - immobilisations corporelles	12 138 459 €	2 417 198 €	14 555 657 €
23 – immo. en cours	62 949 813 €	- 1 354 000 €	61 595 813 €
Total dépenses d'équipement	**100 135 502 €**	**- 686 740 €**	**99 448 762 €**
13 - Subv. d'invest.	45 110 €	- €	45 110 €
16 - emprunts et dettes assimilées	34 027 750 €	1 650 000 €	35 677 750 €
26 - Participations	41 000 €	- €	41 000 €
27 - Autres immo. Financières	992 000 €	- €	992 000 €
Total dépenses financières	**35 105 860 €**	**1 650 000 €**	**36 755 860 €**
45..1 Op. compte de tiers	15 000 €	- €	15 000 €
Total DEPENSES REELLES	**135 256 362 €**	**963 260 €**	**136 219 622 €**
040 - op. ordre entre sections	5 200 000 €	- €	5 200 000 €
041 - op. patrimoniales	12 390 000 €	298 000 €	12 688 000 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	**17 590 000 €**	**298 000 €**	**17 888 000 €**
D001 - Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	24 201 139 €	- €	24 201 139 €
TOTAL DEPENSES DE LA SECTION	**177 047 501 €**	**1 261 260 €**	**178 308 761 €**

RECETTES			
CHAPITRES	BP+DM1	DM2	TOTAL 2023
13 - subventions d'investissement	5 021 342 €	1 160 000 €	6 181 342 €
16 - emprunts et dettes assimilées	10 500 000 €	- 600 000 €	9 900 000 €
23 – immo. en cours	13 500 €	- €	13 500 €
Total recettes d'équipement	**15 534 842 €**	**560 000 €**	**16 094 842 €**
10 - Dotations et fonds	4 241 080 €	- €	4 241 080 €
1068 - Excédent affecté à l'invest.	35 197 139 €	- €	35 197 139 €
16 - emprunts et dettes assimilées	8 627 750 €	- €	8 627 750 €
27 - Autres immo. Financières	582 000 €	- €	582 000 €
024 - produits des cessions d'immo.	250 000 €	- €	250 000 €
Total recettes financières	**48 897 969 €**	**- €**	**48 897 969 €**
45..1 Op. compte de tiers	5 000 €	- €	5 000 €
Total RECETTES REELLES	**64 437 811 €**	**560 000 €**	**64 997 811 €**
021 - Virement de la section de fonct	72 969 689 €	- €	72 969 689 €
040 - Opérat° ordre transfert entre sections	27 250 000 €	403 260 €	27 653 260 €
041 - Opérations patrimoniales	12 688 000 €	- €	12 688 000 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	**112 907 689 €**	**403 260 €**	**113 310 949 €**
TOTAL RECETTES DE LA SECTION	**177 345 500 €**	**963 260 €**	**178 308 760 €**

7

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

BUDGET ANNEXE FEB
DECISION MODIFICATIVE N° 2 2023

BUDGET ANNEXE DU FEB

Section d'exploitation

Chap.	BP+DM1 2023	DM2 2023	TOTAL
Total des dépenses réelles d'exploitation	4 224 590 €	540 000 €	4 764 590 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	4 224 590 €	540 000 €	4 764 590 €

Chap.	BP+DM1 2023	DM2 2023	TOTAL
Total des recettes d'exploitation	4 224 590 €	540 000 €	4 764 590 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	4 224 590 €	540 000 €	4 764 590 €

Section d'investissement

Chap.	BP+DM1 2023	DM2 2023	TOTAL
Total des dépenses d'équipement	3 705 000 €	0 €	3 705 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 705 000 €	0 €	3 705 000 €

Chap.	BP+DM1 2023	DM2 2023	TOTAL
Total des recettes d'équipement	3 705 000 €	0,00 €	3 705 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 705 000 €	0,00 €	3 705 000 €

TOTAL DES DEPENSES	7 929 590 €	540 000 €	8 469 590 €

TOTAL DES RECETTES	7 929 590 €	540 000 €	8 469 590 €

Les dépenses nouvelles sont financées par l'augmentation de la subvention de fonctionnement versée du budget du Département au budget annexe, à hauteur de + 540 000 €.

8

www.lotetgaronne.fr

PLAN GYMNASE

Plan Gymnase

- **Rapport DM 1 – 23 juin 2023** : lancement d'un plan gymnase visant, dans le cadre d'une extension du plan collèges, à mettre à niveau les salles de sport utilisées par les collèges publics
- **Juillet – aout 2023** : réalisation d'un audit des gymnases utilisés par les collèges publics, qu'ils soient départementaux, communaux ou intercommunaux
  - 26 gymnases communaux et intercommunaux
  - 7 gymnases départementaux
  - Points analysés lors de l'audit :
    - État sanitaire
    - Confort et pratiques sportives
    - Accessibilité
    - Volet énergétique et acoustique
    - Éclairage, ventilation et chauffage

- **Résultat de l'audit** : besoin de s'engager dans un plan ambitieux de rénovation confirmé par l'audit

  - ✓ **8 Gymnases** sont dans un état nécessitant des travaux importants sur tout ou partie des espaces. Les travaux estimés vont de 221 000 € HT à 2 M€ HT (hors frais de maîtrise d'œuvre)
    - ✓ Cela concerne 2 gymnases départementaux (Fumel, Monsempron-Libos).
    - ✓ Et 6 gymnases communaux : Penne d'Agenais, Ste-Livrade, Monflanquin, Crochepierre à Villeneuve-sur-Lot, Monsempron-Libos et Casseneuil)
  - ✓ **8 Gymnases** sont dans un état nécessitant des travaux importants mais ciblés sur un des espaces ou un élément du bâtiment (toiture, vestiaires, plateau sportif, etc.). Les travaux estimés vont de 201 000 € HT à 615 000 € HT (hors frais de maîtrise d'œuvre)
  - ✓ **15 Gymnases** sont dans un état satisfaisants mais peuvent nécessiter des travaux sur un espace ou un élément du bâtiment
  - ✓ **2 gymnases** sont en cours de rénovation

- **Proposition d'actions**

  - ✓ **un retour de l'audit réalisé auprès des maires** des communes sera réalisé par le service d'aide aux maires en octobre 2023.
  - ✓ **une enveloppe de travaux de 6M€ sur 3 ans à compter de 2024 :**
    - ✓ Pour les travaux sur les gymnases départementaux
    - ✓ Mais aussi pour cofinancer les travaux sur les gymnases communaux
    - ✓ Objectif : rénover 3 gymnases/an soit 9 sur la période de 3 ans
    - ✓ Dans le même temps, les équipements communaux et intercommunaux nécessitant des travaux moins lourds pourront être accompagnés dans le cadre du Facil
  - ✓ **un cadre contractuel renouvelé avec les collectivités**
    - ✓ Engagement avec les propriétaires de gymnases dans une convention pluriannuelle :
      - ✓ **Participation financière du CD 47** sur les travaux plafonnée à 500 000 € et 50 % d'une dépense éligible de 1 000 000 € HT
      - ✓ **Tarification horaire concertée** pour l'utilisation de l'équipement par le collège prenant notamment en compte les économies de fonctionnement qui seront réalisées grâce aux travaux financés par le Département

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

29/01/2024

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Point d'information et lancement de la concertation

1

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

29/01/2024

Rappel du contexte en faveur d'une évolution de l'ingénierie départementale

Contexte de l'ingénierie départementale

- AT 47, un ingénierie reconnue mais dispersée au milieu d'une multitude d'offres complémentaires en 47
- Depuis 2014, le CD 47 propose une ingénierie technique pour aider les maires à mener leurs projets d'investissement.
- AT 47 s'appuie sur ses propres services mais aussi sur des partenariats.
- Très forte croissance de l'activité depuis 2020.

Nécessité d'évoluer vers une nouvelle proposition d'accompagnement

- Permettre une meilleure équité territoriale en donnant accès à toutes les communes et les EPCI à l'ingénierie départementale
- Élargir le périmètre d'action pour s'adapter aux nouveaux besoins des territoires en créant une structure permettant d'agir sur toutes thématiques visées
- Conforter un personnel dédiée au quotidien à l'ingénierie aux communes et intercommunalités pour plus de réactivité et d'efficacité
- Rendre plus lisible les différentes propositions départementales de l'ingénierie (notamment avec le CAUE 47 et la SEM 47) en regroupant l'ingénierie sur un même site.

2

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

29/01/2024

La création de l'Agence technique départementale (ATD) comme nouvel outil d'accompagnement en ingénierie

Une volonté de créer une ATD affirmée dès le début de l'année 2023 :

- ✓ Une orientation politique présentée notamment lors des vœux de la présidente, lors du DOB puis au BP 2024
- ✓ Dans l'objectif de prolonger et développer AT 47

Une proposition réfléchie et concertée

- ✓ **Une étude** juridique et économique pour aider à la décision de création : menée de février à juillet 2023
- ✓ **Des rencontres** menées par le cabinet d'avocat auprès des représentants des territoires pour échanger sur le principe et les besoins (agglos, EPCI, AMRF, AMF…)

Principe de fonctionnement de la structure au profit des territoires

- ✓**Il s'agit d'un service public d'accompagnement des communes et intercommunalités** Afin de pouvoir bénéficier de l'offre d'ingénierie fournie par cette ATD, les communes et EPCI devront adhérer à cet établissement public et payer une cotisation, dont le montant reste à définir.

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

29/01/2024

Un outil reconnu dans la majorité des départements de France

- **En 2020** :
  - 70 CD apportent une ingénierie dont
  - 55 sous forme d'ATD (48 sous forme d'EPA)
  - 15 en régie (dont le CD 47).

- Selon un rapport du Sénat, les ATD sont un « ***modèle prédominant de structuration de l'ingénierie publique locale*** »
- Selon l'association nationale des ATD, les ATD ont du succès pour plusieurs raisons et notamment car les services qui y sont développés sont ceux dont les territoires ont besoin : extrêmement variés et adaptés d'un département à l'autre.

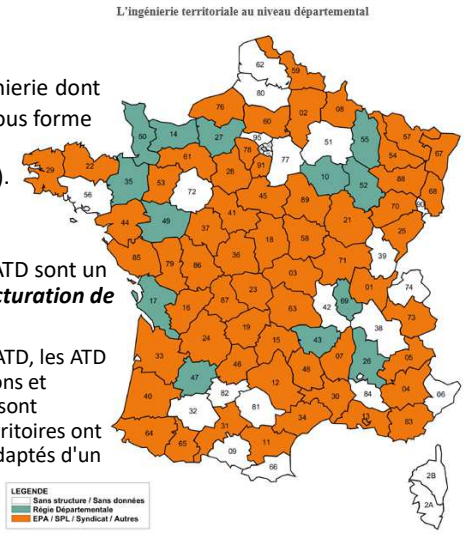

: Association nationale des directrices et directeurs d'agences techniques départementales (ANDATD)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

29/01/2024

Les éléments essentiels de l'ATD à créer

- **Forme juridique de la structure** : établissement public administratif partenarial créé par le Département (cf. article L. 5511-1 CGCT)
  - ✓ Représentation du CD 47, des communes et des EPCI dans les instances de gouvernance : **assemblée générale et conseil d'administration**
    - ✓ Le CA sera présidé par la présidente du CD 47.
    - ✓ Dans le CA, pour les représentants du CD 47, les groupes d'opposition seront représentés.
    - ✓ Le DGS du CD 47 sera le Directeur de la structure.
  - ✓ Les agents seront des agents de droit public (fonctionnaires ou contractuels) dans cet EPA.
  - ✓ Autonomie de la structure : personnalité morale et budget propre

- **Périmètre d'accompagnement de l'ATD** :
  - ✓ **Périmètre actuel de l'AT 47 transféré**
    - Avec un renforcement des accompagnements juridiques et financiers des projets d'aménagement,
    - Avec la poursuite des nouveaux accompagnement en matière d'habitat : mal logement et politique de l'habitat et renouvellement urbain
  - ✓ **Essaimage et appui à la mise en œuvre du programme du 47 dans nos assiettes** au profit des adhérents de l'ATD (communes, EPCI) et des EHPAD
  - ✓ **Développement de nouvelles missions proposées par les territoires** lors des premières auditions
    - Mobilité
    - Transition énergétique
    - Voirie/ouvrage d'art.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

29/01/2024

Un nouveau modèle économique entre AT 47 et l'ATD

Modèle économique de l'AT 47 aujourd'hui :

- ✓ **Pas de cotisation mais une participation à chaque prestation rendue** : participation à hauteur de 0,35€/hab pour les prestations les plus simples et participation entre 20 % et 75% du coût pour les prestations les plus complexes.
- ✓ **Un budget d'environ 880 K€ pour l'ingénierie au CD 47** avec des recettes à hauteur de 278 K€ (32% du budget) dont 73 K€ venant des communes/EPCI (8% du budget). => le CD 47 portent 68 % du budget actuel pour l'ingénierie.

Modèle économique proposé pour l'ATD :

- ✓ **Une cotisation donnera accès à un bouquet de prestations** : pour certaines, sans coût supplémentaire, et pour d'autres à tarifs préférentiels.
- ✓ **Un budget oscillant entre 1,2M€ et 1,5 M€** en fonction de la montée en charge progressive avec des recettes estimées des territoires à hauteur de 500 K€ environ (entre 30 et 40 % du budget) et une participation du CD 47 autour des 700K€ à 830 K€.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

29/01/2024

Focus sur les recettes de l'ATD

- **Les recettes de la structure**:
  - ✓ cotisations des adhérents
  - ✓ prestations
  - ✓ subventions
  - ✓ participation financière du CD 47

- **Proposition de cotisations symboliques** :

COMMUNES	nombre d'habitants	tarif cotisation	nombre de communes concernées
	< 500	200 €	177
	500 à 2000	500 €	109
	2000 à 5000	750 €	23
	> 5000	1 500 €	10

EPCI	nombre d'habitants	tarif cotisation	nombre d'EPCI concernés
	< 10000	1 500 €	2
	10 000 à 40 000	3 500 €	6
	> 40 000	4 500 €	3

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

29/01/2024

Calendrier de la création de l'Agence technique départementale (ATD)

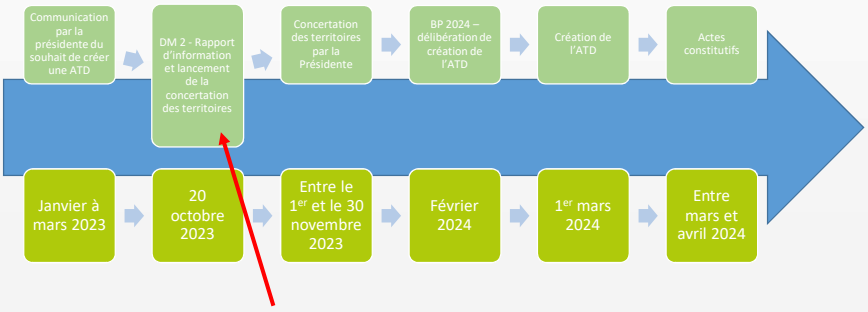

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

29/01/2024

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT

DU DEPARTEMENT AUX EHPAD

1

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les mesures d'accompagnement du Conseil départemental

La volonté du Conseil départemental de soutenir rapidement les EHPAD pour maintenir la continuité du service public s'est traduite par :

- Un taux directeur 2023 de +2 % (janvier 2023)
- Une enveloppe d'aide exceptionnelle de 600 000 € votée en avril et versée en juin
- Le vote d'un programme d'aide à l'investissement: 5 Millions d'euros sur 5 ans (2023-2027)
- La création du poste « chargé de mission attractivité des métiers de l'autonomie » (recrutement début 2024)

2

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les mesures d'accompagnement du Conseil départemental

En complément, le Département va mettre en œuvre :

- **la mise en œuvre du nouveau point GIR (7,30) dès le 1er octobre 2023**

- **une aide exceptionnelle de 2,2 millions répartie selon la situation des Ehpad (étude ERRD 2022)**
  - 10 EHPAD en difficulté conjoncturelle : enveloppe globale de 350 000 € représentant, en moyenne, une reprise de 57% du déficit;
  - 3 EHPAD en difficulté conjoncturelle avec risque : enveloppe globale de 103 000 € représentant, en moyenne, une reprise de 31% du déficit;
  - 15 EHPAD en difficulté structurelle : enveloppe globale de 1 685 000 € représentant, en moyenne, une reprise de 26% du déficit.

- **Pour certains EHPAD, une aide complémentaire sera octroyée par la reprise partielle du déficit via la hausse du prix de journée en 2024**

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les mesures d'accompagnement du Conseil départemental

- **Ces mesures seront intégrées au plan d'action qui sera établi pour les Ehpad relevant de la commission départementale de suivi des ESMS en difficultés.**

6 ESMS ont déjà été intégrés à la commission, le Département sollicite l'intégration des 9 autres EHPAD repérés comme étant en difficulté structurelle.

Mise en œuvre des mesures

- Vote par l'Assemblée départementale, le 20 octobre, du montant d'aide exceptionnelle allouée à chaque EHPAD
- Versement de l'aide en un seul versement avant la fin de l'année
- Versement rétroactif de la dotation dépendance avant la fin de l'anné

Toutes les mesures cumulées 2023 représentent, en moyenne, l'équivalent d'une augmentation de + 6%

LEXIQUE

Table des sigles :

M€ :	Million d'euros
Md€ :	Milliard d'euros
ALGEEI :	Association laïque de gestion d'établissement d'éducation et d'insertion
AMF :	Association des maires de France
AMRF :	Association des maires ruraux de France
APA :	Allocation personnalisée d'autonomie
ASE :	Aide sociale à l'enfance
AT 47 :	Assistance technique départementale
ATD :	Agence Technique Départementale
BEA :	Bail Emphytéotique Administratif
BGFI :	Banque Gabonaise et Française Internationale
BP :	Budget primitif
CA :	Compte administratif
CAF :	Caisse d'allocations familiales
CASIH :	Commission développement social, démographie médicale, insertion et habitat
CAUE :	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CCI :	Chambre de commerce et d'industrie
CDOS :	Comité départemental olympique et sportif
CET :	Commission Economie et Tourisme
CFU :	Compte Financier Unique
CGCT :	Code Général des Collectivités Territoriales
CLER :	Comité de liaison pour les énergies renouvelables
CNC :	Centre national du cinéma et de l'image animée
CP :	Commission Permanente
CPAM :	Caisse primaire d'assurance maladie
CPOM :	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRS :	Compagnies républicaines de sécurité
CUMA :	Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
CVAE :	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DETR :	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGFIP :	Direction générale des finances publiques
DGS :	Directeur général des services
DM 1 ou 2 :	Décision modificative n°1 ou n°2
DMTO :	Droits de mutation à titre onéreux
DSP :	Délégation de service public
EARL :	Exploitation Agricole à Responsabilité limitée
EHPAD :	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ETP :	Equivalent temps plein
FACIL :	Fonds d'aides aux communes et intercommunalités lot-et-Garonnaises
FEDER :	Fonds européen de développement économique et régional
FSL :	Fonds de solidarité logement
GIR :	Groupe iso-ressources
GMP :	GIR moyen pondéré
IME :	Institut médico-éducatif

LFI : La France insoumise

MECS : Maisons d'enfants à caractère social

NUPES : Nouvelle union populaire écologique et sociale

PCH : Prestation de compensation du handicap
PPMS : Plan particulier de mise en sûreté des personnes
RH : Ressources Humaines
RMI : Revenu minimum d'insertion

SAAD : Service d'aide et d'accompagnement à domicile
SARL : Sociéte à responsabilité limitée
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SLIME : Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie
SMEAG : Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

EMARGEMENT				
M. BILIRIT Jacques ABSENT Pouvoir A Mme BORDERIE	M. BIASOTTO Ludovic	Mme BORDERIE Sophie *(Présidente du CD)*	M. BORDERIE Jacques	M. BORIE Daniel
M. BOUSQUIER Philippe	M. BOUYSSONNIE Thomas	M. CALMETTE Marcel	M. CAPELLE Laurent	Mme CASTILLO Julie
M. CHOLLET Pierre	M. CONSTANS Rémi	Mme DALLIES Vanessa	M. DELBREL Christian	M. DEVILLIERS Arnaud
M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danielle	Mme DUCOS Laurence ABSENTE Pouvoir A M. BOUSQUIER	M. DUFOURG Gilbert	M. DUPUY Aymeric

Mme GARGOWITSCH Sophie ABSENTE Pouvoir A M. BORIE	Mme GENOVESIO Cécile	Mme GIRAUD Béatrice	Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme GRENIER Marie-Laure ABSENTE PVR A M. BORDERIE
Mme HAURE-TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël	Mme KHERKHACH Baya	M. LACOMBE Nicolas	Mme LAMY Laurence
Mme LAURENT Françoise	Mme LAVIT Béatrice	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLARD Clarisse	Mme MAILLOU Emilie
Mme MESSINA-VENTADOUX Annie	M. MIRANDE Jean-Jacques	Mme PAILLARES Marylène	M. PICARD Alain	Mme SUPPI Patricia
Mme TONIN Valérie	M. VO VAN Paul			

Approbation des débats de la session consacrée à la « Décision Modificative n°2 » du 20 octobre 2023

Fait le 16 FEV. 2024

La Présidente du Conseil départemental

Sophie BORDERIE

La Secrétaire de séance

Vanessa DALLIES

Publié en F®vrier 2024

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9
Tél : 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94

LOT-ET-GARONNE
Le Département